

Annexe 1

Publique

**Version corrigée de
ICC-02/11-02/11-124-Anx1**

Document de notification des charges

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° ICC-02/11-02/11

Date : 27 août 2014

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : M^{me} la juge Silvia Fernández de Gurmendi, juge
présidente
M^{me} la juge Ekaterina Trendafilova
M^{me} la juge Christine Van den Wyngaert

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. CHARLES BLÉ GOUDÉ

Public

Version corrigée du Document de notification des charges, 22 août 2014, ICC-02/11-02/11-124-Anx1

Source : Bureau du Procureur

Document à notifier en application de la norme 31 du Règlement de la Cour à :**Le Bureau du Procureur**

Mme Fatou Bensouda
 M. James Stewart
 M. Eric MacDonald

Le Conseil de la Défense

Mr Nicholas Kaufman

Les représentants légaux des victimes

Me Paolina Massidda

Les représentants légaux des

demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
 (participations/réparation)**

**Le Bureau du conseil public pour les
victimes**

Me Paolina Massidda

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense****Les représentants des États**

L'amicus curiae

LE GREFFE**Le Greffier**

M Herman von Hebel

La Section d'appui à la Défense**Le Greffier adjoint**

**L'Unité d'aide aux victimes et aux
témoins**

La Section de la détention

**La Section de la participation des
victimes et des réparations**

Autres

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	4
2.	LE SUSPECT.....	6
3.	CONTEXTE AYANT MENÉ À LA CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUN.....	8
4.	RÉSUMÉ DES FAITS DE L’AFFAIRE	19
5.	COMPÉTENCES <i>RATIONE LOCI</i> , <i>RATIONE TEMPORIS</i> ET <i>RATIONE MATERIAE</i>	24
6.	EXPOSÉ DES FAITS EN CAUSE AU REGARD DES ÉLÉMENTS DU CHAPEAU DE L’ARTICLE 7..	25
1.	ATTAQUE CONTRE UNE POPULATION CIVILE	25
2.	CARACTÈRE GÉNÉRALISÉ OU SYSTÉMATIQUE DE L’ATTAQUE.....	37
3.	POLITIQUE D’UNE ORGANISATION	38
7.	FAITS EN CAUSE AU REGARD DES CRIMES REPROCHÉS	50
1.	PREMIER ÉVÉNEMENT : ATTAQUES LIÉES AUX MANIFESTATIONS DEVANT LE SIÈGE DE LA RTI (DU 16 AU 19 DÉCEMBRE 2010)	50
2.	DEUXIÈME ÉVÉNEMENT : L’ATTAQUE SUR YOPOUGON (25-28 FÉVRIER 2011)	58
3.	TROISIÈME ÉVÉNEMENT : ATTAQUE LANCÉE LORS D’UNE MANIFESTATION DE FEMMES À ABOBO (3 MARS 2011)	61
4.	QUATRIÈME ÉVÉNEMENT : BOMBARDEMENT DU MARCHÉ D’ABOBO ET SES ENVIRONS (17 MARS 2011)	62
5.	CINQUIÈME ÉVÉNEMENT : L’ATTAQUE SUR YOPOUGON (LE OU VERS LE 12 AVRIL 2011)	63
8.	FAITS PERMETTANT D’ÉTABLIR LA RESPONSABILITÉ PÉNALE INDIVIDUELLE DE BLÉ GOUDÉ	64
1.	EXISTENCE D’UN PLAN COMMUN ENTRE GBAGBO, BLÉ GOUDÉ ET LES AUTRES MEMBRES DE L’ENTOURAGE IMMÉDIAT DE GBAGBO	65
2.	LES FORCES PRO-GBAGBO : UN APPAREIL DU POUVOIR ORGANISÉ ET HIERARCHISÉ.....	65
3.	CONTRÔLE EXERCÉ CONJOINTEMENT PAR GBAGBO ET SON ENTOURAGE IMMÉDIAT SUR LES FORCES PRO-GBAGBO	75
4.	CONTRIBUTION COORDONNÉE PAR GBAGBO, BLÉ GOUDÉ ET LES AUTRES MEMBRES DE L’ENTOURAGE IMMÉDIAT DE GBAGBO, AYANT ABOUTI À LA COMMISSION DES CRIMES	91
5.	EXÉCUTION DES CRIMES RENDUE POSSIBLE GRÂCE À L’OBEISSANCE QUASI AVEUGLE AUX ORDRES DE GBAGBO ET DE SON ENTOURAGE IMMÉDIAT PAR LES FORCES ACQUISES À LEUR CAUSE.....	114
6.	CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS SUBJECTIFS DES CRIMES REPROCHÉS.....	114
9.	EXPOSÉ DES CHARGES	118

ANNEXE 1 – LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ANNEXE 2 – STRUCTURE FORMELLE DES FDS

ANNEXE 3 – STRUCTURE PARALLÈLE AU SEIN DES FDS

ANNEXE 4 – ORGANIGRAMME DE LA GALAXIE PATRIOTIQUE

1. INTRODUCTION

1. La présente affaire porte sur la responsabilité pénale de Charles BLÉ GOUDÉ (« BLÉ GOUDÉ ») pour des crimes commis à Abidjan entre le 27 novembre 2010 et le 8 mai 2011 par les Forces de Défense et de Sécurité (« FDS »), des jeunes pro-Gbagbo, des miliciens et mercenaires (ensemble, les « forces pro-Gbagbo »), au cours d'une attaque meurtrière soutenue, planifiée, généralisée et systématique, lancée contre les civils considérés comme des partisans d'Alassane OUATTARA (« OUATTARA »).
2. Dès l'accession de Laurent GBAGBO (« GBAGBO ») à la Présidence de la Côte d'Ivoire en octobre 2000, il a eu pour objectif de se maintenir au pouvoir, y compris en réprimant ou en attaquant violemment ceux qui contestaient son autorité. Dans les années suivantes, sachant une élection présidentielle inévitable, BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et l'entourage immédiat de ce dernier ont, conjointement, conçu et mis en œuvre un Plan commun en vue de le maintenir à la Présidence par tous les moyens, y compris en commettant les crimes poursuivis. Au plus tard le 27 novembre 2010, la mise en œuvre du Plan commun a évolué pour inclure une politique d'État ou organisationnelle qui avait pour but une attaque généralisée et systématique contre les civils considérés comme soutenant OUATTARA (« la Politique »).¹
3. BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et les autres membres de l'entourage immédiat de ce dernier ont conjointement planifié, organisé, coordonné, ordonné, encouragé, autorisé et permis diverses mesures pour réaliser le Plan commun et les crimes reprochés. En application du Plan commun, des centaines de civils ont été attaqués, tués, blessés, violés et persécutés.

¹ Bien que la Politique et le Plan commun soient des concepts juridiques distincts, ils se recoupent en grande partie dans le cadre spécifique de la présente affaire, soit à partir du 27 novembre 2010. Pour une définition de la Politique voir paras.105 et suivants, et pour le Plan commun, paras.173 et suivants.

4. Pour mettre en œuvre le Plan commun, BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et les autres membres de l'entourage immédiat de ce dernier, se sont en particulier servi de l'appareil de l'État ivoirien et des forces pro-Gbagbo. Celles-ci, en exécution du Plan commun, ont mené l'attaque contre les civils.
5. BLÉ GOUDÉ avait un rôle clef auprès de GBAGBO et les autres membres de son entourage immédiat en faisant office de véritable courroie de transmission entre eux et les jeunes pro-Gbagbo. Par son charisme et ses qualités d'orateur, il galvanisait des milliers de personnes par ses seuls discours. Sa capacité à mobiliser les jeunes et à diriger leurs actions lui a valu le surnom « Général de la rue ».
6. Pendant la crise post-électorale, BLÉ GOUDÉ s'est servi de ces aptitudes pour mobiliser les jeunes pro-Gbagbo et les préparer au combat en légitimant l'usage de la violence. Il a notamment utilisé des techniques oratoires dont une rhétorique xénophobe incitant à la haine contre des civils perçus comme pro-Ouattara. Il identifiait ceux-ci comme des « étrangers » qui représentaient une menace et a ainsi induit l'idée que l'utilisation de la violence contre ces derniers était une question de survie. BLÉ GOUDÉ a également joué un rôle essentiel dans la coordination des jeunes pro-Gbagbo qui ont constitué des éléments clefs des forces pro-Gbagbo dans la mise en œuvre du Plan commun.
7. BLÉ GOUDÉ est responsable des crimes qui lui sont reprochés dans le présent Document en tant que co-auteur indirect, selon l'article 25-3-a du Statut. Alternativement, BLÉ GOUDÉ est responsable selon l'article 25-3-b d'avoir ordonné, sollicité ou encouragé la commission des crimes qui lui sont reprochés, ou selon l'article 25-3-c d'avoir apporté son aide, son concours ou toute autre forme d'assistance ou encore pour sa contribution à la commission de ces mêmes crimes aux termes de l'article 25-3-d du Statut. Ces modes de responsabilité, alternatifs, retenus aux termes de l'article 25-3-a, b, c et d, sont applicables aux

actes commis par BLÉ GOUDÉ et qui ont mené à la commission des crimes reprochés.

2. LE SUSPECT

8. Charles BLÉ GOUDÉ est né le 1 janvier 1972, à Niagbrahio, dans le département de Gagnoa, en Côte d'Ivoire. Il est membre de l'ethnie bété et il est de nationalité ivoirienne. BLÉ GOUDÉ a une épouse, Solange BENDE, ils ont un enfant.
9. En 1990, alors étudiant au lycée classique d'Abidjan, BLÉ GOUDÉ se joint à la Fédération Estudiante et Scolaire de Côte d'Ivoire (« FESCI ») - une organisation étudiante créée en 1990, afin de défendre les conditions des élèves et étudiants sous le régime du parti unique du Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (« HOUPHOUËT-BOIGNY »).
10. En 1991, BLÉ GOUDÉ s'inscrit au département d'anglais de l'université d'Abidjan. Il poursuit ses activités au sein de la FESCI à la cité Universitaire de Yopougon, la place forte de la FESCI, où il devient successivement secrétaire adjoint à l'organisation, secrétaire à l'information et enfin secrétaire à l'organisation de la section en 1994. En 1996, BLÉ GOUDÉ entre au Bureau national de la FESCI et devient le secrétaire national à l'organisation. En 1998, il est élu à la tête de la FESCI pour un mandat de deux ans qui fut l'une des périodes les plus mouvementées de l'organisation et a été marquée, en 2000, par des confrontations à la machette opposant les jeunes militants du FPI à ceux du RDR. Durant ses années à la FESCI, BLÉ GOUDÉ est emprisonné à plusieurs reprises sous le gouvernement du Président Henri Konan BEDIÉ (« BEDIÉ »). C'est également pendant ces années 1990 que GBAGBO demande et obtient le soutien des mouvements étudiants, notamment de la FESCI.
11. Le 4 juin 2001, au terme de son mandat à la tête de la FESCI, BLÉ GOUDÉ crée le Congrès Panafricain des Jeunes et des Patriotes (« COJEP »). Ce « groupe de

pression » s'identifie lui-même comme « mouvement de lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme ».

12. Suite à la création du COJEP et fort d'une bourse d'étude de la Présidence, en novembre 2001, BLÉ GOUDÉ quitte Abidjan pour l'Angleterre afin de poursuivre ses études à l'université de Manchester. Suite à la tentative de coup d'état du 19 septembre 2002 et la séparation de la Côte d'Ivoire entre le nord et le sud, BLÉ GOUDÉ renonce à ses études et rentre à Abidjan le 26 septembre 2002. Dès son retour, il participe à la création de l'Alliance de la jeunesse pour le sursaut national (« AJSN ») aussi connue sous l'appellation de l'Alliance des jeunes patriotes (« l'Alliance »), dont il devient le président.
13. L'Alliance regroupe alors plusieurs organisations pro-Gbagbo tel le COJEP, la Solidarité africaine (« SOAF »), la Sorbonne, la Conscience citoyenne, le Mouvement pour la défense de la souveraineté de la Côte d'Ivoire (« MODESCI »), la Jeunesse du Front Populaire Ivoirien (« JFPI »), l'Union pour la République (« UPR »). L'Alliance est créée en réaction à ce que BLÉ GOUDÉ qualifie de « spectre de la rébellion en Afrique » et a comme objectif de mobiliser les populations afin de faire échec à la rébellion. Dans les années qui suivent, BLÉ GOUDÉ a comme mission « la seule issue de cette crise, la réélection de GBAGBO. Pour une raison essentielle : réparer une injustice ».
14. Le 6 décembre 2010, BLÉ GOUDÉ est promu par GBAGBO de son rôle officieux de « Général de la Rue » à celui officiel de ministre de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi au sein du gouvernement. Le lien étroit entre les « Jeunes Patriotes » et le gouvernement GBAGBO est ainsi officialisé.

3. CONTEXTE AYANT MENÉ À LA CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUN

15. Suite à la mort de HOUPHOUËT-BOIGNY en 1993, la Côte d'Ivoire fait face à de fortes divisions, conséquences notamment des différentes luttes menées pour lui succéder. Ces divisions sont exacerbées par les questions de nationalité, d'appartenance ethnique et de « l'Ivoirité », un concept introduit par BÉDIÉ et visant à priver les non-autochtones notamment du droit de vote et d'éligibilité aux élections présidentielles.
16. Les trois présidents qui succèdent à HOUPHOUËT-BOIGNY - Henri Konan BÉDIÉ en 1995, Laurent GBAGBO en 2000 et Alassane OUATTARA en 2010 - vont tous gagner la présidence dans des circonstances controversées. Après son intérim, BÉDIÉ est élu président en 1995, l'Ivoirité étant le thème central de sa campagne. Il est élu avec 96,44% des votes, OUATTARA et GBAGBO n'ayant pas participé à cette élection. BÉDIÉ fait l'objet d'un coup d'état en décembre 1999 et le général Robert GUÉÏ prend le pouvoir.
17. GBAGBO devient Président au terme de l'élection du 22 octobre 2000, élection au cours de laquelle le Conseil Constitutionnel disqualifie 14 des 19 candidats, dont BÉDIÉ et OUATTARA. La veille du scrutin, GBAGBO tient son dernier rassemblement électoral. BLÉ GOUDÉ, alors Secrétaire Général de la FESCI, est présent et apporte son soutien à GBAGBO. Le Général GUÉÏ, candidat défait, tente de se maintenir au pouvoir après cette élection mais GBAGBO mobilise ses militants dans de grandes manifestations et GUÉÏ se voit forcé de céder le pouvoir.
18. Dès son accession au pouvoir, les opposants de GBAGBO contestent la légitimité de son régime et manifestent contre son gouvernement. En novembre-décembre 2000 et au cours de l'année 2001, les FDS répriment les manifestations anti-GBAGBO. Les FDS sont accusées par la Commission d'enquête internationale

des Nations Unies et diverses ONGs de commettre des crimes contre les manifestants, notamment des meurtres et des viols.

19. Pendant la nuit du 18-19 septembre 2002, une tentative de coup d'état contre GBAGBO échoue. Cette tentative mène à un conflit qui divisera la Côte d'Ivoire entre une zone au sud tenue par le Gouvernement de GBAGBO et une zone au nord contrôlée par les forces dites « rebelles ». Entre la zone nord et la zone sud, on érige une zone neutre aussi appelée « zone de confiance ». Les forces gouvernementales et les forces rebelles auraient toutes commis des crimes pendant cette période.
20. À partir de cette tentative de coup d'état et afin de résister à la rébellion et de se maintenir au pouvoir, GBAGBO recourt à des mercenaires étrangers. En octobre 2002, des mercenaires, notamment français et sud-africains, forment des éléments des forces pro-Gbagbo à l'école de gendarmerie à Abidjan. L'embauche de ces mercenaires est orchestrée par Bertin KADET, alors Ministre de la Défense. Ces mêmes mercenaires, sur ordre du chef d'état-major particulier de GBAGBO, dirigeront ensuite une force de combat à l'Ouest du pays, notamment dans la région de Vavoua.
21. De plus, à partir d'octobre 2002, des mercenaires libériens combattent « en parallèle » avec les FDS à l'Ouest contre les rebelles. Ces mercenaires libériens sont alors connus sous les appellations « LIMA » (soit la lettre « L » selon l'alphabet phonétique militaire de l'OTAN, pour « Libériens ») et MODEL (« *Movement for Democracy in Liberia* »). Pendant la période de 2002 à 2004, ces mercenaires libériens auraient commis des meurtres et des viols de civils à grande échelle à l'Ouest de la Côte d'Ivoire.
22. Des combattants de l'ethnie Guéré (aussi connue sous le nom Wè), originaires de la région frontalière avec le Libéria et appartenant à des milices telles que le Front pour la Libération du Grand Ouest (« FLGO ») participent aussi au conflit.

Les Guéré sont implantés dans une région voisine de celle des Bété et étaient considérés comme acquis à la cause de GBAGBO. Dès octobre 2002, les miliciens Guéré soutiennent les FDS à l'Ouest et combattent aux côtés des mercenaires libériens de l'ethnie kranh, une ethnie proche des Guéré.

23. À Abidjan, des milices pro-Gbagbo sont actives à partir de 2002, notamment le Groupement des Patriotes pour la Paix (« GPP »). Bertin KADET fait partie de ceux qui approvisionnent en armes les diverses milices pro-Gbagbo.
24. Suite à ce coup d'État manqué de septembre 2002, BLÉ GOUDÉ revient en Côte d'Ivoire. La scission du pays par les « rebelles » sert de déclencheur au nouveau combat de BLÉ GOUDÉ – la lutte contre-insurrectionnelle.
25. C'est aussi en réaction à cette crise insurrectionnelle que BLÉ GOUDÉ rassemble le COJEP et d'autres mouvements pro-Gbagbo sous une même structure - l'AJSN. L'Alliance est la première structure à fédérer et organiser les jeunes pro-Gbagbo. L'Alliance, ainsi que d'autres groupes de jeunes pro-Gbagbo, sont aussi connus sous le nom de « jeunes patriotes ».
26. C'est le début des grands rassemblements patriotiques. Le 2 octobre 2002, BLÉ GOUDÉ organise une première grande manifestation, suivie d'une seconde le 2 novembre 2002. C'est aussi le début des pancartes de la haine : « Je suis xénophobe, et après? ».
27. Déjà présente en Côte d'Ivoire avant la crise de 2002, l'armée française intervient dès le lendemain de la tentative de coup d'état. Le 22 septembre 2002, la France déploie la force Licorne afin de protéger ses ressortissants.
28. La France est immédiatement associée par les jeunes pro-Gbagbo comme complice de la rébellion. Le 2 janvier 2003, toujours à la Place de la République, Jean-Yves DIBOPIEU, alors Secrétaire Général de la FESCI et proche de BLÉ

GOUDÉ au sein de l'Alliance, lancent aux jeunes pro-GABGBO le fameux « à chaque Ivoirien son Français ».

29. Les négociations du 14 au 23 janvier et la signature le 24 janvier 2003 de l'Accord de Lina-Marcoussis (« Marcoussis ») mènent à l'exode de milliers de ressortissants français, victimes d'actes de violences
30. BLÉ GOUDÉ est un orateur charismatique capable de mobiliser des milliers de jeunes pour manifester. Le 1 février 2003, il organise une autre méga-manifestation. Selon certains, plus d'un million de patriotes se sont rassemblés suite à son appel pour protester contre l'Accord de Marcoussis et apporter leur soutien à GBAGBO.
31. Dans les mois et les années qui suivent la tentative de coup d'état, BLÉ GOUDÉ incite par ses discours les jeunes à la haine, à se dresser contre les « rebelles », les « étrangers » et contre les forces françaises et onusiennes.
32. GBAGBO se sert des « jeunes patriotes » et de la FESCI pour occuper les rues et des sites stratégiques à Abidjan, comme boucliers humains, pour prendre le contrôle des médias, pour intimider le personnel judiciaire et les ONG de droits de l'homme, ainsi que pour attaquer, tuer et intimider ses opposants politiques et piller leurs propriétés. Les « parlements » et les « agoras » qui étaient des lieux de rassemblements politiques, deviennent les portes-voix des jeunes pro-Gbagbo et sont aux services des « mots d'ordre d'intérêt national ». La cohésion au sein de l'Alliance est telle qu'elle permet la coordination et mobilisation rapide et en grand nombre des jeunes pro-Gbagbo notamment afin de répondre aux mots d'ordre de BLÉ GOUDÉ et du régime GBAGBO.
33. GBAGBO peut compter sur BLÉ GOUDÉ afin de recruter des milliers de jeunes au sein des FDS, principalement des groupes de l'Ouest et du Centre-ouest du pays avec lesquels ils avaient des liens ethniques. Fin 2002 – début 2003, BLÉ

GOUDÉ lance des appels au recrutement de jeunes au sein des FDS. Ces appels sont répétés en 2010 et 2011. L'enrôlement de ces « recrutés BLÉ GOUDÉ », de ce « contingent BLÉ GOUDÉ » ou de cette « promotion BLÉ GOUDÉ » au sein des FDS renforce la loyauté de certaines unités envers GBAGBO.

34. Dès la fin septembre 2002, la communauté internationale, notamment l'Union africaine, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (« CEDEAO »), l'ONU et la France, parraine plusieurs accords de paix afin de résoudre le conflit.
35. Entre septembre 2002 et février 2004, plusieurs accords de cessez-le-feu entre les rebelles et GBAGBO sont adoptés, qui ne seront pas respectés. Le 27 février 2004, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la Résolution 1528 qui autorise le déploiement d'une Opération de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire (« ONUCI »). L'ONUCI est opérationnelle dès le 4 avril 2004.
36. À partir du 4 avril 2004, la force Licorne, en coordination avec l'ONUCI, reçoit le mandat de maintenir la paix en Côte d'Ivoire.
37. Malgré les accords de paix, l'intervention de la communauté internationale et la présence de forces d'interposition, le conflit continue et les deux camps continuent de commettre des crimes contre la population civile, selon les rapports des Nations Unies et de diverses ONGs. Les opposants de GBAGBO l'accusent de revenir sur les accords de paix; le camp GBAGBO lance les mêmes accusations contre les rebelles.
38. Du 24 au 26 mars 2004, les partis d'opposition manifestent ou tentent de le faire dans Abidjan, notamment à Abobo, afin de dénoncer GBAGBO et son non-respect des accords de paix de Marcoussis. Afin d'empêcher ces manifestations, GBAGBO réquisitionne les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (« FANCI ») qui, avec la police et la gendarmerie, tirent à balles réelles sur les

manifestants et causent la mort d'environ 120 civils. Des combattants étrangers, des miliciens du GPP et des jeunes pro-Gbagbo, notamment des jeunes patriotes et des membres de la FESCI, participent à la répression de ces manifestations, pendant lesquelles des viols sont également commis. Le commandant en chef de la Garde Républicaine (« GR »), DOGBO BLÉ est également impliqué dans la répression de ces manifestations. Deux policiers trouvent la mort pendant ces manifestations, tués par des manifestants dans le quartier PK18 à Abobo. GBAGBO condamne la manifestation en la qualifiant de « tentative d'insurrection ».

39. Dans les jours qui suivent, des éléments des FDS mènent des opérations, de nuit, notamment à Abobo, où ils tuent et enlèvent des civils. Ces éléments des FDS, notamment la GR, sont soutenus par des miliciens et des groupes armés dits « parallèles » qui participent aux attaques contre les civils. Ces groupes « parallèles » ne font pas partie de la structure officielle des FDS et reçoivent leurs ordres en dehors de la hiérarchie officielle.
40. Le 25 mai 2004, une Commission d'enquête internationale est mise en place conformément à l'annexe VI de l'accord de Marcoussis et à une déclaration de la présidence du Conseil de Sécurité des Nations Unies, afin d'enquêter sur les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Cette commission dénonce les crimes graves commis par les deux camps et constate que la justice ivoirienne ne conduit pas d'enquête « sérieuse » sur ces crimes. Le rapport note, au sujet des « jeunes patriotes » de BLÉ GOUDÉ, que plusieurs de leurs opérations ont été organisées à la suite de décisions politiques du président GBAGBO et que ces manifestations sont souvent violentes et accompagnées de pillages.
41. Le 4 novembre 2004, les FDS violent le cessez-le-feu intégral du 3 mai 2003 et bombardent les forces rebelles au Nord pendant « l'Opération Dignité ». Le 6 novembre 2004, neuf soldats français sont tués lors d'un raid de l'armée de l'air

ivoirienne à Bouaké. En réponse à cette attaque, la force Licorne détruit les aéronefs de l'armée de l'air ivoirienne à Yamoussoukro. Le soir même, BLÉ GOUDÉ apparaît à la Radio Télévision Ivoirienne (« RTI ») où il incite les ivoiriens à aller libérer l'aéroport et à se rendre au 43^{ème} BIMA. Suite à son appel, des jeunes pro-Gbagbo descendent dans les rues d'Abidjan et convergent vers l'aéroport et le camp militaire français du 43^{ème} BIMA dans la commune de Port-Bouët. Parmi ces jeunes, des membres du GPP se mobilisent. Sur instruction de TOURÉ Moussa alias « ZÉGUEN », leur président d'alors, ancien membre de la FESCI et proche de BLÉ GOUDÉ, une unité du GPP se rend au niveau du 43^{ème} BIMA afin d'occuper la force Licorne, alors qu'une autre unité du GPP se rend dans la « cité française » de Biétry dans la commune de Marcory afin de s'attaquer aux civils et intérêts français. Dans le courant de la nuit, ces jeunes pro-Gbagbo commettent des attaques à l'encontre des ressortissants Français et autres étrangers, des actes de pillage, des viols et d'autres crimes graves contre des civils. Dans les jours qui suivent, une foule de militants pro-Gbagbo manifestent devant l'Hôtel Ivoire sécurisé par des soldats de la force Licorne. BLÉ GOUDÉ, ainsi que d'autres leaders de la Galaxie patriotique se rendent sur les lieux afin de motiver les manifestants. Le 9 novembre 2004, les forces françaises ouvrent le feu, causant la mort d'au moins une vingtaine de personnes, ce bilan étant contesté par les pro-Gbagbo.

42. Le 15 novembre 2004, l'ONU impose un embargo sur les armes en Côte d'Ivoire. Le Conseil de sécurité de l'ONU condamne l'action d'individus qui incitent à la haine envers les étrangers et empêchent les activités de l'ONUCI.
43. En mai 2005, divers partis d'opposition, notamment le Rassemblement Des Républicains de Côte d'Ivoire (« RDR ») de OUATTARA et le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (« PDCI ») de BÉDIÉ, forment « le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix » (« RHDP »), une alliance opposée à GBAGBO.

44. Suite à la recommandation du 15 janvier 2006 du Groupe de Travail International (« GTI ») de ne pas renouveler le mandat des députés nationaux, de violentes manifestations menées par les jeunes patriotes éclatent à Abidjan du 16 au 20 janvier 2006. Ces quatre jours de violence seront notamment marqués par le siège des installations de la RTI par les jeunes pro-Gbagbo qui perturbent le bon fonctionnement de la RTI et contraignent les techniciens à diffuser des messages d'appel à la mobilisation contre les Nations Unies et la France.
45. Répondant à ces appels, des centaines de jeunes pro-GABGBO manifestent, le 17 janvier 2006, devant l'Ambassade de France galvanisés par la présence et la grève de la faim de BLÉ GOUDÉ qui déclare : « c'est la France qui a planifié, organisé toute cette crise que nous vivons en Côte d'Ivoire ». Au cours de la même période, les jeunes pro-Gbagbo attaquent plusieurs bases de l'ONUCI à Abidjan et ailleurs dans le pays. Les appels au retour au calme, lancés le 18 janvier 2006, par le Président de l'Union Africaine de l'époque, Olusegun Obasanjo, GBAGBO et le Premier Ministre n'auront aucun effet sur les jeunes pro-Gbagbo qui continueront à occuper les rues d'Abidjan.
46. Ce n'est qu'à l'appel de BLÉ GOUDÉ, le 19 janvier 2006, que les jeunes pro-Gbagbo quitteront les rues d'Abidjan. Cet appel interviendra au moment même où le Conseil de Sécurité des Nations Unies s'est déclaré prêt à infliger des sanctions ciblées aux personnes « faisant obstacle à l'action de l'ONUCI, des forces françaises, du Haut Représentant pour les élections ou du GTI ou qui incitent publiquement à la haine et à la violence ».
47. Le 7 février 2006, l'ONU impose des sanctions individuelles contre BLÉ GOUDÉ et Eugène DJUÉ (« DJUÉ ») pour leurs déclarations publiques incitant à la violence contre les étrangers et contre l'ONU et pour leur responsabilité dans les exécutions extrajudiciaires, viols et autres crimes commis par des milices.

48. Le 5 juillet 2006, sous le patronage du Secrétaire Général des Nations Unies, une réunion de haut niveau, regroupant les Chefs d'Etat de la CEDEAO ainsi que les leaders des principaux partis politiques ivoiriens parmi lesquels GBAGBO et OUATTARA, est organisée à Yamoussoukro afin de faire le point sur la mise en œuvre de la feuille de route pour la paix. À l'issue de la réunion, un chronogramme est adopté pour la préparation des élections. Il prévoit notamment le déploiement pour au plus tard le 15 juillet 2006 d'au moins 50 audiences foraines conduites par des magistrats et des fonctionnaires de l'état civil sur toute l'étendue du territoire de la Côte d'Ivoire. Ces audiences foraines ont pour objectif d'octroyer des actes d'état civil aux personnes qui en sont dépourvues, majoritairement en provenance du nord de la Côte d'Ivoire, et ainsi leur permettre à terme de participer aux échéances électorales à venir. Dès l'annonce de ces mesures, le FPI ainsi que d'autres organisations qui lui sont proches, s'y opposent.
49. Le 13 juillet 2006, au moment du déploiement des premières audiences foraines, le porte-parole du FPI, Pascal Affi N'GUESSAN convoque la presse et déclare : « Nous n'allons pas cautionner une telle mascarade, nous appelons nos militants à s'opposer, par tous les moyens, à ce processus ». Cette déclaration provoque alors un vaste mouvement de protestation de la part des militants du FPI ainsi que des jeunes pro-Gbagbo à Abidjan et ailleurs dans le pays. Dans différentes communes d'Abidjan, les jeunes pro-Gbagbo dressent des barrages et empêchent les magistrats et fonctionnaires mandatés de procéder aux audiences foraines.
50. Le 18 juillet 2006, soit cinq jours après l'appel au boycott lancé par le porte-parole du FPI, BLÉ GOUDÉ ainsi que plusieurs dirigeants de la FESCI se réunissent et décident de décréter la journée du 19 juillet 2006 « pays mort ». À Abidjan, le mot d'ordre de BLÉ GOUDÉ est notamment relayé aux pro-Gbagbo lors d'un rassemblement tenu à la Mairie de Yopougon. Le mot d'ordre du « Général » aux

jeunes pro-Gbagbo est clair : empêcher par tous moyens la tenue des audiences foraines en dressant des barrages à chaque coin de rue. Répondant à l'appel de BLÉ GOUDÉ, le 19 juillet 2006, des centaines de jeunes pro-Gbagbo paralysent la ville d'Abidjan en érigeant des barricades, bloquant la circulation, fouillant les véhicules, brûlant des pneus et en détruisant le matériel déployé pour l'installation de ces Cours mobiles, empêchant ainsi la poursuite des audiences foraines dans différents quartiers de la capitale économique.

51. Réagissant aux actions de boycott lancées par le FPI, Mady DJÉJÉ, leader du RHDP en 2006, appelle les militants de l'opposition à « débloquer les audiences foraines par tous les moyens » provoquant alors la création de groupe de défense des audiences foraines. Entre le 18 et le 25 juillet 2006, de violents affrontements éclatent à Abidjan et ailleurs en Côte d'Ivoire entre jeunes pro-Gbagbo et militants de l'opposition, provoquant la mort de plusieurs personnes et des dizaines de blessés.
52. Le 25 juillet 2006, le Secrétaire Général des Nations Unies condamne avec la plus grande fermeté les actes de violences des jeunes patriotes ayant conduit à la perte de vies humaines et à l'attaque du véhicule du Haut Représentant pour les élections, M. Gerard Stoudmann. Le 26 juillet 2006, BLÉ GOUDÉ, conjointement avec les organisations de jeunesse du PDCI et du RDR, appelle à l'arrêt des violences et s'engage à ce que « désormais toutes les formes de lutte s'inscrivent et restent dans le cadre purement démocratique et légal, excluant toute forme de violence ».
53. En 2007, suite aux pressions exercées par la communauté internationale, GBAGBO signe l'accord politique de Ouagadougou qui pose les conditions de l'organisation de l'élection présidentielle, notamment le désarmement des milices des deux camps. Le désarmement n'a pas réellement lieu et les milices tant pro-Gbagbo que celles dites « rebelles » conservent leurs armes. De plus,

malgré l'obligation de démobilisation, les milices pro-Gbagbo maintiennent leurs structures et, jusqu'en 2011, se considèrent toujours comme des « groupes d'auto-défense ».

54. En février 2007, profitant du dialogue direct initié par GBAGBO avec les Forces Nouvelles, BLÉ GOUDÉ entreprend une vaste campagne de réconciliation nationale à travers la « caravane de la paix ». Pendant près de trois mois, BLÉ GOUDÉ accompagné de leaders communautaires et politiques, sillonne le pays y compris les zones sous contrôle des Forces Nouvelles et diffuse des messages de paix et de réconciliation.
55. Le 26 septembre 2007, GBAGBO prononce un discours devant l'Assemblée Générale des Nations Unies au cours duquel il plaidera pour la levée des sanctions à l'encontre de BLÉ GOUDÉ et DJUÉ en récompense pour leur implication dans les efforts de recherche de la paix en Côte d'Ivoire. Le gouvernement GBAGBO réitérera cet appel à la levée des sanctions à l'encontre de BLÉ GOUDÉ à diverses reprises notamment en 2009, toujours en invoquant le rôle joué par BLÉ GOUDÉ dans les efforts de paix.
56. En dépit de l'embargo de novembre 2004, GBAGBO cherche à acheter des armes, notamment par le biais de Bertin KADET, Ministre de la Défense devenu son conseiller spécial, et d'Anselme SEKA YAPO, l'aide-de-camp de Simone GBAGBO. Il y parviendra à plusieurs reprises, en particulier en 2010 pendant la période de préparation de l'élection présidentielle. Il en recevra également en 2011 et poursuivra ses démarches tout au long de la période couverte par les charges.
57. De plus, depuis au moins septembre 2002, le régime de GBAGBO est aussi marqué par des meurtres et disparitions forcées attribués à Anselme SEKA YAPO et des éléments militaires et paramilitaires connus sous l'appellation « l'escadron de la mort ».

58. Jusqu'en 2010, l'opposition et la communauté internationale accusent GBAGBO de mauvaise foi à cause du report répétitif des élections, en raison en particulier d'un processus d'enregistrement des électeurs marqué par de nombreuses lenteurs et des blocages, le camp présidentiel s'opposant, parfois violemment, à l'inscription des populations du Nord sur la liste électorale. Le 12 février 2010, GBAGBO dissout le gouvernement et la Commission Électorale Indépendante (« CEI »), ce qui entraîne des manifestations qui seront violemment réprimées par les FDS causant la mort de plusieurs civils. Le 5 août 2010, GBAGBO convoque le collège électoral afin de procéder à l'élection du Président de la République. Le premier tour de l'élection a lieu le 31 octobre 2010.

4. RÉSUMÉ DES FAITS DE L'AFFAIRE

59. Depuis le coup d'état manqué en 2002, la communauté internationale a été impliquée de façon continue dans la résolution du conflit en Côte d'Ivoire afin d'établir un processus électoral impartial et équitable. En dépit des efforts de GBAGBO, depuis au moins 2005, pour reporter les élections, il a dû céder aux pressions exercées par la communauté internationale et a annoncé, en 2010, l'élection présidentielle, la première à se dérouler en Côte d'Ivoire depuis 2000.

60. GBAGBO était déterminé à rester au pouvoir. Au plus tard avant le deuxième tour de l'élection présidentielle de 2010, aidé par son entourage immédiat, dont BLÉ GOUDÉ était l'un des membres clef, GBAGBO a élaboré un Plan visant à attaquer son rival politique OUATTARA ainsi que des membres du cercle politique de celui-ci et des civils considérés comme ses partisans, dans le but de conserver le pouvoir par tous les moyens y compris la force létale. Ce Plan commun a été mis en œuvre par les forces pro-Gbagbo, lesquelles, sous l'autorité et le contrôle conjointement exercés par celui-ci et son entourage immédiat, dont BLÉ GOUDÉ, ont perpétré l'attaque systématique et généralisée contre des civils, et notamment les crimes reprochés dans le présent document.

61. Avant l'élection, GBAGBO et les membres de son entourage immédiat, dont BLÉ GOUDÉ, avaient déjà pris des dispositions dans la poursuite du Plan commun pour faire en sorte de se maintenir au pouvoir en cas de défaite électorale. Il a consolidé son autorité absolue ainsi que le contrôle qu'il exerçait sur les FDS. Celles-ci étaient constituées de cinq composantes principales qui ont pris part à la commission des crimes : les forces armées (« FANCI »), la gendarmerie, la Garde Républicaine (« GR »), le Centre de Commandement des Opérations de Sécurité (« CECOS ») et la police. Lors de la crise post-électorale, sur ordre de GBAGBO, les opérations des FDS ont été coordonnées par le Chef d'État-Major (« CEMA ») des forces armées, le général Philippe MANGOU (« MANGOU »), mais au plus tard à partir du 31 mars 2011, le général DOGBO BLÉ a pris le contrôle *de facto* des opérations des forces pro-Gbagbo. De plus, GBAGBO contournait selon sa volonté la hiérarchie officielle des FDS, en utilisant une chaîne de commandement « parallèle », qui était composée de ses inconditionnels au sein des FDS. GBAGBO a ainsi pu compter durant la crise post-électorale sur ses hommes-clefs au sein des FDS afin d'exécuter le Plan commun. GBAGBO et son entourage immédiat, dont BLÉ GOUDÉ ont renforcé les FDS avec des jeunes pro-Gbagbo, des miliciens et des mercenaires, dont beaucoup ont été intégrés dans la chaîne de commandement des FDS. Ils se sont également assurés que les forces qui étaient restées loyales à GBAGBO étaient entraînées, financées et armées .
62. Le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu le 31 octobre 2010. Les trois principaux candidats étaient GBAGBO, pour le FPI, OUATTARA, pour le RDR, et BÉDIÉ, pour le PDCI. Depuis 2005, OUATTARA et BÉDIÉ faisaient alliance avec d'autres partis politiques sous l'appellation de RHDP, mais ils se sont présentés séparément au premier tour de l'élection présidentielle. Aux résultats du premier tour annoncés le 3 novembre 2010 ,aucun candidat n'a reçu la majorité absolue (GBAGBO 38,04%, OUATTARA 32,07%, BÉDIÉ 25,24%); GBAGBO et OUATTARA sont passés au second tour. Le 7 novembre 2010,

BÉDIÉ a annoncé son soutien à OUATTARA, qui est devenu le candidat du RHDP au second tour. GBAGBO avait le soutien de « La Majorité Présidentielle » (« LMP »), une alliance entre son Front Populaire Ivoirien (« FPI ») et d'autres partis politiques, mais OUATTARA, fort de l'appui du PDCI et des autres partis politiques du RHDP, devenait le favori pour gagner l'élection. GBAGBO a alors mis en œuvre le Plan commun afin de rester au pouvoir en utilisant la violence contre les militants de OUATTARA et des civils perçus comme soutenant l'opposition.

63. Le second tour de l'élection présidentielle a eu lieu le 28 novembre 2010 et l'annonce des résultats était prévue le 1 décembre 2010. Le 2 décembre, le Président de la CEI a annoncé les résultats provisoires et déclaré que OUATTARA avait remporté 54,1% des voix et GBAGBO 45,9%. Le 3 décembre, le Président du Conseil constitutionnel, un allié de GBAGBO, a invalidé la décision de la CEI et annoncé la victoire de celui-ci. Les deux candidats se sont proclamés simultanément Président de la Côte d'Ivoire. Cependant, le 4 décembre, le Conseil constitutionnel a fait prêter serment à GBAGBO pour un nouveau mandat présidentiel. Peu après, OUATTARA prêtait serment par écrit en tant que Président de la République. Les deux camps ont alors formé leurs gouvernements respectifs.
64. S'en est suivi une crise post-électorale, lors de laquelle des milliers de partisans de OUATTARA se sont rassemblés dans les rues d'Abidjan et dans d'autres parties du pays pour réclamer la démission de GBAGBO. La communauté internationale, dont l'ONU, l'Union africaine, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (« CEDEAO ») et l'Union européenne, a également reconnu la victoire de OUATTARA et exhorté GBAGBO à céder le pouvoir.
65. Au plus tard à la fin du processus électoral, GBAGBO a mobilisé les forces qui lui étaient subordonnées et les a organisées dans le but d'appliquer le Plan commun.

GBAGBO et son entourage immédiat ont conjointement autorisé une attaque à l'encontre de civils, y compris l'usage de la force létale, dans la poursuite du Plan commun.

66. OUATTARA et des membres de son gouvernement nouvellement nommés étaient basés à l'Hôtel du Golf à Cocody, une commune d'Abidjan. Ils se trouvaient sous la protection des forces de l'ONUCI. À partir du 14 décembre, GBAGBO a ordonné à ses forces armées d'assiéger l'Hôtel du Golf et ses résidents. Ce siège, qui a été maintenu jusqu'à la fin de la crise post-électorale, s'est notamment traduit par le harcèlement des soldats de l'ONU, de violentes offensives dirigées à l'encontre des partisans présumés de OUATTARA dans les environs de l'Hôtel du Golf et l'attaque de ce bâtiment par les forces pro-Gbagbo.
67. Tout au long de la crise post-électorale, GBAGBO a tenu des réunions et maintenu un contact régulier avec son entourage immédiat et les principaux commandants des FDS, afin de faire le point sur le Plan commun et d'en coordonner la mise en œuvre. Il a également donné à ses subordonnés des instructions pour appliquer le Plan commun et a été tenu au courant des réunions organisées par ceux-ci à cet effet. Simone GBAGBO, BLÉ GOUDÉ et d'autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO ont également donné des consignes concernant l'application du Plan commun. Cependant, ces dernières étaient toujours communiquées au vu ou au su de GBAGBO et avec son autorisation.
68. Les ordres de GBAGBO et des membres de son entourage immédiat étaient transmis par les commandants des FDS à leurs subordonnés respectifs, qui les exécutaient. Celles-ci ont fait usage d'un éventail d'armes y compris des « armes de guerre ». Les ordres de GBAGBO étaient aussi transmis aux jeunes pro-Gbagbo, aux miliciens et aux mercenaires, qui, avec les FDS, constituaient les « forces pro-Gbagbo » et ont exécuté le Plan commun.

69. En conséquence, la mise en œuvre coordonnée du Plan commun a abouti à l'attaque systématique et généralisée à l'encontre de civils pris pour des partisans de OUATTARA, et aux crimes reprochés en l'espèce. Entre le 27 novembre 2010 et le 8 mai 2011, les forces pro-Gbagbo ont attaqué les civils considérés comme partisans de OUATTARA. Elles ont tué plus de 1000 personnes et ont violé plus de 40 personnes. À Abidjan et dans certaines localités de l'Ouest du pays, ces forces ont aussi arbitrairement arrêté au moins 520 personnes et ont infligé à plus de 140 personnes de grandes souffrances et des atteintes graves à leur intégrité physique. Ces crimes ont été commis avec une intention discriminatoire pour des motifs d'ordre politique, national, ethnique et religieux.
70. À partir du 23 février 2011, l'Ouest de la Côte d'Ivoire est devenu le théâtre d'un conflit armé ne revêtant pas un caractère international entre les forces pro-Gbagbo et les forces fidèles à OUATTARA. Ces dernières comprenaient les Forces Nouvelles et disposaient du soutien d'un groupe de défense appelé les dozos, qui étaient issu de différentes tribus, et d'un groupe de miliciens burkinabé. Les forces fidèles à OUATTARA avançaient en provenance du nord, ouest et centre en direction du sud de la Côte d'Ivoire pour atteindre Abidjan le 31 mars 2011. Bien qu'il y ait eu de nombreuses défections parmi les FDS en février et mars, à partir du 31 mars 2011, un nombre encore plus important d'officiers des FDS ont déserté. Dès lors, GBAGBO et son entourage immédiat en sont venus à s'appuyer de plus en plus sur les jeunes pro-Gbagbo, les miliciens et les mercenaires pour mettre en œuvre le Plan commun. BLÉ GOUDÉ a joué un rôle clef dans le recrutement de ces jeunes pro-Gbagbo.
71. Le 11 avril 2011, à la suite d'opérations militaires menées par des forces fidèles à OUATTARA et soutenues par l'ONUCI et la force Licorne, GBAGBO est arrêté par le gouvernement de OUATTARA et assigné à résidence. Les forces pro-Gbagbo ont continué à commettre des crimes contre les civils pris pour des partisans de OUATTARA jusqu'au 8 mai 2011 au moins. Les crimes en question

s'inscrivaient dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique menée contre la population civile à l'initiative de GBAGBO et de son entourage immédiat dans la poursuite du Plan commun.

5. *COMPÉTENCES RATIONE LOCI, RATIONE TEMPORIS ET RATIONE MATERIAE*

72. La République de Côte d'Ivoire est un État partie au Statut de Rome depuis le 15 février 2013. Déjà, le 1^{er} octobre 2003, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a reconnu, par déclaration datée du 18 avril 2003, la compétence de la Cour pour juger les crimes commis sur le territoire ivoirien à compter du 19 septembre 2002. Cette déclaration autorise donc la Cour à exercer sa compétence conformément à l'article 12-3 du Statut de Rome.
73. Le 14 décembre 2010, le Procureur, le Président et le Greffier de la Cour ont reçu une lettre de OUATTARA, en sa qualité de Président de la Côte d'Ivoire, confirmant la prorogation de la validité de la Déclaration du 18 avril 2003. Une deuxième lettre à cet effet a été reçue le 4 mai 2011.
74. Le 23 juin 2011, l'Accusation, ayant conclu qu'il existait une base raisonnable pour ouvrir une enquête, a demandé à la Chambre préliminaire III l'autorisation d'enquêter sur la situation en Côte d'Ivoire à compter du 28 novembre 2010, au titre de l'article 15-3 du Statut de Rome.² Le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire a autorisé l'Accusation à enquêter sur les crimes relevant de la compétence de la Cour commis depuis le 28 novembre 2010 dans le cadre de cette situation.³ Le 22 février 2012, la Chambre a étendu cette autorisation pour inclure les crimes relevant de la compétence de la Cour commis entre le 19 septembre 2002 et le 28 novembre 2010.⁴

² ICC-02/11-3 and its annexes.

³ ICC-02/11-14.

⁴ ICC-02/11-36.

75. Tous les crimes reprochés dans le présent Document amendé de notification des charges (« Document »), ont eu lieu sur le territoire de la Côte d'Ivoire après le 27 novembre 2010. Le meurtre, le viol et autres formes de violence sexuelle, la persécution et d'autres actes inhumains constituent des crimes contre l'humanité définis à l'article 7 du Statut.

6. EXPOSÉ DES FAITS EN CAUSE AU REGARD DES ÉLÉMENTS DU CHAPEAU DE L'ARTICLE 7

1. Attaque contre une population civile

76. Entre le 27 novembre 2010 et le 8 mai 2011, les forces pro-Gbagbo ont dirigé une attaque contre des civils considérés comme des partisans de OUATTARA. Plus d'une centaine d'incidents impliquant les FDS ainsi que des jeunes pro-Gbagbo, des miliciens et mercenaires ont eu lieu au cours de ladite période. Selon une évaluation à minima, ces incidents ont causé la mort d'au moins 1000 civils, à Abidjan et dans certaines localités de l'Ouest du pays. Les forces pro-Gbagbo ont également arbitrairement arrêté au moins 520 personnes et ont infligé à plus de 140 civils de grandes souffrances et des atteintes graves à l'intégrité physique. Par ailleurs, pour la seule ville d'Abidjan, au moins 47 femmes et jeunes filles ont été violées par les forces pro-Gbagbo au cours des violences post-électorales.

77. Pour les fins du présent Document, l'Accusation s'appuie sur 38 incidents, y compris les cinq incidents pour lesquels la responsabilité pénale de BLÉ GOUDÉ est engagée. Les actes commis contre des civils lors de ces 38 incidents pris dans leur ensemble forment « l'attaque », au sens de l'article 7 du Statut. Tous ces incidents sur lesquels l'Accusation a fait le choix de se focaliser concernent la ville d'Abidjan. Néanmoins, de nombreuses localités de l'Ouest du pays comme Gagnoa, Duekoué, Bloléquin, San Pedro ou encore Bédi-Gouzon ont également été la cible des forces pro-Gbagbo.

78. Au cours de ces incidents, des unités des forces spéciales des FDS, notamment du Bataillon d'Artillerie Sol-Air (« BASA »), du Bataillon Blindé (« BB »), le Centre de Commandement des Opérations de Sécurité (« CECOS »), doté d'une brigade de maintien de l'ordre, ou encore le Bataillon des Commandos Parachutistes (« BCP ») étaient déployées en soutien ou en lieu et place des unités de la Gendarmerie et de la Police, y compris lorsqu'il s'agissait de simples opérations de maintien de l'ordre destinées à disperser des manifestants de l'opposition. Souvent, au cours desdites interventions, ces unités n'ont pas hésité à ouvrir le feu sur des manifestants ou dans des zones densément peuplées.
79. Divers types d'armements notamment des obus de mortiers étaient utilisés lors de ces incidents. En utilisant ce type d'armement, les FDS ont délibérément pris pour cible les populations civiles de certains quartiers densément peuplés d'Abidjan considérées comme favorables à OUATTARA.
80. Des jeunes pro-Gbagbo, des « miliciens » ainsi que des mercenaires en provenance du Libéria étaient parfois associés à certaines attaques lancées par les FDS à l'encontre des populations civiles considérées comme soutenant OUATTARA. Lorsqu'ils ne s'associaient pas aux FDS, les jeunes pro-Gbagbo, les miliciens et mercenaires se rendaient directement coupables d'exactions à l'encontre des populations et communautés considérées comme favorables à OUATTARA.
81. Ces incidents étaient de différents ordres: certains étaient directement dirigés contre les militants de l'opposition tandis que d'autres visaient plus généralement les populations civiles perçues comme soutenant l'opposition.
82. Tous les incidents dont il est question en l'espèce ont été commis à l'encontre de civils non armés dans le cadre de la Politique déclenchée par GBAGBO et son entourage immédiat dont BLÉ GOUDÉ. Ces actes ont été planifiés et coordonnés par GBAGBO et son entourage immédiat et mis en œuvre par l'intermédiaire des

forces placées sous son entourage. Ces actes visaient à éradiquer toute forme d'opposition en réprimant les activités des partis d'opposition ainsi que les populations civiles considérées comme étant acquise à sa cause. En participant à la conception et à la mise en œuvre du Plan commun qui prévoyait notamment le recours à la violence contre des civils perçus comme soutenant OUATTARA, BLÉ GOUDÉ a joué un rôle clef dans la réalisation des actes décrits ci-après.

a) Attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition

83. Entre le 27 novembre 2010 et le 8 mai 2011, les unités des FDS parmi lesquelles le CECOS, la Garde Républicaine (« GR »), la Police, dont la Brigade Anti-Émeute (« BAE »), et la Gendarmerie, ont réprimé violemment les activités de l'opposition, notamment des manifestations ainsi que des rassemblements. Ces incidents ont ciblé tout particulièrement les membres du Rassemblement Des Républicains de Côte d'Ivoire (« RDR ») ainsi que les militants des autres partis politiques associés au Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (« RHDP »). Ainsi, sur la base des 38 incidents cités dans le présent Document, au moins 93⁵ membres et sympathisants de l'opposition ont été tués, au moins 250⁶ ont été blessés, dont une grande majorité par balles, et au moins 86⁷ militants de l'opposition ont été arrêtés. Au moins 25⁸ femmes militantes ou sympathisantes de OUATTARA ont, par ailleurs, été violées par les forces pro-Gbagbo, parfois avec l'aval des FDS. A titre d'exemple :

- Le 25 février 2011, à Abobo, des FDS, notamment des éléments du CECOS et de la police ainsi que des miliciens ont violé neuf femmes politiquement engagées en faveur de OUATTARA. Deux des victimes ont été violées à leur

⁵ Ce chiffre correspond au nombre total de militants de l'opposition tués lors des incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition.

⁶ Ce chiffre correspond au nombre total de militants de l'opposition blessés lors des incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition.

⁷ Ce chiffre correspond au nombre total de militants de l'opposition arrêtés lors d'incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition.

⁸ Ce chiffre correspond au nombre total de militantes de l'opposition violées lors d'incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition

domicile tandis que sept autres ont été conduites dans un bâtiment en construction où elles ont été violées par plusieurs hommes en réunion.

84. D'autre part, les FDS ont réprimé violemment une dizaine de manifestations pacifiques, organisées à l'initiative du RHDP dans la ville d'Abidjan. A titre d'exemple:

- Du 27 au 29 novembre 2010, dans la commune d'Abobo, à Abidjan, les FDS ont ouvert le feu sur des manifestants du RHDP qui protestaient contre le couvre-feu décrété par GBAGBO, le 26 novembre 2010, provoquant la mort de 12 personnes.
- Le 3 décembre 2010, suite à une manifestation du RHDP, des éléments de la GR, accompagnés d'individus parlant anglais et armés de machettes, de matraques et de couteaux, ont attaqué le quartier Biafra de Treichville, à Abidjan, blessant au moins 133 personnes. Au moins 16 personnes ont également été arrêtées et conduites au camp de la Gendarmerie d'Agban au cours dudit incident.
- Le 4 décembre 2010, des éléments de la Brigade de Maintien de l'Ordre (« BMO »), ont tiré à balles réelles sur des manifestants du RHDP au niveau de la grande mosquée de Koumassi, à Abidjan, blessant au moins huit personnes. Parmi les victimes, un enfant de 11 ans, est décédé des suites de ses blessures.
- Le 6 décembre 2010 à Adjamé-Boribana, à Abidjan, des éléments de la BMO ont tiré sur des manifestants du RHDP provoquant la mort d'au moins une personne et en blessant une autre.
- Du 16 au 19 décembre 2010, les unités d'élite de la police dont les Compagnies Républicaines de Sécurité (« CRS ») et la BAE, appuyées par des éléments de la GR, du CECOS, de la FESCI, des « jeunes patriotes » et des mercenaires ont également tué au moins 45 personnes et en ont blessé au moins 54, pendant et

après la manifestation des partisans de OUATTARA qui se rendaient au siège de la RTI, à Abidjan. 16 femmes ont également été violées au cours de cette attaque.

- Entre le 18 et 19 janvier 2011, les FDS, notamment des éléments du CECOS, ont tué cinq personnes, y compris un enfant de 13 ans, et en ont blessé 17 autres en marge des manifestations appelant à la désobéissance civile organisées par le RHDP dans les communes d'Adjamé et Attécoubé, à Abidjan.
- Du 19 au 21 février 2011, des éléments de la BAE, GR et CRS ont tué au moins neuf personnes dans les quartiers d'Abobo, Koumassi et Treichville, à Abidjan, lors des manifestations organisées par le RHDP.
- Le 19 février 2011, au rond-point près de la mairie d'Abobo, alors que des membres du RDR préparaient un meeting, les forces pro-Gbagbo ont tué deux personnes et brûlé leur matériel.
- Le 3 mars 2011, au rond-point Banco Anador, à Abobo, un convoi militaire, en provenance du camp Commando, a ouvert le feu sur une manifestation de femmes soutenant OUATTARA, tuant au moins sept femmes et blessant au moins trois personnes.

85. Par ailleurs, à Abidjan, les locaux de l'opposition ont fait l'objet de plusieurs attaques au cours des mois de décembre 2010 et janvier 2011. Les FDS ainsi que les jeunes pro-Gbagbo, notamment les jeunes patriotes et les membres de la FESCI, ont attaqué, au moins à quatre reprises, les locaux de l'opposition, dont ceux du RDR et du PDCI, tuant au moins 10 militants de l'opposition. A titre d'exemple :

- Dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 2010, des éléments du CECOS ont fait irruption au quartier général du RDR à Wassakara (Yopougon) et ouvert le feu

sur des partisans du RHDP réunis dans le bâtiment, faisant au moins neuf morts et au moins 14 blessés. Sept autres personnes ont également été arrêtées et détenues au cours de cet incident.

- Le 16 décembre 2010, à Cocody, Abidjan, un militant de l'opposition a été tué et plusieurs autres personnes ont été blessées suite au saccage des locaux du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain (« PDCI-RDA ») par les forces pro-Gbagbo.
- Le 25 décembre 2010, les membres de la FESCI aidés par des éléments des FDS et « des miliciens » ont, de nouveau, attaqué le quartier général du PDCI, à Cocody, blessant 11 personnes dont trois par balles.
- Le 4 janvier 2011, vers 05h00 du matin, des éléments de la CRS et de la BAE de Williamsville, appuyés par des éléments de la GR, ont tiré à balles réelles et lancé des grenades contre des personnes non armées se trouvant au siège du PDCI, à Cocody. Un militant de l'opposition a été tué et plus d'une dizaine de personnes ont été blessées tandis qu'au moins 63 militants ont été arrêtés suite à cette attaque.

b) Attaque dirigée contre les populations civiles perçues comme soutenant l'opposition

86. Les militants et sympathisants de l'opposition n'ont pas été les seules cibles des forces pro-Gbagbo. Dès la fin du second tour de l'élection présidentielle, les FDS ainsi que des miliciens, des jeunes pro-Gbagbo et des mercenaires s'en sont, aussi, pris aux Ivoiriens de confession musulmane (pour la plupart, originaires du Nord de la Côte d'Ivoire) ainsi qu'aux ressortissants d'Afrique de l'Ouest. Dans la ville d'Abidjan, les communes d'Abobo, Adjamé, Koumassi, Treichville et certains quartiers de Yopougon, où résident une grande partie de ces

communautés étaient considérés, par les forces pro-Gbagbo, comme des zones ennemies de par le soutien supposé de ces communautés à OUATTARA.

87. Entre le 27 novembre 2010 et le 8 mai 2011, pour les seuls incidents mentionnés dans le présent Document, plus de 233 civils ont ainsi été tués, au moins 22 femmes ont été violées et une centaine de civils ont été blessés par les forces pro-Gbagbo suite à des opérations de grande envergure ou des exécutions sommaires visant tout particulièrement, à Abidjan, les quartiers où résidaient des personnes originaires du Nord de la Côte d'Ivoire ou des ressortissants d'Afrique de l'Ouest.⁹ Les populations de ces quartiers ont fait l'objet d'un véritable harcèlement de la part des forces pro-Gbagbo qui s'est manifesté, par des attaques multiples sur la population civile. Ces quartiers ont été bombardés à diverses reprises, des véhicules blindés effectuaient également des tirs répétés sans considération aucune pour les populations civiles. Les FDS dont les membres du CECOS, de la BAE, du BASA et de la GR, ont, notamment, entre la fin février et mars 2011, procéder à de multiples attaques aux mortiers sur les communes de Yopougon, Williamsville, Attécoubé, Adjamé et Abobo tuant au moins 88 personnes parmi lesquelles des femmes, des enfants et des personnes âgées. Dans certaines communes, comme Abobo, ces attaques à l'arme lourde étaient presque quotidiennes, en dépit de la présence importante de populations civiles. D'autre part, de nombreuses personnes ont également été l'objet d'arrestations arbitraires, d'enlèvements et d'exécutions sommaires ; celles-ci faisant souvent suite à des contrôles d'identités. A titre d'exemple :

- Le 30 novembre 2010 des éléments des FDS ont attaqué le quartier Sotrepim, à Abidjan. Ils ont tiré sur la population et tué deux jeunes de nationalité burkinabé et malienne.

⁹ Ce chiffre correspond au nombre total de militantes de l'opposition violées lors d'incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition

- Le 4 décembre 2010 à Port-Bouët, à Abidjan, des éléments des FDS ont tué deux civils. L'une des victimes était originaire de Burkina Faso.
- Entre le 11 et 12 janvier 2011, des éléments de la BAE et du CECOS ont attaqué le quartier de PK18, à Abobo, Abidjan, tuant au moins quatre personnes.
- Les 7 et 8 février 2011, les FDS ont tué par balles au moins 10 personnes et en ont blessé de nombreuses autres à Abobo lors d'une opération des FDS en prévention d'un acte de sabotage sur la RTI.
- Le 24 février 2011, un homme soupçonné d'être « dozo » a été interpellé par la foule avant d'être brûlé vif à Yopougon-Gesco.
- Le 26 février 2011 et les jours suivants, les FDS ont lancé des obus auprès de PK 18, à Abidjan, provoquant la mort de plusieurs civils.
- Dans la nuit du 11 au 12 mars 2011, à Abobo, Abidjan, trois enfants âgés de 2, 6 et 12 ans respectivement, ont été tués suite à une opération à « l'arme lourde » lancée par les FDS.
- Le 15 mars 2011 des éléments de la BAE et de la Gendarmerie, appuyés par des miliciens ont attaqué la Grande Mosquée de Port-Bouët 2 à Yopougon. Lors de l'attaque 35 personnes ont été tuées, dont l'Imam de la Mosquée.
- Le 17 mars 2011, en pleine journée, au moins sept obus de mortier ont été lancés dans une zone fortement peuplée d'Abobo où se trouvaient notamment un marché, un hôpital et des résidences privées, tuant plus de 40 personnes, en blessant plus de 60 et détruisant plusieurs habitations ainsi qu'une mosquée. Selon divers témoins parmi lesquels des rescapés des incidents, ces obus ont été lancés par des éléments du BASA, depuis le camp Commando à des intervalles très brefs ne permettant pas à la population de fuir.

- Le 19 mars 2011, des éléments de la police appuyés par des miliciens ont fait irruption dans le domicile d'un Imam de nationalité malienne, lors d'une opération militaire menée dans le quartier de Williamville. Lors de cette attaque, six personnes, y compris l'Imam et sa mère âgée de 90 ans, ont été tuées.
- Le 22 mars 2011, à Derrière Rail, au quartier Céleste d'Abobo, des obus des FDS sont tombés dans une cour commune, tuant au moins cinq personnes, parmi lesquelles une femme et trois enfants. Au moins trois autres personnes ont été blessées.
- Le 30 mars 2011, à Adjamé, Abidjan, des « miliciens », ont stoppé un *pick-up* à un barrage. Ils ont tué le commis du conducteur après avoir demandé ses papiers.
- Du 2 au 8 avril 2011, à Sikasso, un quartier pro-Ouattara, situé à Yopougou, un groupe de « miliciens armés » a tué par balles six personnes. Les miliciens leur reprochaient d'avoir voté pour Alassane OUATTARA. Sur l'une des portes, dans une cour commune, lesdits miliciens ont laissé le message suivant : « Plus de Sikasso, GBABO ou rien ».
- Le 11 avril 2011, la GR a lancé une roquette sur une boulangerie à Treichville, tuant sept personnes parmi lesquelles des ressortissants maliens.

88. Les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens ont joué un rôle important dans la commission des crimes ayant ciblé les populations originaires du Nord de la Côte d'Ivoire ainsi que les ressortissants d'Afrique de l'Ouest. En raison de leur appartenance ethnique (telle que Dioula), religieuse (musulmans) ou nationale (des citoyens d'États ouest-africains tels que le Mali, le Burkina Faso ou le

Nigéria ainsi que des Ivoiriens d'ascendance ouest-africaine), les membres de ces groupes étaient stigmatisés par ces jeunes pro-Gbagbo et ces miliciens qui les considéraient comme des partisans du candidat OUATTARA et donc des ennemis politique de GBAGBO.

89. Cette perception a notamment été alimentée par la campagne d'incitation à la haine véhiculée par les chaînes de télévision pro-Gbagbo comme la RTI et les discours de certains leaders de la Galaxie patriotique, en particulier BLÉ GOUDÉ. Dans ses discours, BLÉ GOUDÉ n'hésitait pas à accuser certains pays d'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal, le Nigéria et surtout le Burkina Faso de déstabiliser la Côte d'Ivoire et de vouloir tuer les Ivoiriens. C'est suite à l'un de ces discours prononcés le 25 février 2011 au Bar Le Baron, au cours duquel BLÉ GOUDÉ demanda aux jeunes patriotes de contrôler les allées et venues dans les quartiers en érigeant notamment des barrages, que de nombreux actes de violences à l'encontre de certaines communautés ont été perpétrés, tout particulièrement, à Yopougon. C'est, notamment dans ces barrages, que de nombreux Ivoiriens originaires du Nord de la Côte d'Ivoire, notamment des dioulas, ainsi que des ressortissants d'Afrique de l'Ouest, ont été exécutés ou brûlés vifs suite à des contrôles d'identité. À titre d'exemple:

- Entre le 25 et le 28 février 2011: des jeunes pro-Gbagbo et des miliciens, soutenus par des membres des FDS, notamment de la police, ont attaqué les quartiers de Yopougon majoritairement peuplés de Dioula, dont ceux de Lem et Doukouré. Au cours de ces incidents, la Mosquée de Lem a été incendiée, au moins sept personnes ont été blessées tandis que 24 autres ont été tuées ou brûlées vives. Ces incidents se sont déroulés peu de temps après l'appel de BLÉ GOUDÉ demandant aux jeunes d'installer des barrages afin de mieux contrôler les quartiers.

90. Selon les autorités consulaires du Mali et du Burkina Faso, durant les violences post-électorales, 142 Maliens et 198 Burkinabés ont été tués par des FDS, des miliciens, des jeunes pro-Gbagbo et des mercenaires pro-Gbagbo, à Abidjan notamment dans les quartiers d'Adjame, Abobo, Treichville, Cocody, Marcory, Port-Bouët, Yopougon, et Koumassi. A titre d'exemple :

- Vers le 5 janvier 2011, des éléments de la Gendarmerie ont arrêté sept Maliens à Adjamé, Abidjan. Accusés d'être rebelles, ils ont été conduits vers une destination inconnue. Six d'entre eux ont pu s'échapper après 13 jours de détention.
- Le 1^{er} mars 2011, à Yopougon, des miliciens et des jeunes pro-Gbagbo ont brûlé vifs deux Nigériens en invoquant, ce faisant, un discours de BLÉ GOUDÉ tenu quelques jours auparavant. Des membres du CECOS étaient présents sur les lieux au moment des faits.
- Dans la nuit du 3 au 4 mars 2011, les jeunes pro-Gbagbo ont brûlé vif un Burkinabé handicapé physique, à Port-Bouët, Abidjan.
- Le 11 mars 2011, à Yopougon, les miliciens pro-Gbagbo ont tué un Burkinabé. Ils le soupçonnaient d'informer les rebelles.
- Le 29 mars 2011, à Adjamé, neuf ressortissants d'Afrique de l'Ouest ont été arrêtés, suite à un contrôle d'identité par des hommes armés en treillis. Ils ont été ensuite emmenés en voiture de police au Commissariat de police du 11^{ème}. On leur a tiré dessus à l'arrière du commissariat. Six personnes ont été tuées par balles tandis que trois autres ont été grièvement blessées.

- Le 2 avril 2011, à Port-Bouët, des étudiants armés de Kalachnikovs et de machettes ont tiré à bout portant sur quatre ressortissants burkinabés suite à un contrôle d'identité.
- Le 10 avril 2011, à Yopougon, des miliciens ont tué cinq personnes d'origine Dioula accusés d'être des partisans de OUATTARA.

91. En dehors des contrôles d'identité effectués aux barrages routiers installés illégalement, les forces pro-Gbagbo et, en particulier les jeunes pro-Gbagbo, identifiaient souvent les cibles de leurs attaques en attaquant les quartiers ou les institutions religieuses généralement fréquentés par ces communautés et en marquant leurs maisons. Ainsi, à Abidjan, tout particulièrement à Yopougon, certaines maisons étaient marquées d'une croix ou de la lettre B (Baoulé). D'autres maisons étaient identifiées suite à des visites nocturnes effectuées par des « miliciens » accompagnés de « bétés du quartier » qui leur montraient les maisons des dioulas.

92. Les exactions des miliciens à l'encontre des communautés originaires du Nord et des ressortissants d'Afrique de l'Ouest se faisaient parfois avec la complicité des FDS et notamment de la police. A titre d'exemple :

- Les 4 et 8 mars 2011, environ 150 jeunes pro-Gbagbo armés de machettes et de haches ont fait irruption et se sont livrés au pillage dans les étalages de nombreux marchands ouest-africains de Yopougon en scandant « [traduction] tuer, brûler, tuer, brûler, vous devez tous partir ».

93. Lorsqu'ils intervenaient sans l'aide des jeunes pro-Gbagbo, les FDS n'hésitaient pas à invoquer, eux-mêmes, les discours enflammés de BLÉ GOUDÉ pour justifier certaines de leurs exactions à l'encontre des personnes originaires d'Afrique de l'Ouest. Le 11 avril 2011, après l'arrestation de GBAGBO, les

attaques contre les personnes originaires du Nord de la Côte d'Ivoire et les ressortissants d'Afrique de l'Ouest se sont intensifiées à Yopougon. A titre d'exemple :

- Le ou vers le 12 avril 2011, à Mami Faitai et Doukouré, deux quartiers de cette commune où vivent de nombreux civils originaires du Nord de la Côte d'Ivoire et de pays d'Afrique de l'Ouest, des forces pro-Gbagbo notamment des miliciens, des jeunes pro-Gbagbo, et des mercenaires ont exécuté sommairement au moins 68 personnes. Tandis que les hommes étaient exécutés, les femmes étaient quant à elles violées. Au moins 22 femmes et jeunes filles, dont au moins une mineure, ont été ainsi violées le 12 avril 2011.

2. Caractère généralisé ou systématique de l'attaque

94. L'attaque était généralisée et systématique. Elle était généralisée car : a) elle a entraîné la commission de crimes multiples et s'est étalée sur plus de quatre mois (entre le 27 novembre 2010 et le 8 mai 2011) ; b) au cours de cette période, son intensité et le nombre de crimes étaient considérables ; c) ces actes ont fait un grand nombre de victimes (800 au moins pour les 38 incidents ci-dessus mentionnés) ; et d) l'attaque a touché l'ensemble de la ville d'Abidjan, métropole de plus de trois millions d'habitants.
95. L'attaque était systématique car : a) le recours à la violence n'était pas fortuit ou aléatoire ; les victimes étaient visées car elles étaient considérées comme des partisans de OUATTARA ; b) la commission des actes épousaient un *modus operandi* car dans nombre d'incidents, les personnes prises pour cible étaient identifiées lors de contrôles d'identité à des barrages routiers illégaux, l'attaque a été lancée contre des quartiers ou des institutions religieuses généralement fréquentés par les partisans de OUATTARA, des armes lourdes étaient utilisées dans des quartiers densément peuplés, y compris pour disperser les manifestants

acquis à la cause de OUATTARA; c) la Politique à l'origine de cette attaque a été adoptée au sommet de l'État ; d) la mise en œuvre de cette Politique a été coordonnée conjointement par GBAGBO, BLÉ GOUDÉ et les autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO ; e) les FDS, ont joué un rôle majeur dans la conduite de l'attaque et ont exécuté celle-ci de manière coordonnée et de concert avec des assaillants n'exerçant aucune fonction officielle (des mercenaires, miliciens et jeunes pro-Gbagbo) ; et f) les forces de l'ordre n'ont pas protégé les victimes mais participaient au contraire à la commission des crimes.

3. Politique d'une organisation

a) GBAGBO, son entourage immédiat et les forces pro-Gbagbo constituaient une organisation

96. GBAGBO et son entourage immédiat, dont BLÉ GOUDÉ était l'un des membres clef constituaient une organisation au sens de l'article 7-2-a du Statut. Les forces pro-Gbagbo faisaient aussi partie de cette organisation.¹⁰ L'entourage immédiat de GBAGBO avait une idéologie et des intérêts communs et chacun de ses membres a contribué à la réussite de cette organisation, notamment par la mobilisation de ressources politiques, financières, humaines et militaires, contributions qui ont permis l'élaboration et l'exécution de la Politique.

97. L'entourage immédiat de GBAGBO était composé, entre autres, de personnes associées au régime Gbagbo depuis toujours tel que Simone GBAGBO, BLÉ GOUDÉ, certains ministres, certains leaders de la Galaxie patriotique et certains membres du Congrès National de la Résistance pour la Démocratie (« CNRD »), qui était une plateforme politique comprenant le FPI et d'autres partis pro-Gbagbo et organisations de jeunes de la Galaxie patriotique.

¹⁰ Ce chiffre correspond au nombre total de militantes de l'opposition violées lors d'incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition

98. Certains membres de l'organisation étaient impliqués soit dans le détournement des deniers publics, le trafic des ressources naturelles, le recrutement de mercenaires et le trafic illégal d'armes. Ces activités illicites servaient au financement de la Politique. Parmi ces membres figurent notamment des ministres et d'anciens ministres, de hauts cadres d'institutions bancaires, Bertin KADET, Conseiller du Président chargé de l'équipement militaire, Marcel GOSSIO, Directeur général du Port autonome d'Abidjan, le Pasteur Moïse KORE et Anselme SEKA YAPO, aide-de-camp de Simone GBAGBO.
99. D'autre part, l'entourage immédiat était aussi composé de hauts gradés des FDS et quelques officiers de rang inférieur fidèles au régime et proches de GBAGBO.
100. BLÉ GOUDÉ avait un statut unique au sein de l'entourage immédiat de GBAGBO. Il avait un accès direct à GBAGBO et agissait en tant qu'intermédiaire entre GBAGBO et les « jeunes patriotes ». BLÉ GOUDÉ distribuait des fonds et autres ressources dont de nombreuses organisations de jeunes pro-Gbagbo dépendaient pour subsister. BLÉ GOUDÉ était aussi reconnu comme le leader de la « Galaxie patriotique », coalition qui rassemblait les organisations de jeunes pro-Gbagbo tant armées que non armées.
101. BLÉ GOUDÉ se distinguait des autres leaders de jeunes pro-GABGBO par un charisme et des qualités d'orateur uniques, et par sa capacité à galvaniser des milliers de personnes par ses seuls discours. BLÉ GOUDÉ s'est servi de ces qualités afin d'encourager une loyauté quasi-fanatique et un véritable culte pour GBAGBO, de légitimer l'usage de la violence afin de le maintenir au pouvoir, de préparer les jeunes pro-Gbagbo au combat et ainsi les mobiliser pour la mise en œuvre du Plan commun. Il y parvenait en utilisant des techniques oratoires qui incitaient à la haine contre des civils décrits comme « étrangers » et contre la communauté internationale et induisaient l'idée que l'utilisation de la violence était une question de survie. Cette capacité à mobiliser les jeunes pro-Gbagbo et à

diriger leurs actions lui a valu d'être surnommé par ces jeunes le « Général de la rue ».

102. Entre la fin 2002 et 2010, BLÉ GOUDÉ, sans être un membre officiel du gouvernement, était mis à contribution par GBAGBO pour passer des messages appelant ouvertement à des actions criminelles. Incités par BLÉ GOUDÉ, les jeunes ont pris le contrôle de la rue et commis des violences en 2003 afin de compromettre la mise en œuvre des accords de Marcoussis, en 2004 lors de l'attaque de ressortissants français ou encore en 2006 afin de perturber le processus d'enregistrement des électeurs. Toutes ces actions entraient dans le cadre de la poursuite du Plan commun visant à maintenir GBAGBO au pouvoir.

103. En décembre 2010, en le nommant ministre de la Jeunesse, GBAGBO a formalisé ses liens avec BLÉ GOUDÉ et en a légitimé les actions. Entre décembre 2010 et avril 2011, BLÉ GOUDÉ a de nouveau mobilisé les jeunes pro-Gbagbo au service de la mise en œuvre du Plan commun, ce qui impliquait de mettre en application sa stratégie vis-à-vis des jeunes.

104. GBAGBO et son entourage immédiat en tant qu'organisation avaient les moyens d'accomplir des actes qui portaient atteinte aux valeurs humaines fondamentales et de mener des attaques généralisées ou systématiques contre la population civile : a) ils exerçaient un contrôle et une autorité *de jure* et *de facto* sur les membres des FDS et *de facto* pour ce qui concerne les mercenaires, les milices et jeunes pro-Gbagbo; b) ils agissaient au travers de structures et d'institutions de l'État ainsi que d'organisations affiliées de fait à celui-ci; c) ils veillaient au recrutement, financement et renforcement de forces pro-Gbagbo et les fournissaient en équipements militaires ; et d) ils donnaient des instructions aux forces pro-Gbagbo et étaient tenus informés par elles des événements sur le terrain. En outre, GBAGBO et son entourage immédiat ont planifié et mis en œuvre les attaques lancées contre des civils et ont contrôlé, au travers des forces

pro-Gbagbo, des parties du territoire ivoirien, dont la ville d'Abidjan, où ont été commis les crimes reprochés dans le présent Document.

b) Politique consistant à lancer de violentes attaques contre la population civile afin de maintenir GBAGBO au pouvoir

105. La mise en œuvre du Plan commun conçu par GBAGBO et les membres de son entourage immédiat a évolué jusqu'à inclure, au plus tard le 27 novembre 2010, une Politique d'État ou organisationnelle qui avait pour but une attaque généralisée et systématique contre son opposant politique, OUATTARA, les membres du cercle politique de ce dernier, les civils qui s'opposaient à son régime et ceux qui étaient perçus comme étant pro-Ouattara. L'existence et la nature de la Politique reposent sur les éléments ci-après.

106. Premièrement, GBAGBO a montré publiquement qu'il était disposé à recourir à la violence contre ses opposants politiques afin de rester au pouvoir. Avant la tenue de l'élection de 2010, il a déclaré qu'il n'accepterait pas une défaite électorale. Il a annoncé : « [TRADUCTION] Je ne serai pas battu. J'y suis, j'y reste. » Le slogan de sa campagne politique était « [o]n gagne ou on gagne » – ce qui signifiait que ses partisans n'accepteraient pas qu'un autre candidat soit élu à sa place. Pour certains, ce slogan électoral signifiait que GBAGBO et son entourage immédiat avaient l'intention d'utiliser tous les moyens qui seraient nécessaires pour maintenir GBAGBO au pouvoir. Son camp avait également un autre slogan inventé par BLÉ GOUDÉ : « Il n'y a rien en face. C'est maïs ». D'après des témoins, cela signifiait qu'il n'y avait pas d'autre candidat que GBAGBO aux présidentielles. Plusieurs mois avant l'élection, GBAGBO a informé les membres de la Compagnie Républicaine de Sécurité (« CRS ») de la lutte à mener contre les « bandits », terme également employé par son entourage immédiat pour désigner OUATTARA et ses sympathisants. GBAGBO déclarait aussi de façon répétée, y compris à son entourage immédiat : « Si je tombe, vous tombez aussi ». Toujours

avant l'élection, il est allé à la rencontre des jeunes patriotes à Yopougon et les a incités à se battre pour protéger la nation et ne pas laisser le pays aux mains des ennemis. Aussi, les « jeunes patriotes » recouraient-ils eux-mêmes à la violence contre les militants pro-Ouattara.

107. Après l'élection, GBAGBO a continué de montrer qu'il aurait recours à la violence pour se maintenir au pouvoir. GBAGBO était « prêt à tout » et était clairement dans une logique de violence. Dans son discours du 21 décembre 2010 par lequel il s'adressait à la République, il a indiqué que la reconnaissance de la victoire de OUATTARA par la communauté internationale constituait une déclaration de guerre contre la Côte d'Ivoire : « Et c'est en se fondant sur ces résultats que la communauté internationale déclare la guerre à la Côte d'Ivoire. Cela n'est pas acceptable et cela ne sera pas accepté ». Le 31 décembre 2010, dans une interview télévisée, il a fait savoir que même s'il ne croyait pas que la crise déboucherait sur une guerre civile, les pressions constantes exercées par ses opposants politiques, y compris l'ONU, « [TRADUCTION] rendraient un affrontement plus probable ». Le même jour, il s'est adressé à la nation et a déclaré que, comme en 2002, il n'abandonnerait pas et resterait au pouvoir : « Nous n'allons pas céder ». Le 4 janvier 2011, il s'est adressé à la nation pour dénoncer l'attitude de la communauté internationale envers la Côte d'Ivoire comme étant « hostile et injuste ». Toujours dans la même période, lors d'une interview à la RTI, GBAGBO a demandé à plusieurs reprises le départ de l'ONUCI.

108. Le 24 février 2011, suite à une « première offensive » dans le quartier PK18 d'Abobo, GBAGBO a refusé de déclarer Abobo zone de guerre tel que recommandé par l'état-major des FDS, ce qui aurait permis d'alerter la population civile et lui permettre notamment de fuir la zone. Après cette rencontre, les FDS ont lancé des obus sur le quartier de PK 18 et N'dotre. Le 3 mars 2011, soit le jour de l'incident de la marche des femmes à Abobo et au cours

du Conseil des ministres, GBAGBO charge le porte-parole de dire que « le Président de la République s'engage à rester debout ». Le 9 avril 2011, GBAGBO a ordonné aux forces qui lui étaient fidèles de poursuivre le combat contre « OUATTARA et ses terroristes ».

109. Les membres de l'entourage immédiat de GBAGBO se sont fait l'écho de ses déclarations et ont indiqué qu'ils auraient recours à tous les moyens, y compris à la violence meurtrière, pour le maintenir au pouvoir. Le 12 janvier 2011, suite au climat d'inécurité qui règnait principalement dans Abobo, le chef d'état-major MANGOU a annoncé l'instauration d'un couvre-feu dans cette commune et celle d'Anyama. Il a affirmé que les attaques armées contre les FDS étaient « assimilées à des actes de guerre ». Les FDS se considéraient ainsi « en position de légitime défense. Dès lors, elles se réservent le droit de riposter à partir de maintenant, tous moyens réunis, à toutes les attaques d'où qu'elles viendront ». Le 22 janvier 2011, MANGOU a déclaré devant des milliers de jeunes au quartier général des FDS à Abidjan : « S'il faut se battre jusqu'à ce qu'on perde notre vie, nous allons le faire. [...] [N]ous n'accepterons pas que quiconque vienne ici pour toucher à un seul cheveu du Président [GBAGBO] ».

110. Le 22 février 2011, lors d'une réunion du Conseil des ministres, le Ministre des affaires étrangères souligne qu'il faut maintenant utiliser le terme « rebelles » pour se référer aux « manifestants » et le Premier ministre précise quant à lui qu'il faut plutôt utiliser le terme « terroristes ». Le 24 février 2011, toujours lors d'une rencontre du Conseil des ministres, GBAGBO a donné instruction de mettre « hors d'état de nuire ces rebelles » à Abobo. Lors du Conseil des ministres du 29 mars 2011, « le ministre de la communication recommande des actions de terreur en réplique ».

111. Lors de la crise post-électorale, BLÉ GOUDÉ a aussi incité les jeunes à plusieurs reprises à recourir à la violence contre les opposants politiques de GBAGBO,

l'ONUCI et la France. Le 24 février 2011, il a appelé les jeunes pro-Gbagbo à empêcher les mouvements de l'ONUCI dans Abidjan et les a convoqués le lendemain, « pour [leur] donner les dernières consignes ». Le 25 février 2011, il a donné pour mot d'ordre de bloquer les mouvements de l'ONUCI et également de « vérifier les entrées et sorties de vos quartiers, et dénoncer toute personne étrangère qui vient dans votre quartier ». Il leur a aussi dit que dans la semaine suivante ils s'organiseraient « réellement dans les quartiers », pour que « nos systèmes soient rodés ». C'est le même BLÉ GOUDÉ qui a donné l'ordre aux jeunes pro-Gbagbo de « faire les barrages dans les rues », de « contrôler les étrangers », de « faire la chasse aux hommes qui portaient le gris-gris » car ils étaient considérés « comme des rebelles [...] ils venaient du Nord ».

112. Le 19 mars 2011, BLÉ GOUDÉ a prononcé devant des milliers de jeunes pro-Gbagbo un appel à l'enrôlement. Par cet appel, BLÉ GOUDÉ légitimait l'armement des jeunes pro-Gbagbo. Le 21 mars 2011, après cet appel, des milliers de jeunes pro-Gbagbo se sont présentés à l'Etat-Major pour s'enrôler. Le 26 mars 2011, un journaliste a interviewé BLÉ GOUDÉ et lui a demandé s'il s'inquiétait du fait que ces patriotes armés pouvaient échapper à son contrôle. Ce dernier a répondu : « dans une révolution, il y a forcément des dommages collatéraux [...] nous devons nous battre pour notre liberté [...] ».

113. Simone GBAGBO, aussi, a communiqué son intention de se battre jusqu'au bout et de mettre en œuvre tous les moyens à cette fin. Elle a encouragé les autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO à « résister » afin de maintenir son mari au pouvoir. En outre, le 15 janvier 2011, lors d'un rassemblement du CNRD d'environ 4 000 partisans de GBAGBO et alors que les violences politiques avaient déjà éclaté et que de nombreux crimes visant les partisans de OUATTARA avaient été commis par les forces pro-Gbagbo, Simone GBAGBO a déclaré : « Le temps des débats sur les élections de GBAGBO Laurent, des chefs bandits, ce temps-là est passé. [Nous devons] récupérer la totalité du territoire

ivoirien [...]. C'est le travail bien sûr des [FDS], mais c'est aussi notre travail. Il faut les appuyer ».

114. Les forces pro-Gbagbo adhéraient également à la Politique. Ils ont mis en œuvre la Politique de façon coordonnée et ont exprimé leur détermination à la mettre en œuvre par le recours à la violence. Force est de conclure que les forces pro-Gbagbo ont souscrit à la Politique du fait que les dirigeants politiques et militaires, dont GBAGBO, BLÉ GOUDÉ et les autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO, avaient adopté cette dernière et travaillaient à sa mise en œuvre.

115. Deuxièmement, entre le 27 novembre 2010 et le 8 mai 2011, les forces pro-Gbagbo ont lancé des attaques généralisées et systématiques contre des civils qui protestaient contre son régime ou ceux qui étaient considérés comme partisans de OUATTARA. Lesdites attaques visaient ces personnes et suivaient un *modus operandi* identique, le même qui avait déjà été utilisé par le régime GBAGBO dans les années 2002-2006. Ces attaques ont été rendues possibles par GBAGBO et les membres de son entourage immédiat qui se sont servis de leur position pour organiser, recruter, former, financer et armer les forces pro-Gbagbo placées sous leur autorité et leur contrôle.

116. Troisièmement, le blocus de l'hôtel du Golf – base de OUATTARA et de son cabinet – tenu par les forces pro-Gbagbo avait pour objectif d'empêcher OUATTARA de prendre ses fonctions de Président de la Côte d'Ivoire et d'être en contact avec ses sympathisants. Dans la suite des événements, les FDS seront couramment utilisées pour empêcher les regroupements.

117. Quatrièmement, GBAGBO et son entourage immédiat se rencontraient fréquemment pour discuter de la mise en œuvre de la Politique. Au cours de ces réunions, les commandants de GBAGBO l'informaient de l'évolution de la situation sur le terrain et ce dernier leur donnait des ordres dans le cadre des

opérations afin de coordonner la mise en œuvre de la Politique. Le 3 décembre 2010, une réunion a été organisée à la résidence présidentielle afin de mobiliser tous les services concernés des autorités ivoiriennes, y compris les FDS. Tout au long de la crise post-électorale, des réunions étaient tenues presque quotidiennement à l'état-major général entre les membres de l'entourage immédiat de GBAGBO, notamment les principaux généraux des FDS, afin de coordonner la mise en œuvre de la Politique. GBAGBO était tenu informé du contenu de ces réunions et il s'entretenait avec les commandants des FDS pour faire le point sur la mise en œuvre de la Politique.

118. De plus, après l'annonce des résultats du deuxième tour de l'élection, Simone GBAGBO a convoqué de nombreuses « réunions de crise » à la résidence présidentielle. Des ministres du Gouvernement, comme les ministres de la défense, de l'intérieur et des finances, les hauts dirigeants du FPI et souvent GBAGBO lui-même assistaient à ces réunions. Elles visaient à s'assurer que celui-ci se maintienne au pouvoir et à coordonner les activités de son entourage immédiat et de ses forces pendant la crise.

119. Simone GBAGBO a également convoqué des réunions du CNRD, dont elle était la secrétaire générale. L'un des buts déclarés du CNRD était de s'assurer de la réélection de GBAGBO. Simone GBAGBO avait initié la création de cette plateforme pour « coordonner la résistance » et assurer la cohérence des actions de soutien pour GBAGBO. Le CNRD devait permettre de disposer d'une capacité de mobilisation au sein des partis politiques, des organisations de la société civile et parmi les groupes des jeunes. Dans des notes de février 2006 contemporaines à la conférence organisée pour créer cette plateforme, Simone GBAGBO mentionnait sa stratégie vis-à-vis des jeunes : il s'agissait de « faire en sorte que les actions des jeunes n'éclaboussent pas la structure. Laisser les jeunes s'organiser à part (...) que les organisations des jeunes demeurent autonomes » tout en les soumettant aux principes d'« actions unitaires » du

CNRD. Selon sa Charte, le CNRD devait être « essentiellement pacifique ». Simone GBAGBO écrivait en 2006 : « ne pas baisser les bras sinon nous sommes morts: opposer la force, toutes les formes de force ». Rapidement, les jeunes ont été impliqués dans des actions violentes. En mai 2006, ils étaient chargés par le CNRD de s'opposer « physiquement » aux audiences foraines. En octobre 2006, Simone GBAGBO notait qu'il fallait « féliciter les jeunes » pour leurs manifestations en juillet 2006 en soulignant qu'elles avaient été « très positives ». Le CNRD désignait BLÉ GOUDÉ comme le leader de ces actions et l'avait doté de responsabilités élevées au sein de l'organisation, y compris en comparaison avec des politiciens expérimentés.

120. Entre le 4 décembre 2010 et 30 mars 2011, plusieurs réunions du CNRD ont eu lieu. Fin décembre 2010, Simone GBAGBO note : « incitation à 1 réplique par les FDS à armes réelles ». Le 10 mars 2011, Simone GBAGBO a noté, entre autres : « nous avons choisi le Pr[ésident] G[BAGBO] L[aurent]. [...] [N]ous avons choisi de résister à ceux qui veulent nous enlever notre pays. [...] [N]ous continuons la croisade ». Elle mentionne également la mobilisation, la formation et l'armement des jeunes. Simone GBAGBO a également noté qu'« il faut se battre et triompher », et qu'ils allaient « consulter le P[résident de la] R[épublique] ».

121. Cinquièmement, lors de toutes les réunions susmentionnées, les participants ont délibérément évité de débattre de la nécessité de mettre un terme au massacre généralisé des civils et ce, malgré les avertissements de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme adressés à des haut-gradés des FDS et en dépit des critiques largement diffusées dans les médias visant les forces pro-Gbagbo. Les FDS ont nié à plusieurs reprises toute responsabilité pour les crimes commis lors de la crise post-électorale et aucune véritable enquête interne sur les personnes portant la responsabilité de ces crimes n'a été menée. Au contraire, les forces pro-Gbagbo ont à maintes reprises entravées les activités de l'ONUCI, y

compris les tentatives d'enquêtes sur les allégations de violations aux droits de l'homme menées par sa Division des droits de l'homme.

122. Le 7 janvier 2011, soit une semaine après la notification des avis de la Haut-Commissaire des Nations Unies, GBAGBO a créé une Commission Internationale d'Enquête dont le mandat était « de faire la lumière sur les infractions portant atteinte aux Droits de l'Homme » survenues depuis le 3 novembre 2010. La commission avait un mois pour exécuter son mandat. Le 16 février 2011, le Président de la Commission, Adolphe Kadjo DJIDJI, a soumis le rapport provisoire à l'attention, notamment, du Ministre de l'Intérieur afin d'obtenir ses observations et commentaires sur ledit rapport. Le rapport fait à peine plus d'une page. Un seul incident identifiait les FDS comme auteurs présumés. A titre d'exemple, la seule mention de violations alléguées pour l'attaque du 16 décembre 2010 (la marche sur la RTI) est une référence à la mort d'un civil et aux personnes blessées lors du saccage du siège de la PDCI-RDA à Cocody et à l'extorsion de fonds de militants du RHDP arrêtés et détenus à des postes de police. Aucune mention n'est faite au sujet des nombreuses victimes civiles mortes et blessées dans les différentes communes et quartiers d'Abidjan ou encore, le rapport ne précise pas l'identité des auteurs présumés des crimes commis lors de la marche sur la RTI.

123. Le 23 février 2011, le Commandant Supérieur de la Gendarmerie fait parvenir ses observations et commentaires sur le rapport de la Commission à l'attention du Ministre de la Défense. Il est précisé que ces accusations graves rapportées par la Commission contre les FDS sont dénuées de tout fondement, et qu'il serait plutôt souhaitable que les victimes portent plainte « devant les services juridiques compétents » en apportant les preuves de leurs accusations contre les FDS. Les conclusions provisoires de la Commission ont ainsi été rejetées et elles n'ont pas fait l'objet de véritables enquêtes internes.

124. Avant la crise post-électorale, GBAGBO a dit à ses forces d'agir sans réfléchir, de ne pas remettre en question la légalité des ordres émanant de leurs supérieurs et leur a laissé entendre qu'elles ne seraient pas sanctionnées quelles que soient les mesures qu'elles prendraient : « [...] votre rôle n'est pas un rôle d'analyse, de réflexion, votre rôle est un rôle pour mater tous ceux qui sont contre la République, tous ceux qui sèment le désordre. [...] Si un soldat, un policier, veut se mettre à réfléchir comme son chef, il n'y a plus d'armée. [...] S'il y a des erreurs qui sont commises, nous on règlera ça ». De plus, les autorités judiciaires militaires elles-mêmes ont rassuré les FDS dans des Réquisitions aux fins d'enquête que « toute riposte à une attaque dirigée contre eux constituerait une légitime défense ».

125. Cette volonté récurrente de ne pas intervenir malgré les meurtres de civils, largement dénoncés par les médias, démontre également que GBAGBO et son entourage immédiat cautionnaient ces attaques. Du reste, ces attaques n'étaient pas sans précédent : pendant le conflit de 2002 à 2004, les forces pro-Gbagbo auraient commis le meurtre de civils. En mars 2004, les forces de GBAGBO ont réprimé, avec l'usage des armes, des manifestants qui protestaient contre lui. Personne n'a été puni suite à ces crimes. GBAGBO et son entourage immédiat ont ainsi créé et perpétué une culture d'impunité parmi les FDS, ce qui a contribué à la commission des crimes lors de la crise post-électorale.

126. Sixièmement, même après son arrestation en avril 2011, GBAGBO et son entourage immédiat n'ont jamais renoncé au pouvoir et ont continué d'ordonner des mesures destinées à la mise en œuvre de la Politique. Malgré l'arrestation de nombreux de ses membres, dont GBAGBO, l'organisation a poursuivi la Politique en prenant, au moins jusqu'au 8 mai 2011, des mesures en vue de reconquérir coûte que coûte le pouvoir.

7. FAITS EN CAUSE AU REGARD DES CRIMES REPROCHÉS

1. Premier événement : attaques liées aux manifestations devant le siège de la RTI (du 16 au 19 décembre 2010)

127. Le 16 décembre 2010 au matin, les partisans de OUATTARA, des civils non armés, se sont rassemblés en grand nombre dans différents quartiers d'Abidjan pour se diriger vers les locaux de la RTI à Cocody pour installer le nouveau directeur général de cette institution nommé par OUATTARA. Le contrôle de la RTI en tant que principal moyen de diffusion d'information était crucial sur le plan stratégique. La RTI soutenait le LMP depuis des années et diffusait des programmes au soutien de GBAGBO. Les alliés de GBAGBO s'en servaient aussi pour diffuser des messages de haine entre autres contre des groupes ethniques, politiques, religieux et nationaux perçus comme favorables à OUATTARA, ce qui a alimenté et exacerbé les tensions. GBAGBO et son entourage immédiat s'étaient également engagés dans une « bataille médiatique » visant à nier, auprès de l'opinion publique, tout soutien populaire en faveur de OUATTARA. Les éléments des FDS, dont les forces armées, la police, la gendarmerie, le CECOS et la GR, appuyés par les jeunes pro-Gbagbo, des miliciens et des mercenaires, ont réprimé cette manifestation dans la violence ; violence que les forces pro-Gbagbo ont continué à infliger contre les personnes perçues comme pro-Ouattara dans divers quartiers d'Abidjan entre le 16 et le 19 décembre 2010. Pendant ces quatre jours, les forces pro-Gbagbo ont tué 45 personnes au moins, en ont blessé grièvement 54 autres au moins et ont violé 16 femmes et jeunes filles au moins. Il s'agissait de victimes civiles.

128. Les éléments de preuve recueillis montrent que la répression de cette marche avait été planifiée et organisée par GBAGBO et son entourage immédiat. GBAGBO et le haut commandement des FDS savaient que la marche aurait lieu et une opération a été planifiée. La veille et l'avant-veille de la marche, GBAGBO

a rencontré ses ministres et son entourage immédiat, dont son Ministre de la Défense Alain DOGOU, les Généraux KASSARATÉ, MANGOU, BREDOU M'BIA ; il s'est entretenu longuement avec eux. En particulier, les Généraux MANGOU et KASSARATÉ sont restés près d'une heure avec le Président. Le chef d'état-major a convoqué une réunion avec le haut commandement des FDS pour leur communiquer les instructions qu'il avait reçues de GBAGBO et des mesures qui devaient être prises en vue de la manifestation annoncée. Les FDS devaient se déployer dans le périmètre de la RTI et dans d'autres quartiers d'Abidjan et « empêcher tout accès à la RTI », et notamment disperser les cortèges de gens qui se rassemblaient pour faire route jusqu'à la RTI. Le chef d'état-major général des forces armées a confié la coordination des opérations relatives à la manifestation au Directeur Général de la Police Nationale, le général M'bia BREDOU. BLÉ GOUDÉ a dit aux jeunes pro-Gbagbo de s'opposer à la marche en la dispersant.

129. Le chef d'état-major a tenu GBAGBO informé de l'évolution de la situation sur le terrain.

130. Toujours la veille de la marche, le Colonel-Major GOHOUROU BABRI, porte-parole des FDS avait averti à la télévision les partisans de OUATTARA que la force pourrait être employée pour empêcher cet événement et pour réprimer les manifestants. Avant et après la manifestation du 16 décembre 2010, GBAGBO et son entourage immédiat l'ont qualifiée de « marche insurrectionnelle » visant à déstabiliser le régime ou d'opération visant à accuser les FDS de meurtres. La manifestation du 16 décembre 2010 était pourtant organisée pour se dérouler pacifiquement et les manifestants n'étaient pas armés.

131. Le jour de la marche, entre Abobo et Adjamé et aussi à Cocody, certains policiers et gendarmes ont tenté de dissuader les partisans de OUATTARA de continuer car des éléments pro-Gbagbo prêts à les tuer se trouvaient plus loin ;

avertissement qui s'est réalisé. Dès 9 heures 34, un commandant des unités d'intervention a donné l'ordre, sur les ondes des unités spéciales de la police, de nettoyer la route du Zoo qui mène en direction de la RTI. Il a ordonné aussi d'attaquer la foule sans aucune restriction. Après avoir dispersé les foules de civils, les FDS ont pris en chasse les sympathisants de OUATTARA afin de dénicher « d'éventuelles poches de résistance », causant ainsi davantage de morts et de blessés parmi les civils.

132. Dès avant sept heures du matin, de nombreuses forces pro-Gbagbo lourdement armées, composées de FDS, y compris des policiers, des éléments de la BMO (Brigade de Maintien de l'Ordre) du CECOS, de la GR, des jeunes pro-Gbagbo, des miliciens et des mercenaires, avaient pris position et circulaient à Cocody dans le quartier de la RTI et dans toutes les autres communes d'Abidjan, y compris à Abobo, à Adjamé, à Koumassi et Yopougon.

133. À Abobo, les FDS comprenant des policiers dont des éléments des CRS, se sont attaqués aux manifestants dès les premiers attroupements de manifestants. Ils ont tué au moins six manifestants en tirant à balles réelles et en lançant des grenades à fragmentation dans leur direction, blessant de nombreuses autres personnes. Deux personnes ont également été tuées par balles et d'autres ont été blessés à Attecoubé.

134. À Adjamé, les FDS ont tiré sur la foule à balles réelles, lancé des grenades à fragmentation, battu des manifestants faisant de nombreuses victimes :

- a. d'une part sur l'axe de l'autoroute d'Abobo. Par exemple à Macaci notamment, P-0172 a vu quatre personnes être blessées dont au moins deux atteintes par des projectiles, et au moins deux personnes ont été tuées.

- b. d'autre part sur la route du Zoo, notamment au croisement Kablan Duncan. À titre d'exemple, où P-0106 a été témoin et victime d'une violente offensive de jeunes pro-Gbagbo, de miliciens et d'éléments du CECOS à cet endroit ;
- c. au carrefour Djeni Kobina dans le quartier de Williamsville, où au moins 4 civils sont morts d'après la police, et où plusieurs témoins ont vu de nombreuses autres personnes blessées qui fuyaient ;
- d. dans le quartier de la Mairie d'Adjamé ou Adjamé Liberté près du grand marché d'Adjamé, P-0109 a notamment dû fuir, avec des personnes blessées, à cause des tirs des FDS.

135. Dans la commune de Treichville, des éléments de la GR ont tiré à balles réelles sur des manifestants, faisant des blessés et des morts.

136. Dans la commune de Marcory, un jeune homme a notamment été tué par balle après que des membres des FDS se mettent à tirer dans toutes les directions ; des policiers l'ont abattu après s'être aperçus qu'il était encore en vie.

137. À Cocody, dans le périmètre autour de la RTI, le dispositif sécuritaire a été renforcé et des éléments de la GR, de la gendarmerie, de l'armée et du CECOS se sont déployés et ont circulé dans cette zone dès le matin. Certains ont tiré sur une foule de manifestants rassemblés près du siège du RDR, et au siège du PDCI à Cocody: ils ont blessé et causé la mort de civils. Toujours dans la commune de Cocody, les FDS et notamment des éléments du CECOS font de même, sur le boulevard Latrille dans la zone autour de l'ENA – BMW ; P-0189 y a vu plusieurs manifestants être tués ou blessés.

138. Au carrefour Saint-Jean, au carrefour de la Vie et dans les rues qui entourent la RTI, les éléments pro-Gbagbo opérant dans cette zone ont tiré et lancé des grenades à fragmentation sur les manifestants qui refusaient de s'éloigner, en

abattant et blessant un grand nombre, faisant de cette zone l'épicentre de l'attaque sur les manifestants. Ils les ont également pourchassés et ils ont blessé et causé la mort de nombreux civils. Près de la Résidence Universitaire située à proximité et dans d'autres secteurs de Cocody, des jeunes pro-Gbagbo rejoints par des éléments du CECOS opérant avec des mercenaires anglophones ont attaqué des manifestants en fuite et tué et blessé plusieurs civils, faisant au moins quatre morts.

139. Le soir du 16 décembre, GBAGBO a reçu de nouveau son Ministre de la Défense DOGOU, pendant plus de quatre heures. Des membres clés de la structure parallèle au sein des FDS se sont également présentés à la Présidence : Bertin KADET y est arrivé à 19h07 et DOGBO BLÉ au moment de la rencontre de GBAGBO avec Alain DOGOU et d'autres ministres. GBAGBO à la même occasion a reçu BLÉ GOUDÉ. Entre le 16 et le 19 décembre, BLÉ GOUDÉ a été reçu trois fois à la Résidence pour y rencontrer GBAGBO, y passant de nombreuses heures. Entre le 14 et le 19 décembre Charles BLÉ GOUDÉ s'est adressé aux Jeunes Patriotes à plusieurs reprises en tant que «100% Général et 100% Ministre » et les a appelé à la mobilisation, notamment à PORT BOUET le 19 décembre 2010. Le 21 décembre, il évoquait l'imminence de l'assaut final pour libérer totalement la Côte d'Ivoire.

140. Le dispositif sécuritaire a été maintenu et la répression s'est poursuivie les jours suivants. Les jeunes ont répondu à l'appel de BLÉ GOUDÉ notamment en empêchant des mouvements de l'ONUCI. Le 16 décembre et les jours suivants, des éléments des FDS parfois aidés de jeunes pro-Gbagbo ont aussi arrêté au moins 257 personnes, des hommes, des femmes et des enfants qui étaient parmi les manifestants ou bien qu'ils suspectaient avoir pris part à la manifestation et considérés alors comme des rebelles. Quarante-trois d'entre eux étaient Burkinabes ou Maliens. Ils ont été amenés dans de nombreux lieux de détention dont l'école de police, l'école de la Gendarmerie et le CECOS à Cocody et la

Préfecture de la Police au Plateau. Suite à leur arrestation, des manifestants ont été battus et blessés par des policiers et des éléments du CECOS et de la Gendarmerie. Ces derniers ont également menacé de tuer les hommes et de violer les femmes qui avaient participé à la manifestation. P-0117 a entendu deux policiers déclarer que Laurent et Simone GBAGBO avaient spécifiquement donné des instructions à cet effet. Au CECOS, les personnes arrêtées ont été frappées avec des gourdins, des ceintures et des crosses de fusils par une dizaine d'officiers qui leur ont également donné des coups de pied.

141. Les forces pro-Gbagbo dont des éléments de la BAE et du CECOS se rendaient également dans les hôpitaux à la recherche des blessés, notamment pour forcer le personnel médical à les priver de soins. Les civils blessés avaient aussi peur de se rendre dans les hôpitaux pour se faire soigner de craintes de se faire enlever et tuer.

142. Le soir du 16 décembre jusqu'au 17 décembre 2010, des éléments des FDS ont, avec des éléments armés en tenue de civils, lancé des raids principalement dans la commune d'Abobo, entrant par effraction chez des civils et commettant de nombreux crimes. Au cours de cet événement, ils ont tué plusieurs civils. Le 18 décembre 2010 à Abobo, une dizaine de policiers ont traqué et enlevé, dans leur résidence, deux militants du RHDP qui avaient surveillé le déroulement de l'élection dans un bureau de vote à Abobo. Une semaine plus tard, leurs corps ont été retrouvés à la morgue de Yopougon et présentaient des blessures par balle dans la cage thoracique.

143. Les 17 et 18 décembre, des éléments des FDS, dont des CRS, ont pris d'assaut quatre mosquées à Grand Bassam, Abobo et Williamsville. Ils ont tué une personne et en ont blessé 29 autres, dont 14 femmes. Le 18 décembre, également, des jeunes pro-Gbagbo ont assassiné deux étudiants à un barrage routier. Ils les

ont frappés avec des gourdins et des briques après avoir contrôlé leur identité et les ont tailladés à la machette.

144. Au cours des événements suivant la marche, les éléments pro-Gbagbo, aussi bien des FDS, des jeunes pro-Gbagbo, des miliciens et des mercenaires ont de surcroît commis des viols et d'autres formes de violence sexuelle contre des sympathisants présumés de OUATTARA. Le 16 décembre, des mercenaires ont intercepté P-0344 qui participait à la marche sur la RTI et l'ont violée dans une rue près de l'usine FILTISAC, à Adjamé. Ils lui ont reproché d'avoir pris part à la manifestation. Toujours le 16 décembre, des jeunes pro-Gbagbo ont arrêté deux autres femmes qui portaient un T-Shirt à l'effigie de OUATTARA à Abobo Avocatier, au niveau d'un barrage routier qu'ils contrôlaient, les ont battues et ont violé en réunion l'une d'entre elles ; après le viol, ces hommes ont déclaré que la victime devrait appeler OUATTARA si elle voulait porter plainte. Des jeunes pro-Gbagbo ont emmené une autre femme dans un hangar vide, ont jeté son enfant et l'ont violée en réunion. Ils ont dit à la femme qu'ils tueraient tous les Dioulas.

145. Le 17 décembre 2010, des soldats des FDS et « un milicien » ont violé en réunion une femme dans sa maison et ont tué son mari, militant du RDR – une coalition de partis politiques soutenant OUATTARA – en la forçant à assister au meurtre. Après coup, les violeurs ont déclaré à cette femme, qui portait un T-shirt avec la photo de OUATTARA, qu'elle devrait aller voir ce dernier pour lui dire qui l'avait violée. Le 18 décembre, un groupe de soldats et de « miliciens » ont commis un viol en réunion contre une jeune fille après l'avoir enlevée de force chez ses parents à Abidjan et après avoir fouillé la maison à la recherche d'armes, sans succès. Le 19 décembre 2010, six hommes qui ont déclaré être des policiers ont violé en réunion trois jeunes sœurs qui vivaient à Abobo. Après leur forfait, ils ont déclaré à leurs victimes qu'elles devraient aller se plaindre à OUATTARA. Ils ont également enlevé une des victimes.

146. Le 16 décembre 2010 et les jours suivants, plusieurs femmes en détention depuis le jour de la marche ont été violées par des policiers à l'école de police et par des hommes en tenue de gendarmes à la préfecture de police. Alors que P-0112 était amenée à l'école de police, elle a entendu un policier déclarer vouloir faire du mal à sa victime parce qu'elle avait participé à la manifestation et qu'elle était d'origine dioula. P-0117 a également entendu un policier mentionner l'instruction donnée par Simone GBAGBO de violer les femmes qui prenaient part à cette manifestation. Ces hommes avaient des préservatifs sur eux. Pendant leur détention à la préfecture de police entre le 16 et le 20 décembre, six femmes ont été simultanément victimes de viols multiples, perpétrés collectivement par un groupe d'hommes en tenue de gendarmes. Dès le premier jour de leur détention, P-0350 et deux autres femmes ont été violées successivement par trois hommes en tenue de gendarme, dans la même pièce, l'un d'eux portant des coups à P-0350 et la blessant également au doigt avec un couteau. P-0350 a encore été violée, à plusieurs reprises, le 18 décembre.

147. Certes, des FDS ont été tués le 16 décembre pendant des opérations mais ces incidents se sont déroulés en périphérie des attaques contre les manifestants. La mort de FDS à Abobo près du quartier PK18 et de l'usine FILTISAC à Adjamé a été reportée par les autorités. Ces événements se sont déroulés après l'attaque contre les manifestants, à plus de 15 km de la RTI et à l'écart des endroits où les crimes reprochés ont été commis dans ces deux communes. Deux éléments FANCI ont également été tués au carrefour Houphouët-Boigny à Cocody, lors d'une confrontation entre les Forces Armées des Forces Nouvelles (« FAFN ») et FANCI. Quelques jours avant la marche, le chef d'état-major avait ordonné le déploiement des forces spéciales des FANCI, dispositif qui a constitué le blocus du Golf. Après 12.00 heures (midi), le 16 décembre 2010, des échanges de tirs se sont produits entre les éléments du FAFN et les éléments des FDS et ont fait des victimes parmi les FDS et les FAFN.

148. Bien que les crimes commis à l'encontre de civils le 16 décembre 2010 aient été largement dénoncés, et bien que GBAGBO et ses représentants aient admis qu'il y avait eu morts de civils, ces derniers se sont entièrement focalisés sur les dix victimes des forces de l'ordre, ignorant ainsi la grande majorité des victimes civiles tuées par les forces pro-Gbagbo pendant et après la marche. Ils ont en outre pris des mesures contre des journalistes et des officiers des droits de l'homme internationaux et qui couvraient l'évènement et faisaient état d'attaque sur les populations civiles.

2. Deuxième événement : l'attaque sur Yopougon (25-28 février 2011)

149. Lors du journal télévisée de 20 heures de la RTI diffusée le 24 février 2011, BLÉ GOUDÉ a demandé « à tous les jeunes de Côte d'Ivoire d'empêcher l'ONU de rouler, de se déplacer à travers la commune d'Abidjan ». Dans le même discours, BLÉ GOUDÉ a aussi convoqué les jeunes pro-Gbagbo à prendre part à une grande assemblée générale organisée « pour donner les dernières consignes » au Bar le Baron de Yopougon le 25 février 2011, à 9 heures.

150. Le 25 février 2011 au matin, tel que convenu, et après avoir été reçu à la résidence présidentielle les 23 et 24 février 2011 en soirée, BLÉ GOUDÉ a tenu une réunion au Bar le Baron auquel ont aussi participé Richard Dacoury, Jean-Yves DIBOPIEU, Augustin MIAN, Serge(s) KASSY, et Idriss OUATTARA. BLÉ GOUDÉ a répété son « ordre » « [d']empêcher l'ONUCI de circuler » et a aussi appelé les jeunes pro-Gbagbo à « vérifier les entrées et les sorties de [leurs] quartiers et dénoncer toute personne étrangère qui vient dans [leur] quartier ». Ce meeting a été suivi par une autre rencontre cette fois à la Place CP1 de Yopougon, où BLÉ GOUDÉ aurait répété son message aux jeunes pro-Gbagbo.

151. Après ce mot d'ordre de BLÉ GOUDÉ et immédiatement à la sortie de la réunion à la Place CP1, des jeunes pro-Gbagbo ont frappé et brûlé deux jeunes civils car ils les accusaient d'être des « assaillants ». Par la suite, de nombreux jeunes pro-

Gbagbo ont attaqué les quartiers de Yopougon majoritairement peuplés de Dioula, dont ceux de Lem et Doukouré.

152. Les jeunes pro-Gbagbo ont lancé des pierres en direction des jeunes du quartier de Doukouré et un affrontement a éclaté entre ces deux groupes au niveau du Boulevard Principal.

153. Entre 12 (midi) et une heure dans l'après-midi, les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens soutenus par les FDS dont la police, ont attaqué et brûlé la mosquée Lem de Yopougon, où des jeunes avaient trouvé refuge suite aux affrontements. Le Gardien de la mosquée a été brûlé vif par ces mêmes assaillants. Ils ont aussi brûlé des Corans et des tapis de prière.

154. Pendant les affrontements, les miliciens et les jeunes pro-Gbagbo étaient armés d'armes blanches, et certains avaient des Kalachnikovs et des fusils.

155. Suite à l'attaque de la mosquée Lem et aux affrontements qui ont précédé et suivi celle-ci, les jeunes pro-Gbagbo, les miliciens et la police du 16ème arrondissement ont tué au moins 13 personnes, dont une femme et ont blessés au moins sept civils. Au moins six des victimes tués ont été brûlés vifs par les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens.

156. Dès l'appel de BLÉ GOUDÉ le matin du 25 février 2011, les barrages ont commencé à se multiplier à Yopougon. A part quelques barrages qui étaient contrôlés par la police, la plupart étaient sous le contrôle des jeunes pro-Gbagbo et des miliciens, armés majoritairement d'armes blanches. Ces derniers ont affirmé exécuter « le mot d'ordre » que le « Général » leur a donné. Les civils ont été arrêtés à ces barrages et leurs pièces d'identité contrôlées par les jeunes pro-Gbagbo. Les civils originaires du Nord, notamment d'origines Dioulas, ainsi que des ressortissants d'Afrique de l'Ouest, devaient payer un droit de passage. Ils risquaient aussi d'être battus et parfois ont été brûlés vifs ou tués.

157. Pendant les affrontements du 25 février 2011, un cortège de voitures 4x4, s'est arrêté au Commissariat du 16ème arrondissement situé sur le Boulevard Principal, juste à côté du quartier Doukouré. A la vue du cortège, des jeunes pro-Gbagbo ont scandé le surnom de BLÉ GOUDÉ « Général, Général » et certains ont même couru pour suivre le cortège quand celui-ci a quitté le Commissariat quelques minutes plus tard. Suite à la réunion de la Place CP1, le cortège de BLÉ GOUDÉ a fait la tournée de plusieurs quartiers de Yopougon.
158. Les actes de violence perpétrés par les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens se sont poursuivis dans les jours suivants, toujours à Yopougon. Les 26 et 27 février, au moins quatre hommes accusés d'être des rebelles car ils étaient Dioula ou n'étaient pas de leur quartier, ont été brûlés vifs par les miliciens et les jeunes pro-Gbagbo.
159. Le 28 février 2011, des jeunes pro-Gbagbo ont brûlé deux hommes, dont un Malien, accusés de faire partie des rebelles. La BAE, présente au moment des faits n'est pas intervenue. Au moins cinq autres individus ont aussi été brûlés le même jour par les jeunes pro-Gbagbo, toujours à Yopougon.
160. Dans son compte rendu des événements survenus à Yopougon du 25 au 28 février 2011, la police a conclu que plusieurs civils ont été brûlés aux barrages érigés par les jeunes pro-Gbagbo et « [qu']au cours de leur contrôle à la recherche d'armes et de rebelles, dès qu'un individu leur paraît suspect, il est automatiquement lynché et calciné ». Toujours selon la police « seul un appel à la télévision nationale par l'initiateur de ces barrages peut y mettre véritablement un frein » et BLÉ GOUDÉ est « l'initiateur de ces barrages ».

3. Troisième événement : attaque lancée lors d'une manifestation de femmes à Abobo (3 mars 2011)

161. A partir du 16 décembre 2010, la situation sécuritaire s'est aggravée à Abobo et le 22 février 2011, l'armée a pris le contrôle des opérations dans Abidjan. Le 24 février 2011, GBAGBO a refusé de déclarer Abobo zone de guerre et a ordonné à ses forces de tenir et de ne pas perdre Abobo. Le camp Commando est devenu le poste de commandement des FDS pour tout Abobo et les FDS disposaient d'armes et de véhicules blindés. En février et mars 2011, des convois militaires effectuaient des missions quotidiennes de ravitaillement entre le camp Commando et les autres camps des FDS, dont le Camp Agban. Ces convois avaient l'habitude de tirer des projectiles de manière aléatoire lors de leurs déplacements, ce qui entraînait fréquemment la mort de civils.

162. Le 3 mars 2011, les partisans de OUATTARA se sont rassemblés dans le cadre d'une marche pacifique dont le point de départ était le carrefour Banco Anador à Abobo, pour demander la démission de GBAGBO et protester contre les atteintes aux droits de l'homme qui s'étaient produites dans le quartier. La marche était organisée par les femmes de tous les partis politiques du RHDP, de la société civile et d'ONG. Plus de 3 000 femmes se sont réunies audit carrefour pour le départ de la marche. Elles n'étaient pas armées, brandissaient des branches d'arbres et des pancartes et scandaient des slogans anti-GBAGBO. Vers 10 heures, des forces pro-Gbagbo, y compris des agents des FDS sont arrivées à bord d'au moins cinq véhicules, dont un « char » aux couleurs de l'armée, un pick-up vert sur lequel était installée une mitrailleuse, un véhicule de transport de troupes ou « cargo », un véhicule blindé bleu foncé, et un autre véhicule blanc. Ce convoi est arrivé du camp Commando. Soudainement, ces forces pro-Gbagbo ont ouvert le feu sur la foule. Cette brève mais intense fusillade visait les manifestantes non armées. Ils ont tué sept femmes et ont blessé plusieurs autres. Par la suite, aux environs de 14 heures, des hommes armés en treillis sont allés à

l'hôpital d'Abobo sud ; ils cherchaient à savoir si des corps de femmes s'y trouvaient.

163. Alors que le gouvernement de Gbagbo disposait de preuves impliquant la responsabilité des FDS dans l'incident, le 4 mars les portes-paroles du gouvernement et des FDS, sur la RTI, niaient toute responsabilité des FDS dans cette attaque. Personne n'a été puni. Dès le 4 mars, les médias pro-Gbagbo ont clamé que cet incident était un montage. Le 8 mars, le Conseil des ministres niait toute responsabilité à nouveau mais cette fois affirmait même que les accusations contre les FDS résultaient d'un pur montage. Le 23 mars 2011, BLÉ GOUDÉ a affirmé que les FDS ne pouvaient être responsable de la mort des femmes le 3 mars car Abobo étaient à ce moment-là entre les mains des rebelles.

4. Quatrième événement : bombardement du marché d'Abobo et ses environs (17 mars 2011)

164. Comme indiqué auparavant, le 24 février 2011, GBAGBO a refusé de déclarer Abobo zone de guerre, ce qui aurait permis d'évacuer la population civile, et a ordonné à ses forces de ne pas perdre Abobo. En mars 2011, le camp Commando était la dernière base des forces pro-Gbagbo dans Abobo. Toujours en mars, les éléments postés au camp ont reçu l'ordre de leurs supérieurs hiérarchiques de tirer des mortiers sur Abobo. Le 17 mars 2011, en plein jour, des éléments du Bataillon d'Artillerie Sol-Air (« BASA »), basés au camp Commando, ont tiré un mortier sur une zone densément peuplée d'Abobo, où se trouvaient entre autres un marché local, une mosquée, un hôpital et des résidences privées.

165. Des mortiers du BASA étaient installés au camp Commando. Le 17 mars, plusieurs obus de mortier ont été lancés depuis le camp et ont atteint sept endroits au moins, causant la mort de civils et faisant des blessés au marché Siaka Koné, dans le quartier village SOS et dans le secteur de Derrière Rails. Plus de 25 civils ont été tués sur-le-champs, et bien d'autres ont succombé des suites

de leurs blessures, portant le total des morts à plus de 40. Plus de 60 autres personnes ont été blessées.

166. Du reste, durant la crise post-électorale, notamment à la fin février et en mars 2011, plusieurs tirs d'obus ont été lancés par les FDS sur Abobo, qui ont blessé et causé la mort de plusieurs civils.

167. Les FDS, en tirant au mortier dans une zone densément peuplée, alors qu'elles savaient que, par nature, ce type d'arme ne permettait pas d'effectuer des tirs de précision, ont délibérément pris la population civile pour cible. Bien que le gouvernement de Gbagbo disposât d'éléments de preuve impliquant la responsabilité des forces pro-Gbagbo dans ces incidents, aucune véritable enquête n'a été menée et personne n'a été puni.

5. Cinquième événement : l'attaque sur Yopougon (le ou vers le 12 avril 2011)

168. Yopougon est une commune considérée comme un bastion pro-Gbagbo. Cependant certains quartiers de la commune, comme Doukouré et Mami Faitai, sont composés à majorité de civils originaires du Nord de la Côte d'Ivoire et de pays voisins d'Afrique de l'Ouest, et sont perçus comme pro-Ouattara. Au lendemain de l'arrestation de GBAGBO, Yopougon était encore sous contrôle des forces pro-Gbagbo.

169. Le ou vers le 12 avril 2011, des forces pro-Gbagbo, notamment des miliciens, des jeunes pro-Gbagbo et des mercenaires ont attaqué Doukouré et Mami Faitai faisant au moins 68 morts et des blessés. Les auteurs de l'attaque étaient armés de kalachnikovs et de machettes. Ils ont attaqué des gens dans la rue, en ont arrêté parfois à des barrages routiers illégaux et ont pénétré par effraction dans des maisons dont ils appréhendaient les habitants. Les victimes étaient exécutées après avoir été identifiées et perçues comme pro-Ouattara ou simplement après avoir été perçues comme telles. Les assaillants tuaient les hommes et violaient les

femmes. Au moins 22 femmes ont été violées. Parmi elles, P-0404, sa mère et ses deux sœurs, dont une mineure, ont été violées simultanément. P-0185 et P-0398 ont, elles, subi des viols collectifs.

170. Pendant l'attaque, certains auteurs ont fait explicitement référence à leur intention de tuer des Nordistes. De plus, après que les assaillants ont tué les amis de P-0109 et que ce dernier était blessé au sol feignant d'être mort, il a entendu des cris en anglais disant: « No Gbagbo, no Côte d'Ivoire ». Toujours à titre d'exemple, des miliciens qui ont commis un viol collectif sur une femme lui ont dit qu'elle subissait ce viol parce que ses frères avaient contribué à l'arrestation de GBAGBO. L'étendue de ces attaques, le nombre élevé de victimes, les personnes visées et le meurtre systématique des hommes et le viol systématique des femmes démontrent que ces crimes ont été commis de manière coordonnée, en application du Plan commun de GBAGBO.

8. FAITS PERMETTANT D'ÉTABLIR LA RESPONSABILITÉ PÉNALE INDIVIDUELLE DE BLÉ GOUDÉ

171. La responsabilité pénale individuelle de BLÉ GOUDÉ est engagée pour les crimes qui lui sont imputés en l'espèce, en tant que coauteur indirect au regard de l'article 25-3-a du Statut ; l'article 25-3-b ; l'article 25-3-c, 25-3-d, s'agissant de la contribution à la commission de ces crimes. Ces modes de responsabilité, alternatifs, retenus aux termes de l'article 25 sont applicables aux actes commis par BLÉ GOUDÉ et qui ont mené à la commission des crimes reprochés.

172. Bien que l'Accusation ait structuré la présentation des faits selon les éléments constitutifs de l'article 25-3-a, ces faits s'appliquent, pour autant que pertinent, aux autres motifs de responsabilité pénale retenus, tel que détaillé dans l'Exposé des Charges.

1. Existence d'un Plan commun entre GBAGBO, BLÉ GOUDÉ et les autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO

173. Sachant l'élection présidentielle inévitable, BLÉ GOUDÉ a participé, en tant que membre de l'entourage immédiat de GBAGBO, à la conception et à la mise en œuvre d'un Plan commun, en vue de maintenir GBAGBO à la Présidence par tous les moyens, y compris par le recours à la force létale. Le Plan commun a évolué jusqu'à inclure, au plus tard le 27 novembre 2010, une politique d'État ou organisationnelle qui, tel qu'indiqué précédemment, avait pour but une attaque généralisée et systématique contre les civils considérés comme des partisans de leur opposant politique Alassane OUATTARA. Dès lors, bien que la Politique et le Plan commun soient des concepts juridiques distincts, ils se recoupent en grande partie dans le cadre spécifique de la présente affaire.¹¹

2. Les forces pro-Gbagbo : un appareil du pouvoir organisé et hiérarchisé

174. La mise en œuvre du Plan commun a été exécutée par une structure organisée et évolutive et, partant, complexe. Elle comprenait les FDS, des mercenaires, des miliciens et des jeunes pro-Gbagbo. Cette structure a été renforcée avant et pendant la crise post-électorale.

a) Les FDS¹²

175. Les FDS étaient constituées de cinq composantes principales qui ont pris part, dans leurs rôles respectifs, à la commission des crimes : les forces armées terrestres, aériennes et la marine formant l'ensemble communément appelé les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (« FANCI »), la gendarmerie, la Garde Républicaine (« GR »), le Centre de Commandement des Opérations de Sécurité (« CECOS ») et la police.

¹¹ Ce chiffre correspond au nombre total de militantes de l'opposition violées lors d'incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition

¹² Ce chiffre correspond au nombre total de militantes de l'opposition violées lors d'incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition

176. Le Général MANGOU occupait le poste de Chef d'État-Major (« CEMA »). Le chef d'état-major répond du Ministre de la défense et du Président de la République, Chef Suprême des armées. Il commande les FANCI et, pour les missions militaires, la gendarmerie. Les commandants des forces armées étaient le Général DETOH LETHO pour les forces terrestres (couramment désigné par la contraction « COMTER »), le Général AKA KADJO pour les forces aériennes (« COMAIR ») et l'Amiral VAGBA FAUSSIGNAUX pour la marine (« COMAR »). Avec la crise de 2002, les FANCI comprenaient également les forces déployées sur la ligne de front, au niveau de la zone de confiance, appelées les forces du théâtre des opérations. Depuis 2004, elles étaient sous les ordres du commandant Boniface KONAN KOUAKOU (« KONAN » ou le « COMTHEATRE »). La Gendarmerie dépend directement du Ministre de la Défense et pour les missions militaires, elle est sous le commandement du CEMA. Elle était dirigée par le Général KASSARATE.

177. La Garde Républicaine (« GR ») avait pour mission première de défendre les hautes autorités et les grandes institutions de la République ; elle faisait notamment partie du dispositif de protection du Président de la République. La GR partageait cette mission avec le Groupe de Sécurité du Président de la République (« GSPR ») commandée par le Colonel Brouha AHOUMAN et d'autres unités. La GR était commandée par le général DOGBO BLÉ depuis 2000, qui occupait également le poste de commandant du Palais présidentiel. Elle dépendait formellement de l'état-major des armées. Au titre de commandant du Palais présidentiel, DOGBO BLÉ était rattaché au cabinet du Président et pouvait recevoir des ordres directement de GBAGBO. La GR disposait de véhicules blindés.

178. La police était commandée par le Directeur Général de la Police Nationale, le général M'bia BREDOU. BREDOU était placé sous l'autorité du Ministre de l'intérieur, Émile GUIRIOULOU. BREDOU et le Ministre de l'Intérieur

rendaient compte au Président. Le maintien de l'ordre et les opérations de police étaient assurés par des unités territoriales et par des unités d'intervention.

179. Outre leurs unités territoriales, les FDS étaient dotées de plusieurs unités spécialisées. Les forces terrestres contenaient ainsi, en plus de leurs troupes d'infanterie, l'unité d'artillerie Bataillon d'Artillerie Sol-Air (« BASA ») commandée par Rigobert KONAN DADI TOHOURI, l'unité de blindés ou 1^{er} Bataillon Blindé (« 1^{er} BB ») commandé par Colonel ADJOUMANI ; l'unité commando ou 1^{er} Bataillon Commando Parachutistes (« 1^{er} BCP ») sous les ordres du Commandant Brice Gérard MEL, qui a remplacé William TOALY à ce poste. Le BASA comprenait également les éléments de l'ancien Bataillon d'Artillerie Sol-Sol (« BASS »). La Marine était pourvue d'une unité commando d'élite, les Fusiliers Commando Marine (« FUMACO ») dont KONAN, le COMTHEATRE, en était aussi le commandant.

180. La Gendarmerie était dotée principalement de l'Unité d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (« UIGN »), commandée par le Commandant Ali BASSANTE et du Groupe d'Escadron Blindé (« GEB ») commandé par Jean-Noël ABEHI.

181. La police était également dotée d'« unités d'intervention » chargées de soutenir des missions de maintien de l'ordre et placées sous la responsabilité de Claude YORO, chef de la Direction des Unités d'Intervention. Il s'agissait essentiellement des Compagnies républicaines de sécurité (« CRS ») dont la CRS1 commandée par Bertin DJEDJE GBAGRO, et la CRS2 commandée par Marius Ouoty TOURE, de la Brigade anti-émeute (« BAE ») commandée par Emmanuel Patrice LOBA GNANGO ainsi que la « brigade de protection » et la Brigade de Surveillance des Personnalités (« BSP »).

182. Le CECOS constituait une entité singulière chargée de « lutter contre le grand banditisme » et de la sécurisation d'Abidjan. L'une de ses spécificités était d'être

composée d'effectifs mixtes, c'est-à-dire d'éléments provenant de divers corps et unités des FDS, qui lui étaient détachés mais qui conservaient parfois d'autres fonctions. Le CECOS était commandé par le général Poin Georges GUIAI BI, qui était également le Commandant de l'Ecole de la Gendarmerie. Le CECOS était, *de jure*, placé sous l'autorité du Ministre de la défense et du chef d'état-major. Au sein même du CECOS figurait un groupe d'intervention et d'appui, sous les ordres du capitaine Jean ZOH LOUA et formé exclusivement d'éléments de l'Ecole de Gendarmerie. Cette entité chapeautait la Brigade de Maintien de l'Ordre (« BMO ») et la force spéciale commandée par Aboubacar FOFANA.

183. Avant et pendant la crise post-électorale, GBAGBO et les membres de son entourage immédiat ont mis en place d'autres ensembles mixtes (détachement ou sous-groupement) constitués uniquement d'éléments d'élite. Le capitaine ZADI, un élément du 1^{er} BCP, commandait ainsi un ensemble désigné par les termes « Sous-Groupement Tactique », ou « Forces spéciales » et composé d'éléments d'élite appartenant à diverses unités des forces terrestres. KONAN, le COMTHEATRE, commandait, en plus de ses autres fonctions, le Détachement Mobile d'Intervention Rapide (« DMIR »), regroupant les « meilleurs éléments » de deux forces différentes des FDS, les FUMACO (de la marine) et la BAE et les CRS (de la police) ; cette unité avait été créée dans le contexte de la crise de 2002.

184. D'autres détachements temporaires ont été mis en place pendant la crise post-électorale et les opérations conjointes se sont multipliées, dirigées alternativement par des officiers de diverses unités. En outre, plusieurs autres commandants d'unités spéciales commandaient des zones d'Abidjan pour le CECOS : outre KONAN et GUIAI BI, Patrice LOBA était à la fois le chef de secteur du CECOS pour Yopougon et le commandant de la BAE, Louis KOUKOUNGNON le Commandant de l'Escadron de Gendarmerie de Yopougon était également Commandant du CECOS à Yopougon, et Jean-Noël ABEHI était le commandant du GEB et le Commandant de secteur du CECOS à Cocody.

185. La complexité de la structure des FDS était amplifiée par l'existence d'une chaîne de commandement « parallèle », composée d'inconditionnels de GBAGBO. Cette chaîne de commandement parallèle œuvrait au sein même des forces régulières des FDS et assurait un lien direct entre GBAGBO et les unités qui ont participé à la commission des crimes reprochés (structure parallèle).
186. Depuis la crise de 2002, les FDS étaient marquées par des tensions interethniques sous-jacentes, liées à une « fibre tribale » imposée par GBAGBO dans les FDS. GBAGBO n'accordait une pleine confiance qu'à des originaires de sa région et il entretenait à tout le moins une méfiance envers certaines autres populations. GBAGBO et son entourage immédiat ont alors fondé les nominations, les promotions, comme les dotations en matériel et armes sur des bases ethniques.
187. Avec son entourage immédiat, GBAGBO a d'abord créé certaines unités sur lesquelles ils pourraient s'appuyer, soit le CECOS, le DMIR et les forces spéciales de l'armée.
188. GBAGBO a placé des hommes de confiance à la tête de ces unités, et à celle d'autres unités clefs des FDS. GBAGBO s'est appuyé sur ces unités tout au long de son régime (ci-après les unités de la structure parallèle); elles ont été impliquées dans les crimes reprochés dans le présent Document.
189. Normalement chargées de mission de police, les CRS et la BAE, n'étaient pas censées utiliser des armes à feu dans le cadre de leurs missions régulières ; elles l'ont pourtant fait à de nombreuses reprises. Les unités de la structure parallèle étaient les plus actives et violentes des FDS pendant la crise post-électorale. Elles étaient majoritaires dans les opérations à Abobo et notamment au camp Commando. Le CECOS dépassait souvent le cadre de ses compétences légales, tant matérielles que géographiques, surtout en empiétant sur les missions de police et de gendarmerie. La GR et le GEB intervenaient à Abobo alors même qu'il s'agissait seulement de disperser des manifestations pacifiques. Les

miliciens, les jeunes pro-Gbagbo et les mercenaires opéraient aux côtés des unités de la structure parallèle, ou bien ils leur étaient intégrés, en particulier au sein de la GR, le DMIR, la BMO, les CRS, le BASA et la BAE. Les éléments de ces unités ont aussi reçu l'ordre de travailler avec les mercenaires. L'intégration des mercenaires et des jeunes pro-Gbagbo avait un précédent : cela avait déjà été le cas en 2003, ce phénomène donnant naissance au terme de "Contingent BLÉ GOUDÉ", "soldats BLÉ GOUDÉ", "recrues BLÉ GOUDÉ" ou "recrutés BLÉ GOUDÉ". Certaines des unités de la structure parallèle, en particulier le CECOS et la GR ont également participé au recrutement, à la formation et à l'armement des nouvelles recrues.

190. Ces unités étaient ainsi formées en grande partie d'éléments prêts à exécuter le Plan commun et à se battre jusqu'au bout. En s'assurant que les unités de cette structure parallèle soutenaient GBAGBO, GBAGBO et les membres de son entourage immédiat dont BLÉ GOUDÉ garantissaient ainsi qu'ils disposent, pour maintenir GBAGBO au pouvoir, d'unités composées d'inconditionnels au sein des FDS.

b) Les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens

- **Les jeunes pro-Gbagbo**

191. Depuis son accession à la Présidence en 2000, GBAGBO disposait d'un large socle de soutien composé de partis politiques et d'organisations de la société civile. Le terme « Galaxie patriotique » apparaît pour la première fois dans les médias, reflétant ainsi la prolifération des organisations pro-Gbagbo. Cette coalition comprenait les nombreux groupes de jeunes pro-Gbagbo, syndicats étudiants, ONG, milices, ainsi que l'aile des jeunes de certains partis politiques. Bien que les groupes qui formaient la Galaxie patriotique étaient diversifiés et parfois en rivalité, ils partageaient notamment un objectif commun : le maintien

de GBAGBO au pouvoir. BLÉ GOUDÉ était reconnu comme le « leader de la Galaxie patriotique ».

192. Lors de la crise post-électorale, la Galaxie patriotique comprenait notamment les groupes affiliés à l'AJSN créée par BLÉ GOUDÉ et d'autres groupes appartenant à la Coalition Nationale des Résistants de Côte d'Ivoire (« CONARECI ») de Damana PICKAS. Chacun des groupes de la Galaxie patriotique avait à sa tête son propre leader, lui-même sous l'autorité soit de BLÉ GOUDÉ soit de l'entourage immédiat de GBAGBO.

193. La Galaxie patriotique était aussi composée de la FESCI dirigée par Augustin MIAN, la Jeunesse FPI (« JFPI ») de Navigué KONATÉ, la Solidarité Africaine (« SOAF ») dirigée par Jean-Yves DIBOPIEU, le COJEP de BLÉ GOUDÉ, le Cercle d'action concrète (« CRAC ») de Serges KOFFI, la Fédération nationale des agoras et parlements de Côte d'Ivoire (« FENAAPCI ») d'Idriss OUATTARA, les nombreux parlements et agoras comme la Sorbonne présidé par Richard DAKOURY ou encore la Sorbonne Solidarité de Clément NADAUD, le Mouvement National Citoyen (« MNC ») de Seydou KONÉ, La Voix du Nord de Youssouf FOFANA, le Mouvement pour la défense de la souveraineté de la Côte d'Ivoire (« MODESCI ») de Ahoua STALLONE. Les membres de ces groupes et d'autres groupes de jeunes pro-Gbagbo étaient souvent désignés sous l'appellation générique de « jeunes patriotes ». ¹³ De plus, plusieurs milices dont le Groupement des patriotes pour la paix (« GPP ») de Moussa ZEGUEN TOURE et Bernard BOUAZO YOKO YOKO, l'Union des Patriotes pour la Libération Totale de Côte d'Ivoire (« UPLTCI ») de DJUÉ et le Comité National de Libération de Bouaké (« CNLB ») de Watchard KEDJEBO faisaient aussi partie de la Galaxie patriotique. Les violentes actions de certains de ces groupes étaient

¹³ Ce chiffre correspond au nombre total de militantes de l'opposition violées lors d'incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition

notoires, en particulier celles de la FESCI, du COJEP et du GPP qui ont pris une part active à la commission des crimes reprochés en l'espèce.

194. Les groupes qui composaient la Galaxie patriotique possédaient une structure hiérarchisée et performante et bénéficiaient d'une représentation dans chaque quartier d'Abidjan et dans l'ensemble du pays, ce qui leur permettait de mobiliser les jeunes pro-Gbagbo facilement. Déjà en 2006, BLÉ GOUDÉ les décrivait en disant : « *They are well organised and they got a rapid and fast capacity of gathering, which is very important* ». BLÉ GOUDÉ, GBAGBO ainsi que l'entourage immédiat de ce dernier, assuraient leur financement.
195. Des jeunes pro-Gbagbo étaient aussi affiliés à la Galaxie patriotique qui, sans appartenir à une organisation spécifique, se considéraient eux-mêmes des « jeunes patriotes », se mobilisaient notamment lors des appels de BLÉ GOUDÉ et suivaient ses instructions. Les membres de la Galaxie Patriotique et ces jeunes pro-Gbagbo seront considérés pour les fins de ce Document comme « les jeunes pro-Gbagbo ».
196. Les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens se réunissaient dans les nombreux « parlements » ou « agoras » d'Abidjan et de Côte d'Ivoire où la propagande virulente pro-Gbagbo était diffusée par des chefs et autres orateurs de la Galaxie Patriotique. BLÉ GOUDÉ a participé à leur création ainsi qu'à leur financement et s'y rendait lui-même parfois comme orateur. Les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens se réunissaient aussi lors de meetings ou rallys, organisés par BLÉ GOUDÉ.
197. Avant et pendant la crise post-électorale, BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et son entourage immédiat se sont coordonnés pour recruter des milliers de jeunes pro-Gbagbo et les ont intégrés dans les FDS pour contribuer à l'exécution du Plan commun.

- **Les miliciens¹⁴**

198. Les milices étaient en général des groupes qui existaient depuis 2002 en soutien aux FDS. Leurs membres étaient armés et financés par GBAGBO et son entourage immédiat, y compris par l'intermédiaire de BLÉ GOUDÉ. Ils étaient formés, notamment par des membres des FDS et chantaient, lors des entraînements, des slogans pro-Gbagbo en proférant des menaces contre les « dioulas ». Certains ont été recrutés dans les FDS.

199. A Abidjan, il y avait notamment le GPP. Le GPP était une organisation paramilitaire, étroitement liée à l'entourage immédiat de GBAGBO et à certains chefs des FDS fidèles à GBAGBO, notamment de la structure parallèle. Le GPP était composé de deux branches à la tête desquelles étaient Moussa ZÉGUEN TOURÉ et Bernard BOUAZO YOKO YOKO. A Yopougon, le chef du GPP était MAGUY LE TOCARD. Il y avait encore d'autres milices à Abidjan, tandis qu'à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, il y avait entre autres le FLGO. Certains miliciens de l'Ouest sont venus en renfort à Abidjan, surtout vers la fin de la crise post-électorale. Les membres des milices communiquaient avec des téléphones portables et parlaient en codes notamment pour les lieux et la fourniture d'armes. Quelques-uns avaient des radios connectées directement à la GR ou aux FDS.

200. Durant la crise post-électorale, certains groupes de la Galaxie Patriotique se sont de plus en plus militarisés en prenant les armes ou en recevant des formations militaires, s'apparentant ainsi à des milices actives.

- **Rôle des jeunes pro-Gbago et les miliciens**

201. Les jeunes pro-Gbagbo et miliciens recrutés suivaient des formations militaires dans des centres officiels des FDS, dont le camp de la GR à Akakro, et recevaient

¹⁴ Ce chiffre correspond au nombre total de militantes de l'opposition violées lors d'incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition

des armes issues, entre autres, de leur armurerie. Ces jeunes pro-Gbagbo et les miliciens menaient des opérations avec les membres des FDS, en particulier de la GR, la BAE, les CRS, le BASA, le DMIR et la BMO, sous la direction d'officiers de ces forces. Ils étaient de fait intégrés dans la chaîne de commandement des FDS. Ils utilisaient également les bases de celles-ci, dont le quartier général de l'armée au camp Gallieni, le quartier général de la gendarmerie au camp Agban, les postes de police et la base de la marine de Locodjoro.

202. Les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens ont également été utilisés par BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et son entourage immédiat en appui ou en parallèle aux actions des FDS. C'était notamment eux qui, armés d'armes blanches ou d'armes à feu, faisaient des barrages pour surveiller les quartiers et servir d'informateurs aux FDS. Au cours de ces barrages, ils pouvaient demander les pièces d'identité des gens, les fouiller et commettre des exactions. Dans certains cas, s'ils arrêtaient des suspects, ils les remettaient aux FDS. Il arrivait aussi que des FDS soient présents avec eux aux barrages ou qu'ils leur donnent des codes pour passer les barrages. A partir de mars 2011, particulièrement après le rassemblement de BLÉ GOUDÉ du 26 mars 2011 à la place de la République, nombre de jeunes pro-Gbagbo ont reçu des armes à feu qui leur ont été distribuées par des membres des FDS, notamment dans les bases de ces derniers.

203. Les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens constituaient pour GBAGBO et son entourage une force loyale au régime, sur laquelle ils se sont appuyés depuis au moins 2002 ainsi que tout au long de la crise. Vers la fin de la crise, lorsqu'un nombre croissant de membres des FDS ont déserté, le rôle des jeunes pro-Gbagbo et des miliciens est devenu crucial pour BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et son entourage immédiat, dans la mise en œuvre du Plan commun.

c) Les mercenaires

204. Avant et pendant la crise post-électorale, GBAGBO et son entourage immédiat ont recruté, financé et armé des mercenaires venus du Liberia pour la plupart afin de participer à la mise en œuvre du Plan commun. Beaucoup de ces mercenaires étaient intégrés dans les rangs des FDS et placés sous leur commandement. GBAGBO et ses proches collaborateurs leur ont fourni des armes, dont certaines provenaient de l'armurerie des FDS, et des uniformes dans certains cas. Le nombre de mercenaires était compris entre 2 000 et 4 500. La majorité d'entre eux étaient déployés à Abidjan, San Pedro, Yamoussoukro et Bloléquin.

205. Les mercenaires qui étaient intégrés dans les rangs des FDS et qui étaient placés sous leur commandement prenaient part aux opérations aux côtés de ces forces et des jeunes pro-Gbagbo et miliciens. Les mercenaires étaient basés aux camps des FDS, tels que la base de la marine de Locodjoro, le quartier général de la gendarmerie au camp Agban ou la base de la BAE à Yopougon. Ils étaient commandés par des officiers des FDS ou d'autres personnes fidèles aux membres de l'entourage immédiat de GBAGBO, qui leur donnaient des instructions.

3. Contrôle exercé conjointement par GBAGBO et son entourage immédiat sur les forces pro-Gbagbo

206. BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et l'entourage immédiat de ce dernier, exerçaient conjointement un contrôle sur les forces pro-Gbagbo, contrôle qui leur a permis d'utiliser ces dernières pour exécuter le Plan commun, y compris les crimes reprochés.

a) Contrôle sur les FDS

Contrôle sur les FDS

207. La Constitution de Côte d'Ivoire confère au Président de la République la qualité de chef suprême des armées, de garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire et de président du Conseil supérieur de défense. Elle lui attribue aussi l'exclusivité du pouvoir exécutif et le pouvoir de nommer les titulaires des postes civils et militaires clefs. Par conséquent, le Président détient une autorité *de jure* sur les forces armées et sur les autres forces des FDS dont les commandants respectifs qui lui rendent compte soit directement soit par l'intermédiaire du Ministre de la défense, du Ministre de l'intérieur ou du Chef d'État-Major des armées (le « CEMA »).

208. GBAGBO s'est garanti la pérennité de son contrôle sur les FDS en nommant des proches à des postes-clefs ; il leur a accordé également des promotions à l'approche des élections. Le 5 août 2010, GBAGBO a promu MANGOU comme KASSARATE au rang de général de corps d'armée. Le même jour, GBAGBO a promu les personnes suivantes au rang de général de division : FAUSSIGNAUX (marine), AKA KADJO (armée de l'air) et GUIAI BI (« CECOS »). En outre, il a promu DETOH (forces terrestres) et DOGBO BLÉ (garde républicaine), ainsi que KONAN.

209. Nonobstant le contentieux électoral, les membres de son gouvernement et les FDS ont reconnu GBAGBO comme le véritable Président de la Côte d'Ivoire et le Commandant en chef.

210. Déjà avant le second tour de l'élection, plusieurs commandants des FDS, dont MANGOU et DADI ont demandé aux FDS de voter GBAGBO. Le 3 décembre 2010, après la prestation de serment de GBAGBO en tant que Président, tous les commandants des FDS lui ont fait vœu d'allégeance. MANGOU, en présence des

généraux des FDS, a déclaré : « *Suite à la réélection de Monsieur le Président [...] Nous sommes venus présenter notre admiration à Monsieur le Président de la République, lui réitérer notre disponibilité, notre fidélité et lui dire que nous sommes prêts à accomplir toutes les missions qu'il voudrait bien nous confier* ». Le 21 décembre 2010, BREDOU a expressément demandé aux éléments de la police de ne plus être neutre et de soutenir GBAGBO et d'autres commandants ont manifesté leur soutien à GBAGBO à plusieurs occasions.

211. Le 6 décembre 2010, GBAGBO a nommé son Gouvernement formé d'hommes et femmes de confiance, dont Alain DOGOU au poste de Ministre de la défense. Le haut commandement des FDS était formé par des proches de GBAGBO.

212. Les FDS formaient un ensemble d'unités organisées. La coordination se faisait à travers plusieurs Centres Opérationnels (« CO »), Postes de Commandement (« PC ») et comités de crise, opérationnels au CECOS, à la Présidence, à l'état-major des armées, au sein de la Direction Générale de la Police Nationale (« PC MINOS ») et dans d'autres unités de FDS dont la Gendarmerie. Le Centre de Planification et de Coordination des Opérations (« CPCO »), dirigé par le Colonel SAKO, était une entité de coordination permanente de l'ensemble des opérations chapeautées par le CEMA. Abidjan était également divisée en cinq puis six zones opérationnelles toutes dotées de tels postes opérationnels que des officiers issus de diverses unités se relayaient pour les commander.

213. Cette coordination permettait l'échange d'information entre le terrain et la hiérarchie et entre les unités. Les éléments des FDS rendaient compte des opérations qu'ils effectuaient, de leurs besoins en armement et de la conduite des FDS au cours de ces opérations. En outre à partir du 22 février 2011, le Centre d'Opération de l'état-major des armées recevait des comptes-rendus biquotidiens.

214. Les ordres étaient transmis aux éléments des FDS à travers ce commandement hiérarchisé et coordonné. Les commandants donnaient des consignes et instructions aux éléments avant les patrouilles et opérations. Ils communiquaient avec leurs éléments et leur donnaient des ordres par radio ou autres moyens, pendant les opérations.

215. Du 27 novembre 2010 au 10 janvier 2011, la coordination des opérations revenait au Directeur Général de la Police Nationale. Ces opérations étaient essentiellement considérées comme des missions de maintien de l'ordre, normalement confié aux forces de la gendarmerie et de la police (soit les forces de première et de deuxième catégorie). Du 11 janvier 2011 au 21 février 2011, la nature des opérations a changé pour maintenant inclure non seulement des opérations dites de « maintien de l'ordre » mais aussi des missions faisant intervenir l'armée. A partir du 22 février 2011, le CEMA a confié le commandement des opérations au général DETOH LETHO, le COMTER. Abidjan était divisée en cinq puis six zones opérationnelles toutes dotées de tels postes opérationnels que des officiers issus de diverses forces se relayaient pour les commander.

216. Les commandants contrôlaient leurs unités respectives. L'exécution des ordres de la hiérarchie par les FDS était également assurée par un régime de sanction notamment en cas de faute contre la discipline, insubordination, « manque de moral ». De telles sanctions ont été décidées et exécutées pendant la crise notamment au sein de la Préfecture de Police d'Abidjan, de la gendarmerie et des FANCI.

Contrôle de la structure parallèle

217. GBAGBO et son entourage immédiat s'étaient assurés de contrôler les éléments clefs des FDS. D'abord ils avaient créé certaines unités, dont le CECOS, le DMIR et les forces spéciales de l'armée, formées d'éléments d'élite. Ensuite, GBAGBO

avait choisi des hommes de confiance pour commander des unités clefs (notamment le CECOS, le DMIR, la GR, le BASA et le GEB). La plupart de ces commandants était d'ethnies proches de celle de GBAGBO, sinon du même village.

218. Parmi les hommes de confiance de GBAGBO au sein des FDS figuraient DOGBO BLE (GR), KONAN (DMIR), GUIAI BI et son adjoint ROBE GOGO ainsi que ZOH LOUA (CECOS). Dans la Gendarmerie, GBAGBO pouvait compter sur ABEHI et KOUKOUGNON (GEB). Dans la police, Claude YORO (DUI), Emmanuel Patrice LOBA GNANGO (BAE), Bertin DJEDJE GBAGRO (CRS1) et Marius Ouaty TOURE (CRS2) étaient des soutiens du régime. Dans les unités spéciales des forces terrestres, il s'agissait surtout de Rigobert DADI TOUHOURI (BASA), et le capitaine Clément Ouandé ZADI pour le « sous-groupement tactique ». Certains de ces commandants avaient précédemment été impliqués dans des activités criminelles. En outre, ces unités étaient formées en grande partie d'éléments prêts à exécuter le Plan commun et à se battre jusqu'au bout. BLÉ GOUDÉ avait des contacts et des liens avec plusieurs de ces commandants notamment GUIAI BI, DOGBO BLÉ, KONAN et LOBA GNANGO, ainsi qu'avec d'autres éléments particulièrement influents dans la structure parallèle dont le lieutenant AHIPI de la BAE, le commandant KACOU BROU aka « Marechal KB » de la Marine et le sergent BLEDE de la police.

219. Les unités de la structure parallèle étaient dotées d'équipements et surtout d'armes et de munitions plus abondants qu'ailleurs dans les rangs des FDS. Elles ont été particulièrement renforcées au cours des mois précédant les élections et même pendant la crise post-électorale en effectifs, en préparation aux combats, et en équipements. En outre, GBAGBO et son entourage immédiat, dont BLÉ GOUDÉ, ont donné aux commandants de ces unités des primes spéciales (« enveloppes »).

220. GBAGBO et son entourage immédiat contrôlaient ces unités à travers une chaîne de commandement parallèle qui les liait directement à celles-ci. Bien que les FDS auraient dû être sous les ordres du CEMA, GBAGBO et son entourage immédiat et en particulier DOGBO BLE, donnaient directement des ordres aux commandants des unités de la structure parallèle, tels que DADI, YORO et ZADI. Les communications se faisaient alors le plus souvent directement ou par téléphone, et non par radio.

221. Les commandants des unités de la structure parallèle ignoraient certains des ordres de leurs supérieurs hiérarchiques (au sein de la structure officielle) au profit des ordres donnés par la Présidence ou l'entourage de GBAGBO. Même s'ils participaient aux missions officielles des FDS, ils n'informaient pas ces derniers de toutes les opérations qu'ils menaient ou leur cachaient des incidents ayant conduit à la mort de civils. Les unités de la structure parallèle effectuaient ainsi des missions « spéciales » hors des opérations officielles décidées par le CEMA ou par les commandants en charge des opérations des FDS. Les commandants de ces unités galvanisaient leurs troupes contre les « rebelles », leur ont ordonné de défendre GBAGBO par tous les moyens, y compris par des attaques contre les civils.

222. Afin de renforcer le contrôle sur ces unités, leurs commandants ont tenu à l'écart certains de leurs éléments, en particulier ceux perçus comme pro-Ouattara. Les éléments exclus ignoraient ainsi souvent la nature des opérations menées par leur propre unité, ou bien ils ne savaient même pas qu'elles avaient lieu. Peu avant et pendant la bataille d'Abidjan du 31 mars 2011, certains officiers y compris le chef même du CPCO et KASSARATE, ont été exclus de la Présidence et des réunions de coordination des opérations des FDS.

Contrôle effectif de GBAGBO et son entourage immédiat sur les FDS

223. GBAGBO recevait directement de ses hauts commandants des comptes-rendus des activités des FDS. Le CEMA faisait fréquemment rapport à la fois à GBAGBO, y compris en personne à la résidence Présidentielle, et au Ministre de la Défense sur la situation sécuritaire et les incidents se produisant sur le territoire, de même que sur des opérations conduites par les FDS. GBAGBO était « constamment informé », il conservait même certains rapports dans sa propre résidence. GBAGBO et son entourage immédiat, en particulier DOGBO BLE, étaient également en contact direct avec les unités de la structure parallèle.

224. BLÉ GOUDÉ a maintenu des rapports étroits avec les hauts gradés des FDS avant, ainsi que tout au long de la crise, notamment avec les généraux KASSARATE et MANGOU. Le Général MANGOU a rencontré et consulté BLÉ GOUDÉ à de maintes reprises pendant la crise, dont à au moins une occasion chez le Général MANGOU. Parfois ils se retrouvaient à la Résidence présidentielle lors de réunions. BLÉ GOUDÉ a soutenu les FDS, notamment en mobilisant des effectifs acquis à la cause de GBAGBO, voire en leur remettant des fonds. Tout au long de la crise post-électorale, les FDS bénéficiaient du soutien des jeunes pro-Gbagbo et des milices avec lesquels ils menaient des opérations conjointes. BLÉ GOUDÉ a participé dans la réorganisation des forces loyales à GBAGBO en mobilisant un nombre important de Jeunes Patriotes à rejoindre les rangs de l'armée. Le 23 janvier 2011, BLÉ GOUDÉ a organisé un rassemblement de soutien en « hommage aux FDS et aux vaillants travailleurs ». Pendant l'événement, le « général de la rue » BLÉ GOUDÉ et le général MANGOU, en présence de hauts-gradés des FDS, sont montés sur la scène pour réitérer leur loyauté à GBAGBO, afin de rassurer la foule que l'armée ne lancerait pas un coup d'état. Au contraire, l'armée et les jeunes continueraient à combattre l'ennemi ensemble afin de maintenir GBAGBO au pouvoir par tous les moyens. Se tenant aux côtés de BLÉ GOUDÉ, MANGOU a déclaré aux jeunes, en parlant

des FDS: « Nous devons ensemble faire bloc autour de lui [GBAGBO] pour que nous puissions mener ce combat. Nous, nous ne sommes pas découragés. Nous irons jusqu'au bout, jusqu'au sacrifice suprême. [...] Et nous savons que vous aussi, vous êtes décidés à mener ce combat ».

225. Les ordres de GBAGBO ont été exécutés avant et pendant la crise post-électorale. A titre d'exemple, alors que plusieurs généraux ne jugeaient pas cette mesure utile, GBAGBO a requis l'armée par décret le 14 novembre 2010. Le 26 novembre 2010 et à plusieurs reprises ensuite, GBAGBO a imposé des couvre-feux. A partir du 14 novembre 2010, l'ensemble des FDS a été mis en alerte maximum. Ses ordres ont été mis en œuvre par les FDS.

226. Après l'élection, GBAGBO est resté aux commandes des opérations des FDS. Par exemple, il a ordonné le blocus de l'Hôtel du Golf et ce dispositif a été mis en place en prévision de la marche sur la RTI du 16 décembre 2010. De même, c'est en application de l'ordre de GBAGBO d'empêcher tout accès à la RTI que les FDS ont été déployées. Au même titre, l'ordre donné par Gbagbo le 24 février 2011, de « tenir [et de ne] pas perdre Abobo » a été suivi d'opérations des FDS dans cette commune et ce, malgré l'avis des hauts commandants des FDS de déclarer Abobo zone de guerre avant d'intervenir. Le 3 mars 2011, lors d'un Conseil des ministres, GBAGBO s'engageait à rester debout dans l'exercice de ses fonctions et à continuer de défendre la souveraineté de l'État ; les FDS ont continué le combat. Le 9 avril 2011, GBAGBO a également appelé les forces qui lui étaient fidèles à poursuivre le combat contre « OUATTARA et ses terroristes ». Là encore, les FDS ont continué le combat, certains éléments l'ont poursuivi au-delà même de l'arrestation de GBAGBO.

227. L'aggravation des tensions interethniques et du climat de suspicion au sein des FDS, voire les accusations entre FDS de manque d'engagement dans les opérations et de menace sur la sécurité des institutions du régime de GBAGBO

ainsi que les défections ont progressivement émaillé la chaîne de commandement et la structure des FDS.

228. Le 18 mars 2011, les commandants de plusieurs unités ont été reçus par SAKO du Centre de Planification et de Coordination des Opérations (« CPCO ») et l'option de quitter Abobo a été discutée. Des membres de l'entourage immédiat, y compris GBAGBO, ont décidé de faire appel aux jeunes, acquis à la cause de ce dernier, afin qu'ils rejoignent les rangs de l'armée pour consolider ses effectifs. Par conséquent, le 19 mars, BLÉ GOUDÉ a appelé les jeunes pro-Gbagbo à officiellement rejoindre les rangs de l'armée. Le 21 mars 2011, des milliers de jeunes pro-Gbagbo répondent à l'appel de BLÉ GOUDÉ en se présentant au quartier général de l'état-major de l'armée afin de se faire enrôler. Le 28 mars 2011, MANGOU ordonnait de son propre chef aux FDS de se retirer du front. Le 30 mars 2011, le général MANGOU quitte son poste pour se réfugier à l'ambassade sud-africaine. Après cette date, des commandants de la structure parallèle, DOGBO BLE au premier plan, ont continué à lutter, avec leurs unités et des nouvelles recrues, ralliées par BLÉ GOUDÉ, selon les ordres de GBAGBO. GBAGBO passait alors exclusivement par la chaîne de commandement parallèle, qu'il contrôlait toujours. Dans un communiqué télévisé du 6 avril 2011, BLÉ GOUDÉ a instruit les jeunes pro-Gbagbo à soutenir l'armée, à continuer à combattre et attendre ses instructions.

229. Le contrôle exercé par GBAGBO et son entourage immédiat sur les FDS, y compris sa structure parallèle est, ainsi, étayé par les faits suivants : a) au cours de la crise post-électorale, GBAGBO et les commandants des FDS se sont réunis et se sont entretenus à plusieurs reprises afin de discuter du Plan commun et d'en coordonner la mise en œuvre ; b) les unités des FDS rendaient compte à GBAGBO et le tenaient informé des événements sur le terrain ; c) GBAGBO et son entourage immédiat ont financé et armé les FDS, en particulier les unités de la structure parallèle; d) BLÉ GOUDÉ a organisé la mobilisation massive de

jeunes pro-GBGAGBO qui ont activement soutenu les opérations des FDS ; e) BLÉ GOUDÉ a aussi appelé les jeunes pro-Gbagbo à s' enrôler dans les rangs des FDS; f) GBAGBO et son entourage immédiat donnaient des ordres à des commandants des unités des FDS, y compris directement aux commandants d'opérations sur le terrain; et g) leurs ordres étaient exécutés de façon coordonnée.

b) Contrôle exercé sur les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens

230. BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et les autres membres de son entourage immédiat exerçaient conjointement un contrôle sur les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens. Ces derniers étaient restés fidèles à GBAGBO qui les utilisait depuis 2000 pour les jeunes pro-Gbagbo et depuis septembre 2002 pour les miliciens. Le 6 décembre 2010, GBAGBO a nommé BLÉ GOUDÉ au poste de Ministre de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi. Ce dernier était l'intermédiaire entre GBAGBO et les jeunes pro-Gbagbo. BLÉ GOUDÉ était entièrement dévoué à GBAGBO et se trouvait très souvent en sa compagnie. Celui-ci lui donnait ses instructions et lui demandait conseil sur des questions politiques importantes. GBAGBO finançait BLÉ GOUDÉ et d'autres leaders des jeunes pro-Gbagbo et miliciens.

231. BLÉ GOUDÉ était le « leader » des jeunes pro-GBAGBO et l'icône de leur lutte patriotique. Il avait développé, depuis ses années comme secrétaire général de la FESCI, une relation unique avec les jeunes pro-Gbagbo. L'une des principales forces de BLÉ GOUDÉ était sa capacité extraordinaire à galvaniser et mobiliser massivement les jeunes pro-Gbagbo. Ce fut notamment le cas lors des événements de 2002, 2003, 2004, 2006 et 2007. Lors des violences post-électorales de 2010-2011, les jeunes pro-Gbagbo ont aussi répondu massivement aux appels de BLÉ GOUDÉ. Ils ont suivi ses mots d'ordre notamment lorsqu'il les a appelés à ériger des barrages et à « surveiller » leurs quartiers, à s' enrôler dans l'armée

ou encore à empêcher la circulation des véhicules de l'ONUCI. Cette mobilisation était quasi immédiate, permettant à de grands rassemblements et des actions parfois violentes d'être déclenchées très rapidement selon les besoins de GBAGBO et son entourage immédiat. Comme BLÉ GOUDÉ l'affirmait lui-même: « Aussitôt dit, aussitôt fait. »

232. Par ses simples mots d'ordre, BLÉ GOUDÉ avait la capacité non seulement d'initier chez les jeunes pro-Gbagbo des actions de grande envergure et parfois violentes mais il avait également le pouvoir d'en déterminer la fin comme en janvier et juillet 2006. Les jeunes pro-Gbagbo suivaient également les mots d'ordre de BLÉ GOUDÉ leur ordonnant de s'abstenir d'agir comme au 2 janvier 2011, alors qu'il a appelé les jeunes à ne pas mener d'actions et ne pas attaquer l'Hôtel du Golf.

233. Les ordres de BLÉ GOUDÉ avaient, pour les jeunes pro-Gbagbo, une suprématie sur ceux des forces de l'ordre. A la fin février 2011, la tentative des policiers de Yopougon de lever les barrages érigés par les jeunes pro-Gbagbo échouaient, ces jeunes affirmant qu'ils agissaient selon les instructions de BLÉ GOUDÉ et que lui seul pouvait leur ordonner d'arrêter.

234. Avant et pendant la crise post-électorale, BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et les autres membres de l'entourage immédiat de ce dernier, restaient aussi en contact régulier avec les chefs des groupes de jeunes pro-Gbagbo et des miliciens. Dans le cadre de l'exécution du Plan commun, ils donnaient des instructions à ces jeunes et ces miliciens, qu'ils contrôlaient également à travers la chaîne de commandement des FDS, au sein de laquelle plusieurs d'entre eux ont été intégrés. Lorsque certains éléments des FDS ont commencé à désertir, BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et son entourage immédiat se sont de plus en plus appuyés sur les jeunes pro-Gbagbo et les miliciens.

235. Lors de la crise post-électorale de 2010-2011, des milices pro-Gbagbo, reconnues et existant depuis le début 2003, ont repris leurs activités.

236. Dès le début 2003, les mouvements pro-Gbagbo se composaient à la fois de milices armées, telles que le GPP, le FLGO et l'UPLTCI, et de groupes qui se présentaient comme purement politiques, comme le COJEP et l'AJSN. Bien qu'il se présentait comme un militant de la résistance à « mains nues » BLÉ GOUDÉ était lié aux milices depuis leurs créations et lors des violences post-électorales de 2010-2011.

237. Depuis le début 2003, la principale milice active à Abidjan était le GPP. Lors des années suivantes, des groupes satellites se sont formés autour du GPP mais ce dernier a conservé sa propre structure hiérarchisée et a continué à être la principale milice à Abidjan.

238. Dès sa création, les activités du GPP étaient financées, supportées et encouragées par l'entourage immédiat de Laurent GBAGBO, dont BLÉ GOUDÉ. En 2003-2004, le GPP avait son propre bureau au sein de l'État-major de l'armée et ses membres possédaient des cartes militaires et pouvaient passer librement aux points de contrôle des FDS alors même qu'ils portaient des armes. Le GPP pouvait aussi mener des activités criminelles sans craindre d'être arrêté par les FDS. En 2004, le GPP a déplacé sa base à l'école de police, à Abidjan.

239. Le GPP a également reçu des contributions financières de figures clés de l'entourage immédiat de GBAGBO, notamment de BLÉ GOUDÉ et de ses subordonnés tels que Jean-Yves DIBOPIEU, DJUÉ et Richard DAKOURY. De par leur association passée au sein de la FESCI, BLÉ GOUDÉ était proche des premiers chefs du GPP, Charles GROGUHET et Moussa ZÉGUEN TOURÉ.

Après les accords de Ouagadougou de 2007, le gouvernement GBAGBO et les FDS ont cherché à se distancer publiquement des milices armées, dont le GPP.

240. BLÉ GOUDÉ entretenait également des liens avec Jean-Yves DIBOPIEU, Augustin MIAN et les autres leaders de la FESCI, qui étaient impliqués dans de violentes attaques de 2002 à 2004, puis en 2006 et à nouveau lors des violences post-électorales de 2010-2011.

241. En 2010 avant le premier tour des élections, l'entourage immédiat de GBAGBO a repris et intensifié son soutien au GPP et aux autres milices. Des membres clés de l'entourage immédiat de GBAGBO, tels que Bertin KADET et Affi N'GUESSAN, ont fourni des armes au GPP et l'ont instruit de donner une formation militaire aux jeunes pro-Gbagbo. Le soutien financier au GPP a aussi été renforcé.

242. Fin 2010, l'entourage immédiat de GBAGBO, a armé la FESCI et a aussi instruit le GPP à donner une formation de nature militaire à des membres de la FESCI dans les cités universitaires d'Abidjan.

243. A partir de septembre 2010, les liens entre le GPP et les FDS se sont resserrés. Les éléments du GPP recevaient des instructions et travaillaient en lien avec les officiers des FDS appartenant aux unités clés de la structure parallèle, notamment la Garde républicaine (GR) et la Brigade anti-émeute de la police (BAE).

244. De hauts commandants du GPP, dont MAGUY LE TOCARD et ZAGBAYOU, recevaient des instructions de membres importants de l'entourage immédiat de GBAGBO et de la structure parallèle. Bernard BOUAZO YOKO YOKO rendait

compte au ministre de la Défense Alain DOGOU. Moussa ZÉGUEN TOURÉ était proche de Simone GBAGBO et de Charles BLÉ GOUDÉ. ZAGBAYOU recevait des instructions de Bertin KADET. MAGUY LE TOCARD collaborait avec et rendait compte au commandant LOBA, le chef de la BAE. D'autres officiers supérieurs des FDS, notamment le Colonel MODY et le Commandant KIPRÉ de la GR, donnaient aussi des instructions directes aux commandants du GPP pendant la crise post-électorale.

245. Pendant toute la période de la crise post-électorale, les chefs des milices se sont regroupés publiquement derrière BLÉ GOUDÉ pour soutenir les prises de position de GBAGBO et de son entourage immédiat. Moussa ZÉGUEN TOURÉ (GPP), Denis MAHO GLOFIÉHI (FLGO), DJUÉ (UPLTCI), MAGUY LE TOCARD (GPP) et d'autres commandants de milices étaient présents lors de rassemblements publics largement médiatisés et organisés par BLÉ GOUDÉ. Dans sa couverture médiatique de ces rassemblements, la RTI faisait systématiquement référence à BLÉ GOUDÉ comme étant le « leader de la Galaxie Patriotique » renforçant ainsi l'image publique de BLÉ GOUDÉ comme figure rassembleur de tous les jeunes pro-Gbagbo et des milices au soutien inconditionnel du régime GBAGBO.

246. En décembre 2010, BLÉ GOUDÉ était informé de la formation secrète des membres des milices, organisée par la Garde républicaine à Akakro, et de leur intégration dans des unités de la structure parallèle des FDS. Il a soumis les noms des membres de sa garde personnelle afin qu'ils suivent cette formation et soient secrètement intégrés dans la Garde républicaine.

247. BLÉ GOUDÉ avait aussi au sein de sa garde personnelle des éléments de la structure parallèle, notamment de la BAE, de la GR et du GEB. La BAE et la GR étaient les unités qui travaillaient en étroite collaboration avec les milices et les

mercenaires. BLÉ GOUDÉ a donné 2 millions de Francs CFA au Commandant LOBA de la BAE pendant la crise post-électorale, lorsque MAGUY LE TOCARD et son groupe de miliciens GPP étaient intégrés au sein de la BAE et agissaient sur instructions du Commandant LOBA. L'un des gardes du corps de BLÉ GOUDÉ était aussi impliqué dans des opérations avec la BAE lors de la crise post-électorale, notamment des fouilles des mosquées à Yopougon. A ce moment-là, la BAE était sérieusement impliquée dans la mort de civils à Yopougon. BLÉDÉ, un officier de la BAE et aussi l'un des gardes du corps de BLÉ GOUDÉ, était directement impliqué dans l'armement des miliciens et jeunes pro-Gbagbo vers la fin mars 2010.

248. Lors de la crise post-électorale, des éléments du GPP assuraient la sécurité lors de grands rassemblements de BLÉ GOUDÉ. Vers la fin de la crise, BLÉ GOUDÉ a aussi employé des membres du GPP pour le protéger avant sa fuite vers le Ghana.

249. Lors de la crise post-électorale, les milices, ainsi que les jeunes pro-Gbagbo, ont répondu aux appels de BLÉ GOUDÉ et d'autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO afin d'empêcher la circulation de l'ONUCI. Les milices ont aussi pris part aux attaques contre des civils originaires de pays du nord de la Côte d'Ivoire, notamment suite à l'appel de BLÉ GOUDÉ du 25 février 2011 de « *dénoncer toute personne étrangère* » dans les quartiers.

250. Les appels de BLÉ GOUDÉ d'ériger des barrages et surveiller leurs quartiers ont aussi permis aux milices de se déployer dans les rues d'Abidjan et ainsi s'assurer une présence permanente lors de la crise. Pendant les mois de mars et avril 2011, des miliciens du GPP tels que MAGUY LE TOCARD et ZAGBAYOU ont tenu des barrages à Yopougon en tant que « groupes d'auto-défense ».

251. L'entourage immédiat de GBAGBO a continué à armer les milices pendant la crise. Les appels de BLÉ GOUDÉ aux jeunes pro-Gbagbo à s'enrôler dans l'armée ont aussi permis de couvrir cet armement des milices.

252. En mars, alors que les désertions des membres des FDS s'intensifiaient, les milices et les jeunes pro-Gbagbo étaient de plus en plus intégrés au cœur de la structure parallèle des FDS. Par ses appels publics, BLÉ GOUDÉ redonnait également une apparence de légitimité aux milices et aux jeunes pro-Gbagbo, qu'ils soient intégrés dans les FDS ou qu'ils combattent à leurs côtés.

253. Lorsque BLÉ GOUDÉ a appelé, le 6 avril 2011, les « patriotes » à continuer à combattre, les miliciens étaient parmi les éléments clefs au sein des combattants pro-Gbagbo.

c) Contrôle exercé sur les mercenaires

254. GBAGBO, BLÉ GOUDÉ et les autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO, ont exercé conjointement un contrôle sur les mercenaires. Les mercenaires à la solde de GBAGBO étaient principalement recrutés au sein du groupe ethnique kranh au Libéria. Les Kranh ont pour parents ethniques les Guéré de Côte d'Ivoire, un groupe ethnique dont les membres ont apporté un soutien massif à GBAGBO. Des mercenaires originaires d'Angola ont aussi été recrutés par le régime GBAGBO.

255. En outre, GBAGBO et son entourage immédiat, tout comme en 2002-2004 ont eu recours aux LIMA. Ces derniers étaient armés, et avaient reçu une formation militaire et jouissaient d'une expérience militaire.

256. GBAGBO et son entourage immédiat exerçaient également un contrôle sur les mercenaires qu'ils avaient recrutés et rémunéraient, et, notamment, à travers la

chaîne de commandement des FDS dont certains mercenaires recevaient les ordres.

257. BLÉ GOUDÉ a personnellement participé au recrutement, au financement et à l'organisation de mercenaires. En décembre 2010, BLÉ GOUDÉ a facilité le recrutement d'une centaine de mercenaires libériens du camp de réfugiés de Buduburam au Ghana. Pour ces derniers, il a aussi fait fabriquer de faux extraits de naissance ivoiriens, apparemment signés par le maire de Yopougon, un officier reconnu de l'Etat civil. Des boîtes de fausses cartes d'identité ont été retrouvées à son domicile.

4. Contribution coordonnée par GBAGBO, BLÉ GOUDÉ et les autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO, ayant abouti à la commission des crimes

a) Conception et mise en œuvre du Plan commun et comportement destiné à encourager la commission des crimes

258. GBAGBO et son entourage immédiat, dont BLÉ GOUDÉ était l'une des figures centrales, ont conçu et mis en œuvre le Plan commun. GBAGBO consultait régulièrement BLÉ GOUDÉ y compris pour mettre en œuvre le Plan commun. Compte tenu notamment de sa position de leader incontesté des jeunes pro-Gbagbo et sa capacité extraordinaire à galvaniser et mobiliser les jeunes, sa contribution à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan commun était essentielle et a eu un effet direct sur la commission des crimes reprochés par les forces pro-Gbagbo.

259. L'un des éléments essentiels du plan commun visant à maintenir GBAGBO au pouvoir par tous les moyens était de pouvoir s'appuyer sur les jeunes pro-Gbagbo. BLÉ GOUDÉ avait dans le cadre du Plan commun pour rôle principal

de communiquer publiquement les messages de l'entourage immédiat et de mobiliser la jeunesse – avant, pendant et après les élections – pour les faire participer à la lutte pour maintenir GBAGBO au pouvoir. BLÉ GOUDÉ maintenait des liens étroits avec les jeunes pro-Gbagbo. Il supervisait leurs activités et leur passait des messages et leur donnait des mots d'ordre. À cette fin, il organisait de grands rassemblements publics, tenait des meetings avec d'autres leaders des groupes de jeunes pro-Gbagbo, visitait régulièrement les quartiers loyaux à GBAGBO, prononçait des discours dans les parlements et agoras et était omniprésent dans les médias notamment à la RTI.

260. Déjà en 2006, BLÉ GOUDÉ se décrivait comme « *spin doctor* », expliquant : « *a political message needs a spin, needs to be well-organized. Now, we need someone to teach them how we organize, how to...we give a spin to a political message. Before talking to people, before giving a message, before giving a speech, there is, I mean, a shadow work to do, and I want to do that.* »

261. BLÉ GOUDÉ renforçait auprès des jeunes la légitimité des actions à mener en les décrivant avec des termes bien choisis. Il parlait par exemple de « mobilisation » et de « enrôlement » alors que les jeunes n'étaient pas recrutés dans les FDS selon une procédure normale. Il leur disait également de sécuriser des quartiers ou d'y mener des fouilles, comme s'il s'adressait à des forces de l'ordre. En utilisant un vocabulaire normalement employé pour désigner des activités légales, BLÉ GOUDÉ créait sciemment une confusion entre ce qui était légal et ce qui ne l'était pas.

262. Pour éviter toute accusation d'appel à la violence, BLÉ GOUDÉ adaptait ses messages publics et utilisait un langage codé lorsqu'il s'adressait aux jeunes. BLÉ GOUDÉ était conscient que ses discours étaient surveillés de près puisqu'il avait été sanctionné dans le passé par la communauté internationale pour avoir incité les jeunes à commettre des violences. En 2006, il rejetait ces avertissements en

disant « *I'm not going to stop my fight because I'm sanctioned* ». Au lieu de mettre fin à son action, il a adapté sa façon de communiquer avec les jeunes pro-Gbagbo. La relation de proximité qu'il avait forgée avec les jeunes au cours des années avait permis, à lui et aux membres de la jeunesse patriotique, de développer un langage codé que, comme BLÉ GOUDÉ l'a lui-même dit, tous les jeunes étaient capables de décoder. Il a admis publiquement qu'il utilisait des codes et des canaux codés de communication: « La casquette noire est un langage. Ceux qui travaillent avec moi ont le code. Chaque jeune patriote a le code, ça suffit pour moi. Tout langage est codé. [...] La casquette est un langage bien précis que chaque jeune patriote comprend. » Ses mots d'ordre publics étaient suivis d'instructions diffusées à travers des « canaux protégés », notamment par téléphone portable, ou par l'intermédiaire des présidents des comités de quartier. Un journaliste de la RTI a d'ailleurs déclaré en parlant des mots d'ordre de BLÉ GOUDÉ que « les actions de terrain nécessitant la discrétion, les mots d'ordre utiliseront des canaux protégés ».

263. Déjà en 2006, BLÉ GOUDÉ a dit que les mouvements des jeunes étaient bien organisés, que leur puissance était leur grand nombre et leur capacité à se mobiliser rapidement, et qu'il avait le pouvoir de « *send them to rest* » ou de lancer un appel à l'action quand il le jugeait nécessaire. Il a dit: « *the day I will feel the danger, I will call them...*[...] *This is a strategy of Charles BLÉ GOUDÉ.* » Tel qu'il le faisait depuis la fin 2002, BLÉ GOUDÉ a appliqué la même stratégie pendant les violences post-électorales: il a mobilisé les jeunes pro-Gbagbo en leur disant de se préparer, de se tenir prêts et d'attendre son « mot d'ordre ».

264. Le rôle des jeunes dans la lutte pour garder GBAGBO au pouvoir était considéré comme central par GBAGBO et son entourage immédiat. Les rassemblements de BLÉ GOUDÉ étaient faits ouvertement au service de GBAGBO. Le 5 février 2011 lors d'un rassemblement, BLÉ GOUDÉ décrivait cette mobilisation comme une « mobilisation junior de GBAGBO » en comparaison avec celle qui aurait lieu le

jour où GBAGBO apparaîtrait lui-même à la télévision pour dire que « la Côte d'Ivoire [était] agressée ».

265. L'instrumentalisation des jeunes a été coordonnée par GBAGBO et son entourage immédiat, comme illustré par les événements qui ont conduit à l'appel à l'enrôlement des jeunes pro-Gbagbo dans l'armée. Ainsi le 10 mars 2011 lors d'une réunion du CNRD, Simone GBAGBO notait qu'il y avait « b[eau]c[oup] de défections dans [les] rangs [des FDS] », que « les affrontements en CI s[on]t inévitables q[uel] q[ue] soit le résultat du Panel », que « le peuple doit prendre en main son destin, s'organiser, s'équiper », que le peuple doit être « mobilisé sous les armes », qu'« [il faut] trouver des armes pour les jeunes [car] la guerre a déjà commencé », qu'« [il faut] définir la stratégie de combat », « recruter d[an]s l'armée t[ou]s nos jeunes prêts à se battre » et « créer un contingent spécial avec ces jeunes dans l'armée. » Le besoin de « prendre les rues, faire des meetings », « exprimer notre confiance à l'armée sans s'effrayer des désertions dans FDS », et « créer des cellules pour mobiliser les populations [et] leur apprendre à se battre » est également noté. Les notes incluaient un plan d'action de communication en cinq étapes qui prévoyait une déclaration du porte-parole de GBAGBO suivie d'une déclaration de « mobilisation générale ». Ces mesures se sont concrétisées les 18 et 19 mars 2011. Le 18 mars, GBAGBO à travers son porte-parole a appelé tous les Ivoiriens à prendre plus de responsabilité et à collaborer davantage avec les FDS, pour que toutes les présences suspectes puissent être neutralisées. Le 19 mars 2011, BLÉ GOUDÉ faisait écho à ce message de GBAGBO en appelant les jeunes à s'enrôler dans l'armée.

b) Création d'une structure chargée de mettre en œuvre le Plan commun

266. Avant la crise post-électorale, GBAGBO a créé une structure au sein du Gouvernement ivoirien et des FDS, ce qui lui a assuré un contrôle absolu sur ces dernières et lui a permis de mettre en œuvre le Plan commun. Il a créé des unités

qui ont été rendues et maintenues opérationnelles et qui étaient dirigées par ses hommes de confiance. Il a placé ou promu à des postes-clefs du Gouvernement et des FDS des personnes qui lui étaient loyales. Il a également nommé BLÉ GOUDÉ Ministre de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi, lui conférant ainsi une autorité et une légitimité au sein du Gouvernement et s'assurant ainsi le contrôle des jeunes pro-Gbagbo. Bien plus, GBAGBO s'assurait de la loyauté de BLÉ GOUDÉ et des autres leaders des jeunes pro-Gbagbo et des miliciens, y compris Serge KOFFI (comme ex-secrétaire général de la FESCI), Youssouf FOFANA (La Voix du Nord), Moussa Zéguen TOURE (Groupement des Patriotes pour la Paix) et DJUÉ (Union des Patriotes pour la Libération Totale de la Côte d'Ivoire), en les payant mensuellement et en finançant leurs groupes respectifs.

267. Juste avant les élections, GBAGBO a ordonné en outre au Ministre de la défense de procéder au recrutement de 2 000 soldats au sein des FDS. Cet ordre a été exécuté et les nouvelles recrues ont suivi une instruction. Avant et lors de la crise post-électorale, GBAGBO a enjoint les membres de son entourage immédiat de continuer à enrôler des jeunes pro-Gbagbo et des miliciens au sein des FDS. Il a également été donné suite à cet ordre. BLÉ GOUDÉ a joué un rôle crucial dans cet effort en mobilisant les nouvelles recrues. GBAGBO a également surveillé le déroulement du recrutement de ces jeunes et de mercenaires avant et pendant les violences post-électorales. BLÉ GOUDÉ a maintenu les jeunes pro-Gbagbo mobilisés et à la disposition de GBAGBO pendant toute la crise post-électorale afin qu'ils puissent être utilisés sans délai, dès que nécessaire.

c) Armement des forces pro-Gbagbo avant et pendant la crise post-électorale

268. GBAGBO et son entourage immédiat ont contribué à l'armement des forces loyales, en particulier les unités spéciales telles que le BASA, la BAE, les CRS, le DMIR, le GEB et le CECOS. GBAGBO contrôlait l'accès à une énorme cache d'armes et de munitions entreposées au sous-sol du palais présidentiel. Le 19 octobre 2010, Simone GBAGBO devait rencontrer un proche collaborateur d'un vendeur d'armes. GBAGBO a chargé ses subordonnés d'acheter d'autres armes à l'étranger et leur a octroyé les fonds nécessaires. Au cours de cette période, des membres de l'entourage immédiat de GBAGBO ont acheté de grandes quantités d'armes et de munitions et ce, malgré l'embargo. A titre d'exemple: entre janvier et la fin mars 2011, des grenades, des obus pour véhicules blindés (les BMP d'origine russe), et des munitions de calibre 9 millimètres ont été achetés. Le 23 février 2011, GBAGBO a demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo de lui fournir du matériel pour l'armée et la police. En mars 2011, l'aide-de-camp de Simone GBAGBO essayait d'acheter de l'armement lourd. Au cours de la crise, GBAGBO et son entourage immédiat, a ainsi veillé à ce que les forces qui lui étaient fidèles reçoivent des armes et des munitions.

269. BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et l'entourage immédiat de ce dernier ont contribué à l'armement et à la formation militaire des milices et des jeunes pro-Gbagbo. Depuis le début 2003, BLÉ GOUDÉ a eu des liens étroits avec des milices et il a contribué directement et *via* ses subordonnés au financement des milices. Avant les élections de 2010, l'entourage immédiat de GBAGBO a renouvelé son soutien actif aux milices, notamment en leur fournissant des armes et en leur demandant de former les nouvelles recrues. En décembre 2010, BLÉ GOUDÉ était au courant et soutenait la formation officieuse des miliciens, ainsi que leur intégration dans la Garde républicaine. Il a notamment envoyé ses propres gardes du corps participer à cette formation officieuse au camp de la Garde républicaine Akakro. Toujours en décembre 2010, BLÉ GOUDÉ a facilité le recrutement d'une centaine

de mercenaires libériens du camp de réfugiés de Buduburam au Ghana. Pendant la crise post-électorale, les chefs de milices, tel que MAHO GLOFIEHI, DJUE, et ZEGUEN TOURE, ont montré publiquement leur soutien à BLÉ GOUDÉ pendant ses meetings. A ces meetings tenus par BLÉ GOUDÉ, de nombreux miliciens étaient présents et armés de Kalachnikovs et autres armes à feu, en dépit de ses appels publics à la résistance « aux mains nues ». En tant que “leader” de la Galaxie patriotique, BLÉ GOUDÉ avait autorité sur les chefs de milices, qui dépendaient de lui et d’autres membres de l’entourage immédiat de GBAGBO pour leur soutien financier et logistique. Grâce aux réseaux en place depuis 2003, BLÉ GOUDÉ n’avait pas besoin de distribuer lui-même les armes, les leaders des différentes milices s’en chargeaient suivant les ordres de l’entourage immédiat de Laurent GBAGBO. Le 19 mars 2011, lors d’un meeting organisé à Yopougon, BLÉ GOUDÉ a appelé tous les jeunes à s’enrôler à l’Etat-Major dès le lundi suivant. Cet appel de BLÉ GOUDÉ avait deux buts principaux. Le premier but était de légitimer l’intégration des miliciens dans les FDS qui avait déjà lieu depuis plusieurs mois. Le deuxième but était de faciliter l’armement des jeunes qui n’étaient pas encore intégrés dans un corps armé. Enfin après l’appel à l’enrôlement de BLÉ GOUDÉ, les jeunes pro-Gbagbo se sont déplacés publiquement et en masse et présentés à l’Etat-Major le 21 mars 2011. Le 26 mars 2011, BLÉ GOUDÉ a tenu son dernier grand rassemblement pendant lequel il a appelé les jeunes à rester dans les rues. A partir de ce moment, les jeunes tenant des barrages n’étaient plus seulement armés de bâtons et de machettes mais aussi d’armes à feu telles que des AK47. Les officiers des FDS qui appartenaient à la structure parallèle ont facilité la distribution d’armes aux jeunes suite à cet appel de BLÉ GOUDÉ. Cette large distribution d’armes a contribué à accroître la violence des jeunes pro-Gbagbo au cours des semaines suivantes.

d) Incitation à la haine et contrôle des médias

Incitation à la haine

270. Le régime de GBAGBO a également adapté sa politique de communication pour qu'elle s'inscrive dans le Plan commun. D'abord, il a employé dans le discours politique des concepts liés à la pureté identitaire tel que le « concept d'Ivoirité » réapparu en 1994 et réinjecté dans la vie politique par le président de l'époque Henri Konan BEDIÉ. Ensuite, il s'est assuré de contrôler les médias pour les utiliser dans son intérêt.

271. L'emploi de discours liés à la pureté identitaire a pris son ampleur dès l'éclatement de la crise, notamment à travers des efforts coordonnés des politiciens et des leaders de la Galaxie Patriotique, y compris GBAGBO, Simone GBAGBO et, principalement, BLÉ GOUDÉ. Pendant la crise post-électorale, ce discours sur la pureté identitaire a été repris par les jeunes pro-Gbagbo et a exacerbé la violence de leurs actions.

Rhétorique xénophobe

272. BLÉ GOUDÉ, Simone GBAGBO et d'autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO tenaient régulièrement des propos violents et xénophobes contre les partisans de OUATTARA lors de rassemblements publics, de réunions et sur la RTI. GBAGBO lui-même a utilisé ce type de langage dans ses discours publics. Les propos xénophobes utilisés par GBAGBO et les membres de son entourage immédiat sont devenus de plus en plus virulents durant la crise post-électorale.

273. Un thème récurrent des discours publics des membres de l'entourage immédiat de GBAGBO était de considérer comme ennemis tous ceux qui étaient perçus comme soutenant OUATTARA, c'est-à-dire : les sympathisants du RHDP, les populations venues du Nord (« Nordistes »), les immigrés ouest-africains (ressortissants des pays de la CEDEAO), les musulmans, les Forces Nouvelles et

les forces présentées comme soutenant OUATTARA, telles que l'ONUCI et la force Licorne.

274. L'entourage immédiat de GBAGBO, dont BLÉ GOUDÉ, a utilisé, de manière interchangeable, les termes « étrangers », « terroristes », « bandits » et « rebelles » pour décrire les civils considérés comme soutenant OUATTARA, ne faisant aucune distinction entre les combattants « ennemis » et la population civile. En août 2010, dans un discours donné à Divo, GBAGBO lui-même a annoncé : « Il y en a qui sont là, ils cachent les bandits chez eux. Mais si tu caches les bandits, tu es bandit aussi ».

275. Toujours dans le même discours à Divo, GBAGBO a déclaré « vous avez pour ennemis, je n'ai pas dit pour adversaires, j'ai dit pour ennemis [...] tous ceux qui sont contre la paix de la Côte d'Ivoire [...], tous ceux qui veulent troubler les élections ». À la fin novembre 2010, quelques jours avant le deuxième tour des élections, GBAGBO a décrit OUATTARA comme le symbole du mal et des ténèbres ; déclarant « nous allons continuer la guerre » car « le serpent n'est pas encore mort. » Le 31 décembre 2010, lors d'une interview télévisée, GBAGBO a décrit OUATTARA comme le « candidat des étrangers ». Le 6 janvier 2011, lors d'un rassemblement à Koumassi, BLÉ GOUDÉ décrit « le vrai visage de OUATTARA » comme étant celui d' « un farceur, un menteur, un tricheur, un violeur, un voleur, [...] un imposteur ». Le 15 janvier 2011, lors d'un grand rassemblement du CNRD au palais de la culture auquel assistait BLÉ GOUDÉ, Simone GBAGBO a fait référence à OUATTARA comme étant le « chef bandit ». Le 23 janvier 2011, lors du rassemblement de soutien aux FDS au stade Champroux, BLÉ GOUDÉ a déclaré que la communauté internationale voulait imposer un « burkinabé » comme président de la Côte d'Ivoire. Le 22 février 2011, le conseil des ministres de GBAGBO s'est mis d'accord pour qualifier les manifestants pro-Ouattara de « terroristes ». Le 19 mars 2011 lors de l'appel à l'enrôlement des jeunes dans l'armée, un ambassadeur a dit à la foule, avant

l'entrée en scène de BLÉ GOUDÉ, d'être prêt « pour libérer définitivement la Côte d'Ivoire de la vermine », mots qui ont été salués par les acclamations de la foule. Une fois sur scène, BLÉ GOUDÉ a déclaré à la foule qu'à Abobo, ceux qui soutenaient GBAGBO étaient torturés et égorgés par les hommes de OUATTARA qui, à en juger par les méthodes qu'ils employaient, n'étaient pas ivoiriens : « quand tu égorges des gens alors que ce n'est pas dans notre culture, quand on dit tu n'es d'ici, toi-même par tes actions tu prouves que tu n'es pas d'ici ». Le 9 avril 2011, GBAGBO « compatit à la souffrance » imposée par OUATTARA et ses « terroristes », encourageant les militants pro-Gbagbo à continuer les combats.

276. Par cette rhétorique xénophobe, BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et son entourage immédiat, lorsqu'ils employaient le terme d'« Ivoiriens », excluaient naturellement les pro-Ouattara. Ainsi, les jeunes pro-Gbagbo comprenaient le terme « Ivoiriens » comme n'incluant pas les pro-Ouattara assimilés aux « rebelles », « terroristes » ou « bandits », et plus généralement aux « étrangers ». À titre d'exemple, les jeunes pro-Gbagbo tenant les barrages à Yopougon disaient qu'ils n'avaient pas peur des « rebelles », « parce que nous, les Ivoiriens, nous sommes déterminés ». Ils disaient également qu'« on reconnaît les rebelles parce qu'ils ne parlent pas la langue, ils ne connaissent pas le quartier, ils sont sans papiers ». Durant la crise post-électorale, les jeunes pro-Gbagbo ont ainsi commis de nombreuses exactions contre des civils perçus comme pro-Ouattara et assimilés à des « rebelles » au niveau des barrages où ils contrôlaient leur identité.

277. Dans ce contexte, les déclarations de BLÉ GOUDÉ telles que « il est hors de question que des jeunes Ivoiriens partent agresser d'autres jeunes Ivoiriens » ou « je n'ai pas la force de donner un ordre à un jeune Ivoirien d'aller s'attaquer à un autre » étaient logiquement comprises par les jeunes pro-Gbagbo comme excluant en réalité les civils perçus comme soutenant OUATTARA. Dès lors, les

jeunes pro-Gbagbo pouvaient s'attaquer à ces derniers en toute légitimité. De la même façon, le mot d'ordre de BLÉ GOUDÉ du 25 février 2011 de dénoncer "toute personne étrangère" a été compris par les jeunes pro-Gbagbo comme une incitation à cibler les personnes perçues comme soutenant OUATTARA.

Faire porter sur le camp pro-Ouattara la responsabilité des violences

278. BLÉ GOUDÉ comme GBAGBO et les autres membres de son entourage immédiat ont réfuté toute responsabilité pour les violences post-électorales, et ont en revanche systématiquement dénoncé « OUATTARA et ses étrangers » pour celles-ci. Déjà, en novembre 2010, GBAGBO tenait OUATTARA pour responsable des violences survenues en Côte d'Ivoire pendant la dernière décennie. Le 21 décembre 2010, dans une allocution à la Nation suite à la violente répression de la marche sur la RTI, GBAGBO a annoncé que les troubles que connaissait la Côte d'Ivoire étaient le résultat du « refus de mon adversaire de se soumettre aux lois, règlements et procédures en vigueur dans notre pays ». Le même jour, BLÉ GOUDÉ a lancé un appel à la jeunesse pour la mobilisation et la vigilance « face aux menaces et aux dérapages orchestrés depuis l'extérieur ». Le 19 mars 2011, BLÉ GOUDÉ accusait les pro-Ouattara de commettre des exactions contre les supporters de GBAGBO à Abobo, en insinuant que les pro-Gbagbo eux ne commettaient aucun crime. Les jeunes pro-Gbagbo ont répété les accusations de BLÉ GOUDÉ et se sont référés à ces ordres pour justifier leurs actions.

Accuser les pro-Ouattara et la communauté internationale d'intentions génocidaires contre les « Ivoiriens »

279. BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et les autres membres de son entourage immédiat décrivaient les pro-Ouattara, avec la communauté internationale, comme des menaces à la souveraineté de la Côte d'Ivoire et à la survie de tous les Ivoiriens, en les accusant notamment de préparer un génocide. BLE GOUDÉ a ainsi affirmé de façon répétée que l'ONUCI et la communauté internationale étaient en train

de « préparer un génocide » en Côte d'Ivoire, comme elles l'avaient au Rwanda et que OUATTARA et ses « rebelles » étaient derrière elles. Il décrivait les Ivoiriens comme des victimes innocentes qui devaient se défendre face aux intentions génocidaires de OUATTARA et de ceux qui le soutenaient.

280. Alors qu'il accusait le camp adverse d'intentions criminelles, BLÉ GOUDÉ renforçait auprès des jeunes la légitimité des actions à mener en les décrivant avec des termes bien choisis. Il parlait par exemple de « mobilisation » et de « enrôlement » alors que les jeunes n'étaient pas recrutés dans les FDS selon une procédure normale. Il leur disait également de sécuriser des quartiers ou d'y mener des fouilles, comme s'il s'adressait à des forces de l'ordre. En utilisant un vocabulaire normalement employé pour désigner des activités légales, BLÉ GOUDÉ créait sciemment une confusion entre ce qui était légal et ce qui ne l'était pas.

281. En accusant les pro-Ouattara et la communauté internationale de crimes et d'intention génocidaire contre les « Ivoiriens », BLÉ GOUDÉ a justifié l'usage de la violence contre les partisans de OUATTARA, violence qu'il présentait comme de la légitime défense. Le 19 mars 2011, BLÉ GOUDÉ déclarait qu'il était désormais « forcé de changer [sa] ligne » en optant pour l'armement des jeunes pro-Gbagbo. Ces justifications étaient également reprises par GBAGBO et les autres membres de son entourage immédiat, qui utilisaient notamment des références à l'intention de OUATTARA et la communauté internationale de déclencher une guerre civile en Côte d'Ivoire.

Contrôle des médias / RTI

282. Le contrôle des médias et notamment de la RTI était important pour GBAGBO et son entourage immédiat en tant que moyen de transmission de ses messages concernant les élections et les événements en cours et de contrôle des informations reçues par la population. Sur la RTI, GBAGBO et son entourage

immédiat continuaient à le présenter comme le président légitime du pays. En outre, ils ont utilisé la RTI pour mobiliser les « partisans et les milices » et pour inciter à la violence contre le camp OUATTARA.

283. La RTI et les journaux pro-Gbagbo dits « journaux bleus » se sont également livrés à une campagne d'incitation à la haine et à la violence à l'encontre de tous ceux perçus comme des ennemis ou adversaires. Dans le cadre de cette campagne, les médias pro-Gbagbo propageaient des informations infondées selon lesquelles les victimes pro-Ouattara n'étaient pas des civils mais des assaillants, ou bien que les événements ayant conduit à la mort de civils n'étaient que pure fabrication.

284. Ces médias ont également diffusé et souvent retransmis les messages de BLÉ GOUDÉ et ceux d'autres d'autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO, atteignant un large auditoire et amplifiant ainsi l'impact de ces messages.

285. BLÉ GOUDÉ était conscient du pouvoir des médias et savait les utiliser pour la mise en œuvre du Plan commun. Les messages clés de BLÉ GOUDÉ étaient filmés et diffusés par la voie de la RTI. Le 24 février 2011 la RTI a par exemple diffusé un message de BLÉ GOUDÉ où il appelait les jeunes pro-Gbagbo à empêcher les mouvements de l'ONUCI dans Abidjan et il les convoquait au rassemblement au Baron Bar du lendemain, pour qu'il leur donne son mot d'ordre.

286. Le 6 avril 2011, la RTI a aussi diffusé une vidéo où BLÉ GOUDÉ s'adressait aux « patriotes » et les appelait à continuer le combat pour maintenir GBAGBO au pouvoir. Il les félicitait, leur ordonnait de renforcer les barrages et de soutenir les opérations des forces armées qui continuaient le « ratissage ». Il leur disait aussi de se tenir prêts et d'attendre ses prochaines instructions. Dans ce même message, BLÉ GOUDÉ appelait en outre la population à filmer tout

« mouvement suspect » dans leurs quartiers et à « faire parvenir [les enregistrements] à la télévision ivoirienne ». Également dans les jours précédant l'arrestation de GBAGBO, les autres membres de l'entourage immédiat de ce dernier, ainsi que des éléments des forces pro-Gbagbo s'en sont également remis à la RTI pour faire parvenir leurs instructions et leurs messages à leurs partisans.

287. BLÉ GOUDÉ, conjointement avec les autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO, a donné pour instruction à la population de ne pas faire confiance à l'information provenant des médias considérés comme pro-Ouattara, dont les médias internationaux et la radio de l'ONUCI. BLÉ GOUDÉ a également dit aux jeunes pro-Gbagbo de ne suivre que les chaînes pro-Gbagbo : « il faut regarder la RTI, écouter Radio Côte d'Ivoire et les comités de quartier ».

288. GBAGBO et son entourage immédiat ont également cherché à contrôler la couverture des événements de la crise postélectorale et la diffusion de l'information par tous médias hormis ceux en faveur de GBAGBO. Le soir de la manifestation du 16 décembre 2010, des éléments de la Garde Républicaine ont pris le contrôle de la société en charge de la distribution des publications de la presse en Côte d'Ivoire et de plusieurs imprimeries de presse et ont bloqué l'impression et la distribution des journaux pro-Ouattara. Le régime de GBAGBO a qualifié la Télévision Côte d'Ivoire (« TCI ») créée par OUATTARA depuis l'Hôtel du Golf de « TV pirate » et a pris des mesures pour brouiller son signal. Les jeunes pro-Gbagbo ont également essayé d'empêcher l'accès des médias internationaux et de la TCI.

e) Coordination de la mise en œuvre du Plan commun

289. GBAGBO a mobilisé les éléments de la structure qu'il avait créée et il a coordonné la mise en œuvre du Plan commun. Tout au long de la crise post-électorale, il a souvent tenu des réunions et s'est régulièrement entretenu avec

des membres de son entourage immédiat, dont Simone GBAGBO, BLÉ GOUDÉ et le haut commandement des FDS et les commandants de la structure parallèle. Lors de ces réunions et entretiens, GBAGBO et son entourage immédiat ont discuté du Plan commun et en ont coordonné la mise en œuvre. GBAGBO, qui était informé de la situation sur le terrain par les commandants qui lui étaient subordonnés, donnait ses instructions dans le cadre des opérations. Il rencontrait régulièrement BLÉ GOUDÉ, à qui il adressait des instructions, et également les autres dirigeants de la Galaxie patriotique.

290. Lors de la crise post-électorale, des réunions entre des membres de l'entourage immédiat de GBAGBO, dont les généraux du haut commandement des FDS, se tenaient régulièrement à l'état-major général, dans le but de coordonner certains aspects de la mise en œuvre du Plan commun, en particulier les opérations de l'ensemble des FDS. GBAGBO était informé de la teneur de ces réunions et s'entretenait avec les membres du haut commandement des FDS pour faire le point à ce sujet. Le haut commandement informait les commandants sur le terrain, qui transmettaient à leur tour les ordres à leurs soldats. Pour d'autres opérations cruciales pour la réalisation du Plan commun, la Présidence donnait des instructions directement aux chefs des unités de la structure parallèle, parfois à l'insu même des commandants des forces régulières des FDS. Lors d'une opération, chaque élément déployé rendait compte de la situation au commandant de ladite opération ou à son commandant d'unité.

291. À compter du second tour de l'élection, Simone GBAGBO tenait également quotidiennement des « réunions de crise » à la résidence présidentielle avec certains ministres du Gouvernement et des représentants du FPI afin de coordonner la mise en œuvre du Plan commun. GBAGBO a assisté à certaines de ces réunions. Celles du CNRD que convoquait Simone GBAGBO avaient le même objet. Cette dernière consultait son mari, qui savait et approuvait ce qu'elle faisait.

292. BLÉ GOUDÉ rencontrait donc régulièrement GBAGBO et son épouse Simone GBAGBO pendant la crise post-électorale notamment au cours des « réunions de crise » organisées par cette dernière, comme précité. Ils les rencontraient soit à la Résidence présidentielle soit à la Présidence.

293. En plus de ces rencontres avec GBAGBO et Simone GBAGBO, BLÉ GOUDÉ était en contact avec les autres membres du gouvernement de GBAGBO, en sa qualité de Ministre de la Jeunesse. Notamment, il participait aux Conseils des Ministres.

294. BLÉ GOUDÉ rencontrait également des membres du haut commandement des FDS. En particulier, il a rencontré le général MANGOU à plusieurs reprises pendant la crise post-électorale. Les deux hommes ont présenté un front commun lors de grands rassemblements de mobilisation des jeunes, où ils ont encouragé la coopération entre les jeunes et les FDS. BLÉ GOUDÉ a aussi conduit une réunion avec le haut commandement des FDS à l'état-major des armées, où il a réassuré les FDS du soutien des jeunes. BLÉ GOUDÉ avait en outre des contacts directs avec les commandants d'unité clefs de la structure parallèle pendant la crise. Il s'est notamment entretenu avec DOGBO BLÉ le commandant de la GR plusieurs fois au Palais présidentiel ainsi qu'avec LOBA le commandant de la BAE. Ces hommes souvent par le biais de leurs subordonnés ont mené à bien la coordination des opérations des milices et mercenaires.

295. BLÉ GOUDÉ tenait des rassemblements publics conjointement avec les autres leaders de jeunes pro-Gbagbo. Il rencontrait également ces derniers lors de rencontres privées. Les Parlements et Agoras servaient de plateformes pour relayer l'information et les instructions aux jeunes, directement communiquées par BLÉ GOUDÉ ou par l'intermédiaire d'autres leaders de jeunes. Les « comités de quartiers » transmettaient également ces messages auprès des jeunes.

296. Une autre indication de cette coordination entre GBAGBO, Simone GBAGBO, BLÉ GOUDÉ et les autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO réside

dans l'unité et la cohérence des messages délivrés tout au long de la crise post-électorale. Ceux-ci ont évolué et ont changé aux moments clefs de la crise, toujours de façon simultanée et en suivant la stratégie du moment et étaient disséminés à travers tous les canaux de communication utilisés par GBAGBO et son entourage immédiat. À titre d'exemple, ce fut le cas lorsqu'ils ont appelé à agir contre l'ONUCI, puis à ériger des barrages et plus tard à s'enrôler dans l'armée. Les appels lancés par BLÉ GOUDÉ, les 24 et 25 février 2011 étaient en effet le résultat d'une action coordonnée et concertée avec GBAGBO et plusieurs membres de l'entourage immédiat de GBAGBO. Juste avant de prononcer cet appel, BLÉ GOUDÉ s'était rendu deux fois à la Résidence présidentielle pour y rencontrer GBAGBO, les 23 et 24 février 2011.

f) GBAGBO, BLÉ GOUDÉ et les autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO ont donné pour instruction aux forces pro-Gbagbo de mettre en œuvre le Plan commun ou les ont de toute autre manière incités à le faire

297. GBAGBO, BLÉ GOUDÉ et les autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO, ont donné pour instruction aux forces pro-Gbagbo de mettre en œuvre le Plan commun ou les ont de toute autre manière incités à le faire.

298. Le but de GBAGBO était de réprimer toute activité des partisans soutenant OUATTARA. Le 14 novembre 2010, il a ordonné par décret présidentiel la réquisition des forces armées. Le prétexte de ce décret était de sécuriser le second tour de l'élection mais une telle mesure n'avait pas été prise dans le cadre de la sécurisation du premier tour. Le 26 novembre GBAGBO a ordonné un couvre-feu sur tout le territoire ivoirien, mis en place dès le 27 novembre, la veille du jour du vote, suscitant ainsi des controverses. GBAGBO a prorogé ce couvre-feu pendant les semaines suivantes. Le décret de réquisition de l'armée et les couvre-feux suivants ont servi de prétexte aux forces armées, qui restaient ainsi mobilisées en opérations à Abidjan. Pendant cette période, les forces armées

ont renforcé le dispositif de la gendarmerie et la police, visant à mettre fin aux manifestations des partisans de OUATTARA : « Dans l'esprit du Président il voulait que la manifestation prenne fin et qu'on n'ait pas à traîner là-dessus. Il a voulu que l'Armée règle définitivement le problème. » Ce déploiement exceptionnel des forces armées après la période électorale n'entrait pas dans le cadre du décret du 14 novembre. GBAGBO a insisté sur l'intervention de l'armée avec tous ses moyens, faisant fi des observations de ses commandants militaires qui considéraient que la situation sur le terrain ne justifiait pas une intervention des forces armées. Lors d'une réunion avec le haut commandement des FDS le 24 février 2011, GBAGBO a enjoint à ses troupes de « tenir [et de ne] pas perdre Abobo ».

299. Depuis 2002, les opérations étaient placées sous la coordination du chef d'état-major aidé par le CPCO. Pendant la période post-électorale et jusqu'au 31 mars 2011, le CEMA MANGOUE a supervisé la situation et il a successivement confié la coordination des opérations à ABIDJAN à BREDOU M'BIA puis à DETOH LETHO, avant que DOGBO BLÉ ne réorganise les forces fin mars 2011 avec DADI et KONAN. Sous l'autorité du CEMA, les forces armées ont notamment coordonné les opérations des FDS visant à réprimer les manifestations à caractère politique. Ainsi le 16 décembre 2010, le CEMA était chargé de coordonner les opérations des FDS dans le but d'empêcher les manifestants acquis à la cause de OUATTARA de pénétrer dans le siège de la RTI situé dans le quartier de Cocody et de « libérer » cette institution. MANGOUE a fait déployer des troupes lourdement armées autour du bâtiment de la RTI, entre l'Hôtel du Golf et la RTI et dans tout Abidjan afin de disperser les manifestants. Du coup, les forces pro-Gbagbo parmi celles déployées ont attaqué ces derniers sans aucune retenue, ce qui s'est traduit par la commission des crimes. Durant la crise, les forces pro-Gbagbo, qui avaient jusqu'alors eu recours aux moyens habituellement destinés

à assurer le maintien de l'ordre, ont utilisé des armes variées, tels que des fusils-mitrailleurs, des grenades à tube, des mortiers, et des « chars ».

300. GBAGBO a également incité les forces pro-Gbagbo à commettre les crimes poursuivis, entre autres en leur ordonnant de ne pas remettre en question la légalité des ordres qu'elles recevraient, en leur laissant entendre qu'elles ne seraient pas punies pour les crimes qu'elles commettraient et en ne prenant pas les mesures qui étaient en son pouvoir pour empêcher, réprimer et punir la commission de ces crimes par les forces pro-Gbagbo pendant la crise post-électorale.

301. En parallèle des FDS, GBAGBO comptait sur les jeunes pro-Gbagbo, notamment en raison de leur capacité à se mobiliser rapidement par milliers, de leur loyauté et de leur détermination à le soutenir et le maintenir au pouvoir par tous les moyens. À plusieurs reprises, GBAGBO a rencontré ces jeunes et les a incités, directement ou par l'intermédiaire de BLÉ GOUDÉ, à combattre pour libérer la Côte d'Ivoire et ne pas la laisser aux mains de l'ennemi. Quelques jours avant le second tour des élections du 28 novembre 2010, GBAGBO a incité ses partisans à continuer « la guerre » contre la rébellion menée par OUATTARA, leur disant « ne laissez pas tomber vos bâtons; même quand vous dormez, mettez vos bâtons à côté de vous », parce que « le serpent n'est pas encore mort ».

302. BLÉ GOUDÉ était le principal acteur de cette mobilisation des jeunes pro-Gbagbo. Il renforçait son autorité en utilisant un langage à connotation militaire en s'adressant aux jeunes pro-Gbagbo. Ainsi, il se présentait lui-même comme le leader du « combat patriotique », et non seulement comme Ministre de la Jeunesse mais aussi comme général de la rue : « 100% ministre, 100% général ». Il appelait les jeunes pro-Gbagbo ses « troupes », qualifiait leur mobilisation de « combat » et émettait des « mots d'ordre » pour guider leurs actions. Les jeunes pro-Gbagbo appelaient BLÉ GOUDÉ « notre général » et ils reconnaissaient en

lui leur leader incontesté, dont les ordres prévalaient. Un jeune pro-Gbagbo a ainsi déclaré : «on attendait seulement le mot d'ordre du général BLÉ. [...] Quelque soit ce qu'il va décider, nous sommes prêts.»

303. BLÉ GOUDÉ s'est également assuré de maintenir les jeunes pro-Gbagbo en état d'alerte pendant toute la crise postélectorale, afin qu'ils soient en mesure d'exécuter sans délai ses mots d'ordre. Il a donné plusieurs mots d'ordre et instructions aux jeunes pro-Gbagbo, qui les ont exécutés et ont de ce fait commis des actes de violence contre des civils perçus comme partisans de OUATTARA.

304. Le 14 décembre 2010, BLÉ GOUDÉ a appelé les jeunes pro-Gbagbo à se mobiliser et à être vigilants car il allait déloger OUATTARA et les rebelles de l'hôtel du Golf avec ses « mains nues ». Le 18 décembre 2010, il accusait l'ONUCI et la communauté internationale d'aider les rebelles de OUATTARA et leur demandait de quitter la Côte d'Ivoire. Il a dit alors aux jeunes pro-Gbagbo d'être prêts, d'attendre son mot d'ordre et de croire en leur force parce qu'ils ont « l'éternel des armées avec eux. » Les jours suivants, les jeunes pro-Gbagbo ont bloqué les mouvements de l'ONUCI dans Abidjan, dans un effort concerté avec l'armée.

305. Le 24 février 2011, BLÉ GOUDÉ a lancé son appel aux jeunes pro-Gbagbo, diffusé sur la RTI. Il les appelait à empêcher les mouvements de l'ONUCI dans Abidjan et il les convoquait au Bar le Baron le lendemain, « pour [leur] donner les dernières consignes ». Le 25 février 2011 au Bar le Baron, BLÉ GOUDÉ a émis son mot d'ordre à tous les jeunes pro-Gbagbo, leur ordonnant à nouveau de bloquer les mouvements de l'ONUCI mais également de « vérifier les entrées et sorties de vos quartiers, et dénoncer toute personne étrangère qui vient dans votre quartier ». Il leur a dit que dans la semaine suivante ils s'organiseraient « réellement dans les quartiers », pour assurer que tous les groupes sont organisés, « qu'on sait qui doit faire quoi » et « que nos systèmes soient rodés » et leur a dit de contacter le

président de leur quartier. Ces mots d'ordre de BLÉ GOUDÉ ont été relayés par d'autres leaders de jeunes pro-Gbagbo.

306. Immédiatement après le mot d'ordre de BLÉ GOUDÉ du 25 février 2011, les jeunes pro-Gbagbo ont multiplié les barrages, principalement à Yopougon et dans d'autres communes d'Abidjan, et y ont mené des attaques ciblées contre de nombreux civils perçus comme pro-Ouattara. Ils ont continué à perpétrer des exactions contre les civils dans les jours et les semaines qui ont suivi. Les jeunes pro-Gbagbo sont également descendus dans les rues et ont effectivement bloqué la circulation de l'ONU CI.

307. BLÉ GOUDÉ a réitéré son mot d'ordre à plusieurs reprises au cours des jours et semaines suivantes. Il a félicité et encouragé les jeunes pro-Gbagbo en leur disant notamment que depuis qu'ils ont érigé les barrages, « les adversaires ont peur. » Le 5 mars 2011, il a demandé aux jeunes d'être plus organisés dans la mise en place des barrages, en notant que « à chaque 15 mètres, on trouve les barrages, il faut réguler ça, camarades ». BLÉ GOUDÉ n'a pas demandé aux jeunes pro-Gbagbo occupant les barrages de s'abstenir de tout acte de violence contre toute personne civile, malgré les nombreux incidents lors desquels des civils étaient tués ou brûlés au niveau de ces barrages. Il s'est contenté de leur dire de ne pas racketter, de ne pas s'attaquer à certaines nationalités. La violence contre les civils a continué jusqu'à la fin de la crise.

308. Le 19 mars 2011, BLÉ GOUDÉ a prononcé devant des milliers de jeunes pro-Gbagbo son appel à l'enrôlement où il leur a dit de se rendre à l'état-major dès le lundi suivant pour s'enrôler dans l'armée. BLÉ GOUDÉ a spécifié qu'en demandant aux jeunes pro-Gbagbo de rejoindre l'armée, il ne pourrait pas être accusé d'organiser une milice ou de commencer une guerre civile. Par cet appel, BLÉ GOUDÉ voulait donc légitimer l'armement des jeunes pro-Gbagbo. Le 21

mars 2011, après l'appel de BLÉ GOUDÉ, des milliers de jeunes pro-Gbagbo se sont présentés à l'Etat-Major pour s'enrôler.

309. Avant la fin mars 2011, les jeunes pro-Gbagbo ne faisaient pas souvent usage d'armes à feu aux barrages mais commettaient leurs crimes en lynchant, en écrasant ou en brûlant vives des personnes, dans le cadre de « l'article 125 », cette expression rappelant le prix d'une boîte d'allumette et de l'essence que les jeunes utilisaient pour faire brûler leurs victimes. Dans cette mesure, ils pouvaient considérer qu'ils se conformaient au slogan de BLÉ GOUDÉ appelant à combattre aux « mains nues ».

310. Pourtant, suite au dernier grand rassemblement de BLÉ GOUDÉ le 26 mars 2011, des armes à feu ont été distribuées en grande quantité aux jeunes. Cette large distribution d'armes a contribué à accroître la violence des jeunes pro-Gbagbo au cours des semaines suivantes.

311. Bien que BLÉ GOUDÉ se soit prononcé contre l'usage de la violence à certaines occasions, ses déclarations ne s'appliquaient aux actes de violence commis par les jeunes pro-Gbagbo contre les civils perçus comme soutenant OUATTARA. Dans ce climat de violence et xénophobie, ses déclarations telles que « il est hors de question que des jeunes Ivoiriens partent agresser d'autres jeunes Ivoiriens » ou « je n'ai pas la force de donner un ordre à un jeune Ivoirien d'aller s'attaquer à un autre » ne concernaient pas les personnes perçues comme pro-Ouattara car celles-ci étaient considérées comme des étrangers. Elles n'étaient donc pas des appels sincères pour arrêter les jeunes ou les dissuader de commettre d'autres crimes contre ces personnes.

312. Enfin, GBAGBO et BLÉ GOUDÉ ont à plusieurs reprises félicité les forces pro-Gbagbo pour leurs actions et les ont encouragés à les poursuivre, malgré les crimes commis par ces dernières. Encore le 6 avril 2001, BLÉ GOUDÉ a émis un message de félicitation et d'encouragement aux forces pro-Gbagbo, il a appelé à

la solidarité entre les jeunes pro-Gbagbo et les FDS et leur a dit de continuer à se battre. De même, le 9 avril 2011, GBAGBO a appelé les forces qui lui étaient fidèles de poursuivre le combat contre « OUATTARA et ses terroristes ». Le ou vers le 12 avril 2011, les forces pro-Gbagbo, dont les jeunes pro-Gbagbo, les miliciens et les mercenaires, ont commis à Yopougon les crimes visés aux paragraphes 168 à 170.

313. Simone GBAGBO et d'autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO ont également donné des instructions quant à la mise en œuvre du Plan commun. Celles-ci étaient transmises en présence de GBAGBO ou celui-ci en était informé et les avait approuvées, et les commandants des FDS les communiquaient à leurs subordonnés. Par exemple, aux alentours de fin février ou début mars 2011, Simone GBAGBO a chargé les principaux généraux des FDS de faire tout leur possible pour prendre le contrôle d'Abobo et le chef d'état-major a confirmé qu'ils s'exécuteraient. En outre, lors d'une réunion avec ces mêmes généraux en février ou mars 2011, le CEMA leur a ordonné de mettre fin aux « manifestations des rues » et aux « grandes manifestations qui [étaient] du niveau de l'ordre public ». En conséquence, les forces pro-Gbagbo ont eu recours à des « armes de guerre » et au « répertoire complet de ce que les militaires [avaient] » pour disperser les manifestants lors de ces troubles.

g) Contributions d'autres intervenants à la mise en œuvre du plan commun

314. D'autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO ont aussi apporté une contribution à la mise en œuvre du Plan commun notamment : a) en participant à des réunions destinées à coordonner la mise en œuvre du Plan commun ; b) en informant GBAGBO de la situation sur le terrain et en lui demandant ses instructions ; c) en chargeant les forces pro-Gbagbo qui leur étaient subordonnées de prendre des mesures dans le cadre de l'exécution du Plan commun ; d) en contribuant au recrutement, à l'armement et au financement des

jeunes pro-Gbagbo, des miliciens et des mercenaires ; e) en incorporant les jeunes pro-Gbagbo, les miliciens et les mercenaires dans la chaîne de commandement des FDS ; et f) en menant des opérations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan commun.

5. Exécution des crimes rendue possible grâce à l'obéissance quasi aveugle aux ordres de GBAGBO et de son entourage immédiat par les forces acquises à leur cause

315. Les forces pro-Gbagbo étaient composées de milliers d'éléments des FDS, auxquels s'ajoutaient les jeunes pro-Gbagbo, les miliciens et les mercenaires. Compte tenu de la structure et de la taille de ces forces, GBAGBO et son entourage immédiat avaient l'assurance que les subordonnés engagés dans les manœuvres clés pour exécuter le Plan, y compris les auteurs directs des crimes en question, disposaient de suffisamment de moyens et obéiraient à leurs instructions. Ceci est confirmé dans la mesure où lesdits auteurs a) à défaut d'agir seuls, ont attaqué en groupes composés de plusieurs dizaines de personnes ; b) étaient bien armés et disposaient même d'armes lourdes ; c) faisaient partie des FDS ou avaient reçu une formation militaire, notamment en matière de discipline, ou d) s'étaient précédemment illustrés par leur obéissance inconditionnelle à GBAGBO et aux membres de son entourage immédiat, tel que BLÉ GOUDÉ.

6. Constitution des éléments subjectifs des crimes reprochés

a) Intention et connaissance de BLÉ GOUDÉ

316. BLÉ GOUDÉ entendait adopter le comportement en cause. BLÉ GOUDÉ entendait que les éléments objectifs des crimes se réalisent ou bien il était conscient qu'ils se réaliseraient dans le cours normal des événements. BLÉ

GOUDÉ a participé dans la conception et mise en œuvre du Plan commun. Compte tenu de la nature de ce dernier, il voulait que cette attaque soit dirigée contre des civils pris pour cibles pour des motifs d'ordre politique, ethnique, religieux et national. En tant que figure centrale du Plan commun et compte tenu de l'influence et du contrôle qu'il exerçait sur les forces acquises à leur cause, il avait pleinement conscience du fait que la conception de ce Plan et les contributions qu'il y a apportées ainsi que celles de GBAGBO et d'autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO et des forces pro-Gbagbo, permettraient que les éléments objectifs des crimes reprochés se réalisent. BLÉ GOUDÉ savait en outre que son comportement s'inscrivait dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique dirigée contre la population civile, en application ou dans la poursuite du Plan commun qu'il partageait avec GBAGBO et les autres membres de l'entourage immédiat de ce dernier, ou avait l'intention que son comportement s'inscrive dans ce cadre.

317. BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et l'entourage immédiat de ce dernier savaient que le Plan commun comportait un élément de criminalité et ils ont accepté en connaissance de cause que, dans le cours normal des événements, les forces pro-Gbagbo attaquent des civils perçus comme soutenant OUATTARA et que les crimes reprochés en l'espèce soient commis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan commun. Le Plan commun était intrinsèquement criminel et n'aurait pas pu être mis à exécution sans recourir à la force. BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et l'entourage immédiat de ce dernier avaient prévu de maintenir GBAGBO au pouvoir par la force et s'y étaient préparés.

318. BLÉ GOUDÉ était au courant et conscient des événements car : a) BLÉ GOUDÉ exerçait l'autorité, le contrôle et l'influence décrits plus haut ; b) il a participé à la conception et à la mise en œuvre du Plan commun ; c) il savait que les autres membres de l'entourage immédiat, et GBAGBO lui-même, qui exerçaient une autorité et un contrôle sur les forces acquises à leur cause, adhéraient au Plan

commun; d) il connaissait les rôles que d'autres coauteurs s'étaient vus confier dans le cadre du Plan commun et les moyens dont ils disposaient pour sa mise en œuvre ; e) il tenait des réunions avec GBAGBO et avec d'autres membres de l'entourage immédiat de GBAGBO pour discuter de la mise en œuvre de ce Plan et en coordonner l'exécution ; f) il a effectué régulièrement des tournées dans Abidjan pour tenir des réunions et des rassemblements, superviser et diriger les activités des jeunes pro-Gbagbo et leur donner des instructions ; g) il était informé des crimes commis par les forces acquises à leur cause lors de la crise post-électorale ; h) il a reconnu publiquement les actions des jeunes pro-Gbagbo, a défendu ces mêmes actions comme étant légitimes, a félicité les jeunes pro-Gbagbo pour leur bon travail et les a incité à continuer à se battre; i) il a contribué au recrutement, à l'armement et au financement des forces pro-Gbagbo ; j) il s'est maintenu en contact avec les forces pro-Gbagbo ; k) il avait conscience de la contribution que ceux acquis à leur cause ont apportée pour la mise en œuvre du Plan commun; l) il savait que, dès 2002, les forces pro-Gbagbo avaient commis des crimes dans le but de maintenir GBAGBO au pouvoir.

319. Les autres coauteurs des crimes étaient au courant et conscients de ce qui se passait car : a) ils ont adopté le Plan commun ; b) ils savaient que GBAGBO et son entourage immédiat l'avaient conçu ; c) ils ont assisté à des réunions avec GBAGBO ou son entourage immédiat pour discuter de ce Plan et en coordonner l'exécution ; d) ils étaient conscients des moyens et de l'autorité dont ils disposaient pour la mise en œuvre du Plan commun ; et e) ils ont respectivement contribué à la mise en œuvre de ce Plan, notamment au recrutement, à l'armement, au financement et à l'instruction des auteurs directs des crimes reprochés.

320. BLÉ GOUDÉ connaissait les particularités fondamentales des forces pro-Gbagbo et connaissait les circonstances de fait qui lui ont permis d'exercer conjointement avec GBAGBO et son entourage immédiat un contrôle sur les crimes en question

car : a) il a sciemment exercé son autorité et influence comme ministre dans le cabinet de GBAGBO et comme leader des jeunes pro-Gbagbo; b) il savait que les commandants des FDS étaient acquis à GBAGBO et lui avaient réaffirmé leur fidélité peu après le second tour de l'élection présidentielle ; c) il avait lui-même des contacts directs avec le commandement des FDS et en particulier avec les officiers de la structure parallèle ; d) il savait que des jeunes pro-Gbagbo, des miliciens et des mercenaires avaient été intégrés dans les FDS; e) il savait que GBAGBO et les autres membres de son entourage immédiat adhéraient au Plan commun et étaient disposés à le mettre en œuvre à travers les forces pro-Gbagbo; f) il savait que GBAGBO, son entourage immédiat et la chaîne de commandement officielle et parallèle exerçaient une autorité et un contrôle sur les FDS, les jeunes pro-Gbagbo, les miliciens et les mercenaires ; g) il savait que les forces acquises à leur cause disposaient d'une structure et d'une hiérarchie ; h) il était conscient de l'importance de ces forces qui étaient constituées d'éléments subalternes interchangeable à volonté ; et i) il savait que les jeunes pro-Gbagbo lui étaient loyaux, qu'ils allaient exécuter ses mots d'ordre, et qu'ils n'agiraient ou ne renonceraient que si et quand il leur en ferait la demande.

b) BLÉ GOUDÉ savait que les forces pro-Gbagbo commettaient ou allaient commettre les crimes

321. BLÉ GOUDE savait, ou en raison des circonstances à l'époque des faits, aurait dû savoir que les forces fidèles à GBAGBO commettaient ou allaient commettre les crimes en cause. Cette connaissance est illustrée, entre autres, par les faits suivants : a) durant toute la période pertinente, BLÉ GOUDÉ était en possession d'informations indiquant que les forces pro-Gbagbo avaient commis des crimes car il participait à des réunions avec GBAGBO et les autres membres de son entourage immédiat et parce que ces informations étaient diffusées par les médias et par la communauté internationale, qui ont porté à l'attention de GBAGBO et son entourage immédiat les exactions commises par les forces pro-

Gbagbo; b) dans des déclarations, BLÉ GOUDÉ a admis que des affrontements pendant la crise postélectorale avaient conduit à la mort de civils; c) BLÉ GOUDÉ a reconnu que son combat pouvait occasionner la mort de civils, qu'il a qualifié de « dommage collatéral » ; d) il a publiquement montré son unité avec d'autres leaders de jeunes pro-Gbagbo et de milices tout en étant conscient qu'ils appelaient ouvertement les jeunes à la violence et les incitaient à mener une lutte armée ; e) ils savaient que les crimes commis dans le passé par les forces pro-Gbagbo étaient restés impunis; f) BLÉ GOUDÉ savait que GBAGBO avait assuré leurs auteurs de manière explicite qu'ils seraient absous de toute responsabilité pour leurs actes.

9. EXPOSÉ DES CHARGES

322. Charles BLÉ GOUDÉ est pénalement responsable des crimes contre l'humanité de meurtre, viol, autres actes inhumains (ou, à titre subsidiaire, de tentative de meurtre) et persécution, tels qu'exposés aux chefs 1 à 4 ci-après. Sa responsabilité dans ces crimes est engagée en vertu des motifs de responsabilité pénale tels qu'exposés ci-après : l'article 25-3-a du Statut (co-action indirecte) ; l'article 25-3-b (ordonner, solliciter ou encourager) ; l'article 25-3-c (aide, concours ou toute forme d'assistance) ; l'article 25-3-d du Statut, s'agissant de la contribution à la commission de ces crimes conjointement avec GBAGBO et les autres membres de l'entourage immédiat de ce dernier, et au travers des forces pro-Gbagbo qui adhéraient au Plan commun visant à maintenir GBAGBO au pouvoir par tous les moyens. Ces modes de responsabilité, alternatifs, retenus au terme de l'article 25 sont applicables aux actes commis par BLÉ GOUDÉ et qui ont mené à la commission des crimes reprochés.

Faits et circonstances

323. Dès son accession à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire, en octobre 2000, GBAGBO a eu pour objectif de se maintenir au pouvoir, y compris en réprimant ou en attaquant violemment ceux qui contestaient son autorité. Dans les années suivantes, sachant une élection présidentielle inévitable, BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et l'entourage immédiat de ce dernier ont, conjointement, conçu et mis en œuvre un Plan commun en vue de le maintenir à la Présidence par tous les moyens, y compris en commettant les crimes poursuivis. Au plus tard le 27 novembre 2010, la mise en œuvre du Plan commun a évolué pour inclure une Politique d'État ou organisationnelle qui avait pour but une attaque généralisée et systématique contre les civils considérés comme soutenant OUATTARA (« la Politique »). La poursuite du Plan commun et de la Politique était de nature criminelle : la mise en œuvre de cette attaque généralisée ou systématique comprenait de multiples actes criminels tels que les meurtres, les viols, d'autres actes inhumains et la persécution de cette population civile. Les crimes poursuivis ont donc résulté de la mise en œuvre du Plan commun.

324. À l'époque des faits, BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et les autres membres de l'entourage immédiat de ce dernier exerçaient conjointement un contrôle et une autorité sur les Forces de défense et de sécurité (« FDS »), les jeunes pro-Gbagbo, les miliciens et les mercenaires (considérés ensemble, les « forces pro-Gbagbo »). BLÉ GOUDÉ était le « leader » des jeunes pro-GBAGBO et exerçait un contrôle et une autorité directe sur eux. Par son intermédiaire, GBAGBO contrôlait ces jeunes acquis à sa cause.

325. BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et les autres membres de l'entourage immédiat de ce dernier, des éléments des forces pro-Gbagbo, y compris les auteurs directs des crimes reprochés, et d'autres personnes soutenant GBAGBO, ont tous pris part

au Plan commun.¹⁵ Les forces pro-Gbagbo ont commis les crimes reprochés en application du Plan commun.

326. Les forces pro-Gbagbo constituaient un appareil de pouvoir organisé et hiérarchisé. Du fait de leur position d'autorité et des contributions qu'ils apportaient au Plan commun et à la Politique, BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et les autres membres de l'entourage immédiat de ce dernier pouvaient se servir de ces forces pour mettre en œuvre ce Plan et cette Politique notamment en commettant les crimes reprochés.

327. Entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011, les forces pro-Gbagbo ont tué au moins 184+ personnes lors des cinq événements ci-après :

- a. Entre le 16 et le 19 décembre 2010, elles ont tué au moins 45 personnes à Abidjan pendant et après la marche des partisans de OUATTARA en direction du siège de la RTI ;
- b. Entre le 25 et le 28 février 2011, elles ont tué au moins 24 personnes, principalement originaires du nord de la Côte d'Ivoire et de pays voisins d'Afrique de l'Ouest, dans la commune de Yopougon à Abidjan;
- c. Le 3 mars 2011, elles ont tué sept femmes qui avaient pris part à une manifestation de partisans de OUATTARA dans la commune d'Abobo à Abidjan;
- d. Le 17 mars 2011, elles ont tué au moins 40 personnes au marché d'Abobo ou dans les environs en bombardant à l'aide de mortiers un secteur densément peuplé;

¹⁵ Ce chiffre correspond au nombre total de militantes de l'opposition violées lors d'incidents mentionnés au a) attaque dirigée contre les militants et sympathisants de l'opposition

- e. Le ou vers le 12 avril 2011, elles ont tué dans la commune de Yopougon à Abidjan au moins 68 personnes, originaires pour la plupart du nord de la Côte d'Ivoire et de pays voisins d'Afrique de l'Ouest.

328. Entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011, les forces pro-Gbagbo ont violé au moins 38 femmes et filles lors des deux événements ci-après :

- a. Entre le 16 et le 19 décembre 2010, les forces pro-Gbagbo ont violé au moins 16 femmes et filles à Abidjan pendant et après la marche des partisans de OUATTARA qui se rendaient au siège de la RTI ;
- b. Le ou vers le 12 avril 2011, elles ont violé au moins 22 femmes à Yopougon.

329. Entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011, les forces pro-Gbagbo ont infligé à 126 personnes au moins de grandes souffrances et des atteintes graves à leur intégrité physique lors des cinq événements ci-après :

- a. Entre le 16 et le 19 décembre 2010, elles ont blessé au moins 54 personnes à Abidjan pendant et après la marche des partisans de Ouattara qui se rendaient au siège de la RTI ;
- b. Entre le 25 et le 28 février 2011, elles ont blessé au moins sept personnes dans la commune de Yopougon à Abidjan ;
- c. Le 3 mars 2011, elles ont blessé au moins trois personnes qui avaient pris part à une manifestation de partisanes de OUATTARA à Abobo ;
- d. Le 17 mars 2011, elles ont blessé au moins 60 personnes au marché d'Abobo ou dans les environs en bombardant à l'aide de mortiers un secteur densément peuplé ;

- e. Le ou vers le 12 avril 2011, elles ont blessé au moins deux personnes à Yopougon.

330. Les crimes énoncés dans les paragraphes 327 à 329 ont été commis pour des motifs d'ordre politique, national, ethnique ou religieux. Les victimes de ces crimes ont été visées parce qu'elles étaient assimilées à des membres de groupes politiques de OUATTARA ou à des partisans de ce dernier, ou parce qu'elles vivaient dans des quartiers d'Abidjan perçus comme des bastions de celui-ci. Par ailleurs, les cibles étaient souvent choisies pour des motifs ethniques (principalement Dioula et Baoulé), religieux (musulmans), ou nationaux (des citoyens d'États ouest-africains tels que le Mali, le Burkina Faso ou le Nigéria ainsi que des Ivoiriens d'origine ouest-africaine). BLÉ GOUDÉ, GBAGBO et les autres participants au Plan commun considéraient les membres des groupes politiques, ethniques, nationaux ou religieux susmentionnés comme des partisans de OUATTARA.

331. L'Accusation s'appuie sur plus de 800 actes commis contre des civils lors de 38 incidents, y compris les cinq incidents pour lesquels la responsabilité pénale de BLÉ GOUDÉ est engagée. Ces actes, pris dans leur ensemble, forment « l'attaque » au sens de l'article 7 du Statut. Il s'agissait d'une attaque généralisée et systématique commise dans la poursuite de la Politique. En plus, les 348 actes énumérés aux paragraphes 327 à 329 constituent en eux-mêmes une attaque lancée par des forces pro-Gbagbo contre des civils perçus comme des partisans de OUATTARA et ont été commis dans le cadre de cette attaque.

332. BLÉ GOUDÉ a contribué à la commission des crimes énumérés aux paragraphes 327 à 329 de la manière suivante:

- a. BLÉ GOUDÉ a participé à la conception et la mise en œuvre du Plan commun, qui s'est traduit par la commission des crimes reprochés.

- b. BLÉ GOUDÉ a contribué à la mise en place et à l'organisation d'une structure qui a permis l'exécution du Plan commun, conduisant à la commission des crimes. BLÉ GOUDÉ a entre autres a) assuré en les galvanisant que les jeunes lui portent allégeance et exécutent ses instructions; b) assuré la cohésion des actions parmi les groupes de jeunes pro-Gbagbo par son leadership; c) servi d'intermédiaire essentiel entre GBAGBO et les jeunes pro-Gbagbo; d) organisé la transmission des instructions à travers divers canaux de communication; e) mobilisé les jeunes pour la commission d'actes de violence; f) contribué au financement des activités des jeunes pro-GBAGBO; g) joué un rôle essentiel dans le cadre du recrutement et de l'enrôlement des jeunes pro-Gbagbo parmi les effectifs des FDS; h) fourni un appui à la formation militaire et à l'armement des jeunes pro-Gbagbo; i) contribué au recrutement des mercenaires pro-GBAGBO; et j) soutenu et encouragé la coopération entre les jeunes pro-Gbagbo, les milices et les FDS.
- c. BLÉ GOUDÉ a contribué à la mise en œuvre du Plan commun qui s'est traduit par la commission de crimes. BLÉ GOUDÉ a entre autres: a) rencontré fréquemment GBAGBO et d'autres membres de l'entourage immédiat afin d'adapter leur stratégie en fonction de l'évolution de la crise; b) par ses discours, relayé la détermination du régime GBAGBO à rester au pouvoir à tout prix, y compris avec l'usage de la force; c) conservé des liens étroits avec des officiers des FDS et encouragé la collaboration entre les FDS et les autres forces pro-Gbagbo; d) maintenu des liens avec les autres chefs des jeunes pro-Gbagbo et leur a communiqué les décisions de GBAGBO et l'entourage immédiat; e) tenu de grands rassemblements pour mobiliser les jeunes pro-Gbagbo et leur donner des mots d'ordre; f) motivé les jeunes pro-

Gbagbo, dirigé leurs actions et les a préparés au combat; g) encouragé et endossé les actions des forces pro-Gbagbo; h) conduit les jeunes pro-Gbagbo à s'enrôler dans les FDS et contribué à la réorganisation des forces pro-Gbagbo; i) créé un environnement propice à la commission de crimes.

- d. BLÉ GOUDÉ a incité les forces pro-Gbagbo et en particulier les jeunes pro-Gbagbo à commettre des crimes ou en a de toute autre manière facilité la commission. Il a entre autres: a) utilisé une rhétorique xénophobe; b) fait porter sur le camp OUATTARA la responsabilité des violences pendant la crise postélectorale; c) accusé les pro-Ouattara et la communauté internationale d'intention génocidaire contre les «Ivoiriens»; d) identifié les civils perçus comme soutenant pro-Ouattara comme les cibles des attaques pour les auteurs des crimes; e) appelé les jeunes à ériger des barrages routiers, à surveiller leur quartier, à identifier tous les « étrangers » dans leurs quartiers et à dénoncer ces derniers; f) félicité les jeunes pro-Gbagbo pour leurs actions et leur a demandé de continuer à lutter pour GBAGBO et à défendre la population contre les « rebelles »; g) a légitimé les actions des jeunes pro-Gbagbo; h) utilisé les médias et d'autres canaux de communication pour diffuser ces messages de haine.

333. BLÉ GOUDÉ était animé de l'intention requise. Il a délibérément adopté le comportement en cause tout en sachant que, dans le cours normal des événements, des crimes, notamment ceux qui lui sont reprochés, découleraient de la mise en œuvre du Plan commun. Il était conscient des risques qu'entraînait l'exécution d'un tel Plan et a accepté de les prendre. BLÉ GOUDÉ a contribué à la commission des crimes afin de faciliter l'activité criminelle ou le dessein criminel.

334. BLÉ GOUDÉ a également agi avec la connaissance requise. Il savait que le Plan commun comportait un élément de criminalité. Il avait connaissance des caractéristiques principales des forces pro-Gbagbo et des circonstances qui lui permettaient d'exercer, conjointement avec GBAGBO et les autres membres de l'entourage immédiat de ce dernier, un contrôle sur les crimes en question. BLÉ GOUDÉ savait en outre que son comportement s'inscrivait dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre une population civile, en application ou dans la poursuite de la Politique et du Plan commun, ou en avait l'intention. BLÉ GOUDÉ a contribué à la commission des crimes en pleine connaissance de l'intention des forces pro-Gbagbo de les commettre. Il savait également que ses actes et omissions causeraient ou contribueraient à la commission des crimes reprochés.

Qualification juridique des faits

Chef 1 – Meurtre constituant un crime contre l'humanité

Au vu des faits et des circonstances énoncés aux paragraphes 327, Charles BLÉ GOUDÉ est responsable, au titre de l'article 7-1-a du Statut et ainsi que alternativement, des alinéas (a) (co-action indirecte), (b) (ordonner, solliciter ou encourager), (c) (aide, concours ou toute forme d'assistance) ou (d) de l'article 25-3 du Statut, du crime contre l'humanité que constitue le meurtre d'au moins 184 personnes, commis par les forces pro-GBAGBO.

Chef 2 – Viol constituant un crime contre l'humanité

Au vu des faits et des circonstances énoncés aux paragraphes 328, Charles BLÉ GOUDÉ est responsable, au titre de l'article 7-1-g du Statut et ainsi que alternativement, des alinéas (a) (co-action indirecte), (b) (ordonner, solliciter ou encourager), (c) (aide, concours ou toute forme d'assistance) ou (d) de l'article 25-3

du Statut, du crime contre l'humanité que constitue le viol d'au moins 38 personnes, commis par les forces pro-GBAGBO.

Chef 3 – Autres actes inhumains ou tentative de meurtre constituant un crime contre l'humanité

Au vu des faits et des circonstances énoncés aux paragraphes 329, Charles BLÉ GOUDÉ est soit responsable, au titre de l'article 7-1-k du Statut et ainsi que alternativement, des alinéas (a) (co-action indirecte), (b) (ordonner, solliciter ou encourager), (c) (aide, concours ou toute forme d'assistance) ou (d) de l'article 25-3 du Statut, du crime contre l'humanité que constituent les autres actes inhumains, à savoir des actes ayant causé à au moins 126 personnes de grandes souffrances et des atteintes graves à leur intégrité physique, commis par les forces pro-GBAGBO, soit responsable, au titre des articles 7-1-a et 25-3-f du Statut, ainsi que de l'alinéa a, b, c ou d de l'article 25-3 du Statut, du crime contre l'humanité que constitue la tentative de meurtre, commis par les forces pro- GBAGBO.

Chef 4 – Persécution constituant un crime contre l’humanité

Au vu des faits et des circonstances énoncés aux paragraphes 327 à 329, Charles BLÉ GOUDÉ est responsable, au titre de l’article 7-1-h du Statut et ainsi que alternativement, des alinéas (a) (co-action indirecte), (b) (ordonner, solliciter ou encourager), (c) (aide, concours ou toute forme d’assistance) ou (d) de l’article 25-3 du Statut, du crime contre l’humanité que constitue la persécution d’au moins 348 personnes pour des motifs d’ordre politique, national, ethnique et religieux, commis par les forces pro- GBAGBO.



Fatou Bensouda, Procureur

Fait le 27 août 2014

À La Haye (Pays-Bas)

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

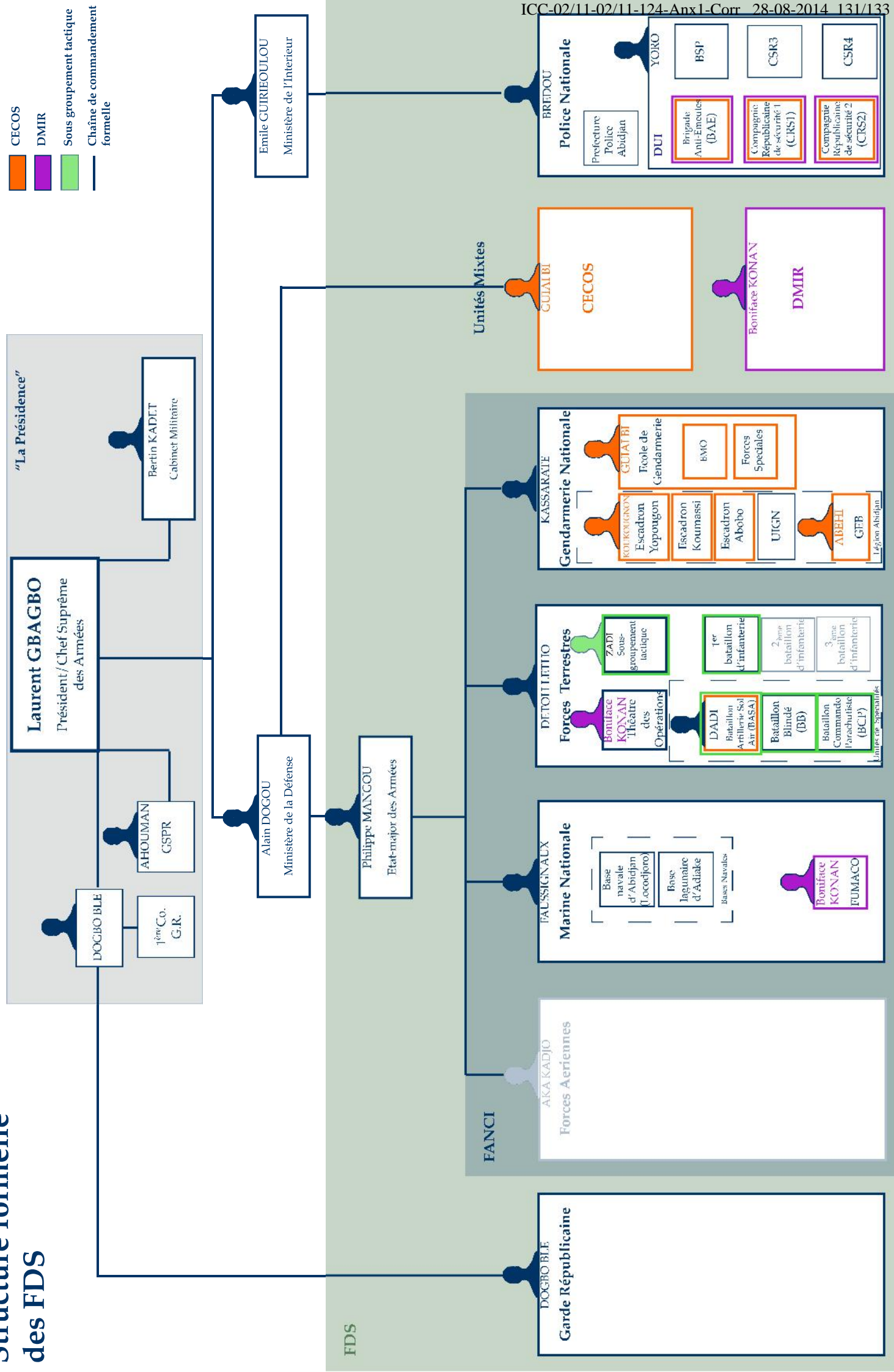
SIGLES/ACRONYMS	NOM COMPLET
AJSN	Alliance des Jeunes patriotes pour le Sursaut National
BAE	Brigade Anti-Émeute
BASA	Bataillon d'Artillerie Sol-Air
BASS	Bataillon d'Artillerie Sol-Sol
BB	Bataillon Blindé
BCP	Bataillon des Commandos Parachutistes
BIMA	Bataillon d'Infanterie de Marine
BMO	Brigade de Maintien de l'Ordre
BMP	Boyevaya Mashina Pekhoty (véhicule de combat d'infanterie)
BSP	Brigade de Surveillance des Personnalités
Bton	Bataillon
CECOS	Centre de Commandement des Opérations de Sécurité
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Commission Électorale Indépendante
CEMA	Chef d'État-Major
CNLB	Comité National de la Libération de Bouaké
CNRD	Congrès National de la Résistance pour la Démocratie
CO	Centres Opérationnels
COJEP	Congrès panafricain des Jeunes et patriotes
COMAIR	Commandant des Forces Aériennes
COMAR	Commandant de la Marine Nationale
COMTER	Commandant des Forces Terrestres
COMTHEATRE	Commandant du Théâtre des Opérations
CONARECI	Coalition Nationale des Résistants de Côte d'Ivoire
CPCO	Centre de Planification et de Coordination des Opérations
CRAC	Cercle d'Action Concrete
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
DGPN	Directeur Général de la Police Nationale/ Direction Générale de la Police Nationale
DMIR	Détachement Mobile d'Intervention Rapide
DST	Direction de la Surveillance du Territoire
DUI	Directeur des Unités d'Intervention
FAFN	Forces Armées des Forces Nouvelles
FANCI	Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FENAAPCI	Fédération nationale des agoras et parlements de Cote d'Ivoire
FESCI	Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire
FIDH	Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme
FPI	Front Populaire Ivoirien
FLGO	Front pour la Libération du Grand Ouest

FN	Forces Nouvelles
FRCI	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
FUMACO	Fusiliers Commando Marine
GEB	Groupe d'Escadron Blindé
GPP	Groupement des Patriotes pour la Paix
GR	Garde Républicaine
GSPR	Groupe de Sécurité du Président de la République
GTI	Groupe de Travail International
HRW	Human Rights Watch
JFPI	Jeunesse du Front Populaire Ivoirien
Licorne	(Force créée par la France afin de protéger ses ressortissants)
LIDHO	Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme
LIMA	Signifie la lettre « L » selon l'alphabet phonétique militaire et donc « LIMA » réfère aux « Libériens »
LMP	La Majorité Présidentielle
MNC	Mouvement National Citoyen
MODEL	Movement for Democracy in Liberia (acronyme anglais pour Mouvement pour la démocratie au Libéria)
MODESCI	Mouvement pour la défense de la souveraineté de la Côte d'Ivoire
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCI	Opération de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PC	Poste de Commandement
PC « MINOS »	Poste de Commandement MINOS
PDCI	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
PDCI - RDA	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain
RCI	République de Côte d'Ivoire
RDR	Rassemblement Des Républicains de Côte d'Ivoire
RFI	Radio France Internationale
RHDP	Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix
RTI	Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne
TCI	Télévision Côte d'Ivoire
UA	Union Africaine
UIGN	Unité d'Intervention de la Gendarmerie Nationale
UNMIL	United Nations Mission in Liberia (acronyme anglais de MINUL, Mission des Nations Unies au Libéria)
UNPOL	United Nations Police (acronyme anglais de la police civile des Nations Unies)
UPLTCI	Union des Patriotes pour la Libération Totale de la Côte-d'Ivoire
UPR	Union pour la République

Structure formelle des FDS

Légende

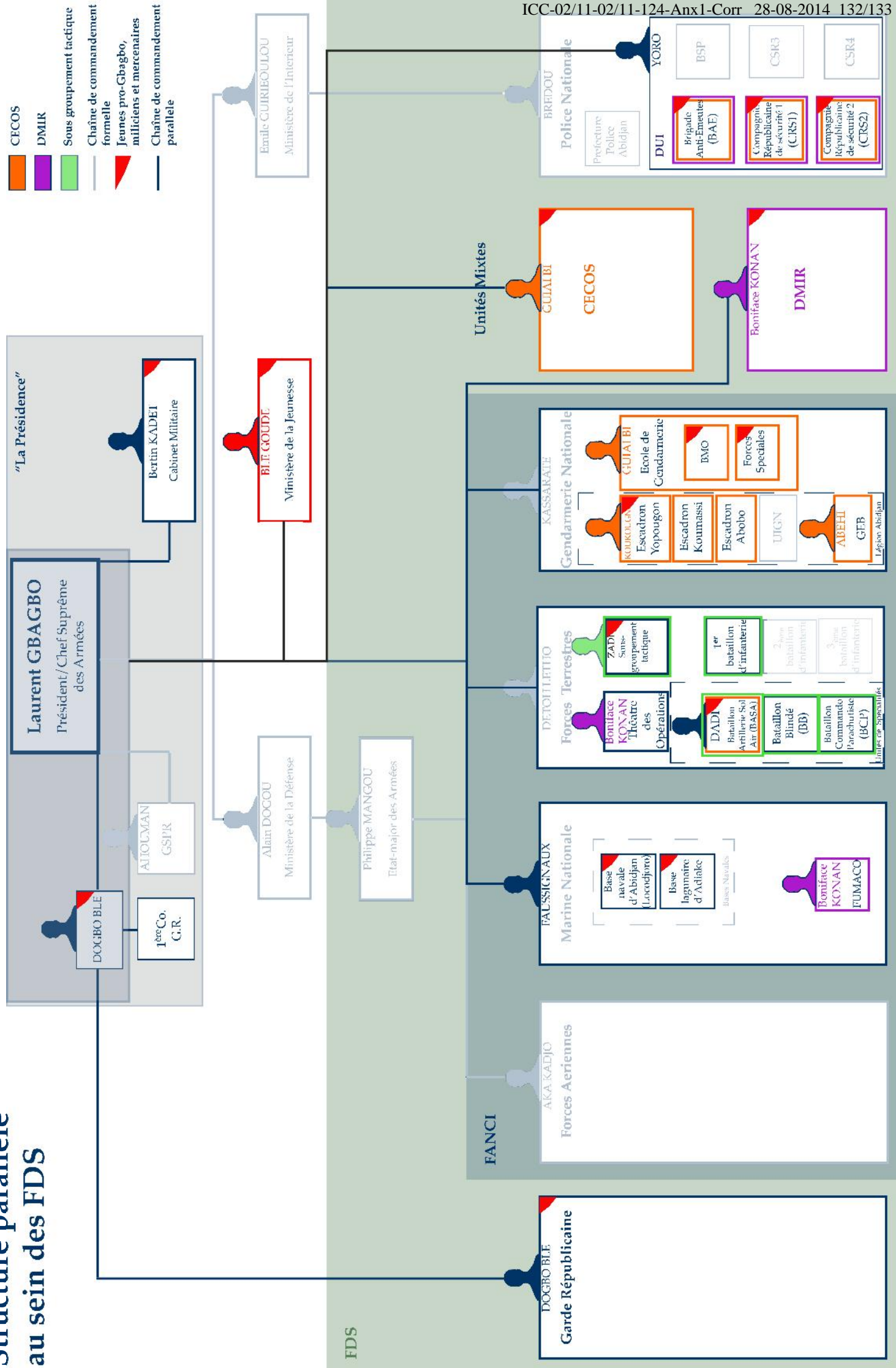
- CECOS
- DMIR
- Sous groupement tactique
- Chaîne de commandement formelle



Structure parallèle au sein des FDS

Légende

- CECOS
- DMIR
- Sous groupement tactique
- Chaîne de commandement formelle
- Jeunes pro-Gbagbo, miliciens et mercenaires
- Chaîne de commandement parallèle



Organigramme de la Galaxie Patriotique

Entourage Immédiat



Laurent GBAGBO
Président de la Côte d'Ivoire



Simone GBAGBO
Secrétaire Générale du CNRD



Charles BLÉ GOUDÉ
Leader de la Galaxie Patriotique
Ministre de la Jeunesse



Paiement de la Présidence



Milices

GALAXIE PATRIOTIQUE

